

# **Ecole des Hautes Etudes Commerciales**



**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de  
Master en Sciences Commerciales**

**Option : Affaires internationales**

**Thème :**

**Le rôle de la diplomatie économique dans l'attractivité  
des investissements directs à l'étranger hors  
hydrocarbures en Algérie**

**Etude de cas :  
La direction générale de la promotion de  
l'investissement**

**Elaboré par :**

M. Nabil AOUIZ

M. Azzedine HAIK

**Encadreur :**

Melle. Ibtissem BRAHITI

Enseignante vacataire à EHEC

**5<sup>ème</sup> Promotion**

**Juin 2018**



# **Ecole des Hautes Etudes Commerciales**



**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de  
Master en Sciences Commerciales**

**Option : Affaires internationales**

**Thème :**

**Le rôle de la diplomatie économique dans l'attractivité  
des investissements directs à l'étranger hors  
hydrocarbures en Algérie**

**Etude de cas :  
La direction générale de la promotion de  
l'investissement**

**Elaboré par :**

M. Nabil AOUIZ

M. Azzedine HAIK

**Encadreur :**

Melle. Ibtissem BRAHITI

Enseignante vacataire à EHEC

**5<sup>ème</sup> Promotion**

**Juin 2018**

## **Résumé :**

En vue du contexte économique mondial actuel, marqué par une guerre économique qui se caractérise par une conjoncture complexe et une intensification de la concurrence, il est extrêmement indispensable de chercher à atteindre des objectifs visant la croissance et le développement économique grâce à une large palette de moyens.

A l'instar d'autres pays en développement, L'économie algérienne a été touchée par cette complexité économique notamment que le pays souffre d'une dépendance au secteur des hydrocarbures.

Pour s'en sortir, l'Algérie a besoin de diversifier son économie. L'investissement direct à l'étranger (IDE) hors hydrocarbures constitue de nos jours un des choix sur lequel peuvent compter les économies émergentes.

Par ailleurs, en Algérie, le champ de la diplomatie économique peut jouer, en raison des missions régaliennes qu'il remplit (représentation, soutien aux entreprises à l'étranger, émission d'information économique et négociation), un rôle important dans la promotion du climat d'affaire pour le rendre plus attractif aux yeux des investisseurs.

A la lumière de ce raisonnement, il est important de définir le rôle de la diplomatie économique dans l'attractivité des IDE hors hydrocarbures en Algérie et d'étudier la possibilité de son renforcement.

**Mots clés :** Globalisation, diplomatie économique, investissement direct à l'étranger, attractivité, développement économie, climat d'affaire.

## **ملخص:**

في ظل السياق الاقتصادي العالمي الحالي، الذي يتميز بحرب اقتصادية تتسم بحالة معقدة وتزايد حدة المنافسة، من الضروري للغاية السعي لتحقيق أهداف التطور و النمو الاقتصادي من خلال مجموعة واسعة من الوسائل. على غرار البلدان النامية الأخرى ، تأثر الاقتصاد الجزائري بهذه الأزمة، خاصة وأن البلاد تعاني من التبعية الاقتصادية لقطاع المحروقات.

لتخطي هذه العراقيل، تحتاج الجزائر إلى تنويع اقتصادها. يعتبر الاستثمار الأجنبي المباشر خارج مجال المحروقات في الوقت الحاضر أحد الخيارات التي يمكن أن تعتمد عليها البلدان النامية.

علاوة على ذلك، يمكن أن يلعب مجال الدبلوماسية الاقتصادية في الجزائر، نظرا للمهام السيادية التي يقوم بها (التمثيل، دعم الشركات في الخارج، توفير المعلومات الاقتصادية والتفاوض) والتي تعتبر جد مهمة، دورا حساسا في تعزيز مناخ الأعمال لجعله أكثر جاذبية للمستثمرين.

في خضم هذا المنطق، من المهم تحديد دور الدبلوماسية الاقتصادية في جذب الاستثمار الأجنبي المباشر خارج مجال المحروقات في الجزائر ودراسة إمكانية تعزيزه.

**الكلمات المفتاحية:** العولمة ، الدبلوماسية الاقتصادية، الاستثمار الأجنبي المباشر، التنمية الاقتصادية، مناخ الأعمال.

## **Abstract :**

In view of the current global economic context, marked by an economic war that is characterized by a complex economic situation and intensifying competition, it is extremely essential to seek to achieve growth and economic development objectives through a wide range of means.

Like other developing countries, the Algerian economy has been affected by this economic complexity, particularly as the country suffers from dependence on the hydrocarbon sector.

To get out, Algeria needs to diversify its economy. Nonhydrocarbon Foreign Direct Investment (FDI) is nowadays one of the choices emerging economies can rely on.

Moreover, in Algeria, the field of economic diplomacy can play, because of the sovereign missions that it fulfills (representation, support for companies abroad, issuing economic information and negotiation), an important role in promoting business climate to make it more attractive to investors.

In the light of this reasoning, it is important to define the role of economic diplomacy in the attractiveness of non-hydrocarbon FDI in Algeria and to study the possibility of its reinforcement.

**Key words:** Globalization, economic diplomacy, foreign direct investment, economic development, business climate.

## *Dédicace*

*Je dédie ce travail :*

*À mes parents qui m'ont toujours encouragé et soutenu et qui m'ont permis d'aller au bout de mes projets. Merci d'avoir cru à mes choix et de m'avoir donné les moyens pour accomplir mes objectifs dans les meilleures conditions. Je leur témoigne mon amour et ma gratitude éternelle, que dieu les protèges et leur prête une longue vie.*

*À mes chers frère et sœurs Rêdouane, Mounia et Ouedjdane*

*À la mémoire de ma grande mère*

*À Toute la famille AOUIZ et HADJ AISSA*

*À mes cousins A. Mohamed, Zohir, Abdsamed, Salim et T. Mohamed*

*À Mes proches et amis Ismail, Hamza, Abdelhak, Abdelkader, Ahmed, Nassim et Imad.*

*À Mon binôme Azzedine*

*Nabil\**

*Je dédie ce modeste travail :*

*À ma mère et mon père qui m'ont encouragé tout au long de mes études et qui n'ont épargné aucun effort pour me soutenir et être présents à mes cotés au moment ou il le fallait, pour tout cela, je leur témoigne mon amour et ma gratitude éternelle, que dieu les protèges et leur prête une longue vie.*

*À mes très chères sœurs Hassiba, Hizia, Rihab et Hajer.*

*Sans Oubliées mes cousins Soheib et Fouad.*

*À mes proches amis : Imad, Housseem, Amine, Abdelhaq, Badreddine et Mohamed.*

*À mon binôme Nabil*

*Azzedine\**

## *Remerciements*

*En préambule à ce mémoire nous remercions ALLAH qui nous aide et nous donne la patience et le courage durant ces longues années d'étude.*

*Nous souhaitant adresser nos remerciements les plus sincères aux personnes qui nous ont apporté leur aide et qui ont contribué à l'élaboration de ce mémoire ainsi qu'à la réussite de cette formidable année universitaire.*

*Ces remerciements vont tout d'abord au corps professoral et administratif de l'école des hautes études commerciales, pour la richesse et la qualité de leur enseignement et qui déploient de grands efforts pour assurer à leurs étudiants une formation actualisée.*

*Nous tenons à remercier sincèrement Melle. Ibtissem BRAHITI, qui, en tant que directrice de mémoire, s'est toujours montrée à l'écoute et très disponible tout au long de la réalisation de ce mémoire.*

*Nos remerciements s'étendent également à monsieur KALOUN notre maître de stage, pour l'inspiration, l'aide et le temps qu'il a bien voulu nous consacrer et sans qui ce mémoire n'aurait jamais vu le jour.*

*Nous sommes par ailleurs reconnaissants envers Mme. OULD MATARI, M. NASRI et M. KHALDI qui nous ont été d'un soutien incommensurable. Qu'ils en soient sincèrement remerciés ici.*

*Nous n'oublions pas nos parents pour leur contribution, leur soutien et leur patience.*

*Enfin, nous adressons nos plus sincères remerciements à tous nos proches et amis, qui nous ont toujours encouragés au cours de la réalisation de ce mémoire.*

*Merci à tous et à toutes.*

## La liste des tableaux

<b>N° du tableau</b>	<b>Titre</b>	<b>Page</b>
<b>Partie01:Chapitre II</b>		
<b>01</b>	Les différences fondamentales entre IDE et IEP	<b>38-39</b>
<b>Chapitre II</b>		
<b>02</b>	Matrice de mesure de l'attractivité des pays des IDE combinant l'IPIE et l'IPAIE	<b>60</b>
<b>Partie 02 : Chapitre I</b>		
<b>03</b>	Les flux d'IDE entrants en Algérie dans la période	<b>72</b>

## La liste des figures :

N° de figure	Titre	Page
<b>Première partie : Chapitre I</b>		
<b>01</b>	Triangle de la diplomatie économique	<b>20</b>
<b>Chapitre II</b>		
<b>02</b>	Types d'implantation de production à l'étranger	<b>40</b>
<b>03</b>	Typologie des IED	<b>43</b>
<b>04</b>	Facteurs amont et effets aval des IDE	<b>47</b>
<b>05</b>	Sorties d'IED des 20 premiers pays d'origine, 2015 et 2016	<b>51</b>
<b>06</b>	Principaux pays d'accueil potentiels des entreprises multinationales en 2017-2019	<b>52</b>
<b>07</b>	Stock intérieur mondial d'IED par secteur, 2014	<b>54</b>
<b>Deuxième partie : chapitre I</b>		
<b>08</b>	Les flux d'IDE entrants en Algérie dans la période 1986-2000	<b>69</b>
<b>09</b>	Les flux d'IDE entrants en Algérie dans la période 1986-2000	<b>71</b>
<b>10</b>	Les TIB par région (2017)	<b>87</b>
<b>chapitre II</b>		
<b>11</b>	Investissement direct à l'étranger, entrée nettes (% du PIB)- Algérie 1970-2016	<b>113</b>
<b>12</b>	Plan de mode de communication MAE-MIM	<b>120</b>
<b>13</b>	Réception de demandes d'aide au niveau des ambassades (à l'étranger)	<b>126</b>
<b>14</b>	Réception des délégations économiques	<b>127</b>
<b>15</b>	Modèle proposé « Une diplomatie économique interactive assistée par les NTIC »	<b>132</b>

## La liste des abréviations

<b>ALE</b>	Accord de libre échange
<b>ANDI</b>	l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement
<b>APSI</b>	Agence de promotion, de soutien et de suivi des Investissements
<b>BIRD</b>	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
<b>CNI</b>	Le Conseil National d'Investissement
<b>CNUCED</b>	Conférence des nations unis sur le commerce et le développement
<b>DGPI</b>	Direction Générale de la Promotion de l'Investissement
<b>DPSEE</b>	Direction de la Promotion et du Soutien aux Échanges Économiques
<b>DGRECI</b>	Direction Générale des Relations Économiques et de la Coopération Internationale
<b>DGREFE</b>	Direction Générale des Relations Economiques et Financières Extérieures
<b>DPI</b>	droits de propriété intellectuelle
<b>FAO</b>	Food and agricultor organisation
<b>FIDA</b>	fond international de développement agricole
<b>FMI</b>	Fond monétaire international
<b>GATT</b>	Accord général sur les tarifs douaniers
<b>IBS</b>	l'impôt sur les bénéfices des sociétés
<b>IDE</b>	Investissement direct étranger
<b>IEP</b>	Investissement de portefeuille
<b>IPAIE</b>	Indicateur du Potentiel d'Attractivité en Termes d'Investissement Entrants
<b>IRG</b>	l'impôt sur le revenu global
<b>ISO</b>	Organisation internationale de normalisation
<b>LFC</b>	Loi de Finance Complémentaire
<b>MAE</b>	Ministère des Affaires Étrangères
<b>MENA</b>	Moyen-Orient et Afrique du Nord
<b>MF</b>	Ministère des Finances
<b>MIM</b>	Ministère de l'Industrie et des Mines
<b>NTIC</b>	Nouvelles technologies de l'information et de communication
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement
<b>OIT</b>	Organisation internationale du travail
<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce
<b>OMPI</b>	Organisation de la propriété intellectuelle
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>ONU</b>	Organisation des nations unis
<b>OTAN</b>	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
<b>OTC</b>	obstacles techniques au commerce
<b>OUA</b>	Organisation pour l'Unité Africaine
<b>PEST</b>	Politique économique socioculturel technologique

<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PPA</b>	parité de pouvoir d'achat
<b>PPP</b>	Partenariat public-privé
<b>RDIE</b>	résolution des différends entre investisseur et Etat
<b>SPS</b>	questions sanitaires et phytosanitaires
<b>SFI</b>	Société financière internationale
<b>TAP</b>	taxe sur l'activité professionnelle
<b>TBI</b>	Traité bilatéral
<b>TIFA</b>	l'Accord-cadre sur le commerce et l'investissement
<b>TRIPS</b>	propriété intellectuelle
<b>UE</b>	Union européen
<b>UIT</b>	Union internationale de télécommunication
<b>UMA</b>	l'Union du Maghreb arabe

## Le sommaire

<b>Introduction générale.....</b>	<b>01</b>
<b>Première partie : Cadre global d'analyse .....</b>	<b>07</b>
<b>Chapitre I : La diplomatie économique dans les relations internationales .....</b>	<b>08</b>
<b>Section 01 : Éléments de compréhension de la diplomatie économique .....</b>	<b>09</b>
1. La diplomatie et l'économie .....	09
2. Concept de la diplomatie économique .....	12
3. Objectifs de la diplomatie économique .....	18
<b>Section 02 : Les enjeux de la diplomatie économique dans le cadre de la mondialisation économique .....</b>	<b>19</b>
1. Le triangle de la diplomatie économique .....	19
2. La diplomatie économique comme levier dynamique dans l'économie mondiale .....	21
3. La diplomatie et l'information économique .....	24
4. Vers une E-diplomatie facilitant l'accueil et le partage de l'information .....	27
<b>Section 03 : La diplomatie économique et la coopération internationales .....</b>	<b>28</b>
1. La diplomatie économique au sein des organisations internationales .....	28
2. Une diplomatie économique favorisant un climat d'affaire pour les IDE .....	31
<b>Chapitre II : Les IDE dans le nouveau contexte économique .....</b>	<b>35</b>
<b>Section 01 : Les caractéristiques des IDE .....</b>	<b>36</b>
1. Définition des IDE .....	36
2. Les différentes formes des IDE .....	39
<b>Section 02 : Les effets et l'impact des IDE sur le pays d'accueil .....</b>	<b>44</b>
1. Les IDE et le développement économique .....	44
2. Géographie des IDE dans le monde .....	50
<b>Section 03 : L'attractivité des IDE .....</b>	<b>54</b>
1. Mesure de la capacité d'attraction des économies .....	54
2. Les IDE et les relations internationales .....	61

<b>Deuxième partie : Le rapport entre la diplomatie économique et les IDE hors hydrocarbures en Algérie .....</b>	<b>66</b>
<b>Chapitre I : Une attractivité des IDE renforcée par la diplomatie économique .....</b>	<b>67</b>
<b>Section 01 : Les enjeux des IDE en Algérie .....</b>	<b>68</b>
1. L'évolution des IDE en Algérie .....	68
2. Évaluation du climat d'investissement en Algérie .....	73
3. Les déterminants des IDE en Algérie .....	75
<b>Section 02 : La diplomatie économique en Algérie .....</b>	<b>79</b>
1. Emergence de la diplomatie économique en Algérie .....	79
2. Lien entre la diplomatie économique et les IDE .....	81
3. Les accords et les relations économiques internationales au service des IDE .....	82
<b>Section 03 : L'organisation institutionnelle des organes chargés de la diplomatie économique et l'attractivité des IDE en Algérie .....</b>	<b>91</b>
1. La Direction Générale de la Promotion des Investissements (DGPI) .....	91
2. Organes de soutien aux IDE en Algérie .....	95
3. Organes chargés de la diplomatie économique en Algérie .....	100
<b>Chapitre II : Recherche et étude sur terrain .....</b>	<b>103</b>
<b>Section 01 : Conception de la recherche et méthodologie .....</b>	<b>104</b>
1. Guide d'entretiens .....	104
<b>Section 02 : Analyse de l'étude .....</b>	<b>109</b>
1. Analyse des réponses .....	109
2. Synthèse et recommandations .....	130
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>134</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>138</b>

**Annexes**

**Table des matières**

# **Introduction générale**

## Introduction générale

Dans un monde sans cesse modifié, la globalisation a transformé l'organisation des relations économiques internationales à travers le monde, affectant les sphères économiques, sociales et politiques des sociétés et des citoyens. Ce nouveau contexte se caractérise par un ensemble complexe d'interconnexions et d'interdépendances avec un nombre croissant d'acteurs cherchant à influencer le résultat de ces relations.

Le processus de globalisation, de libéralisation et d'internationalisation économique a engendré une guerre économique caractérisée par une concurrence féroce où les États cherchent à dominer et maîtriser les paramètres des marchés.

À la lumière de la situation actuelle, en tant que pays en développement, l'Algérie tente de se situer et d'avoir une place qui répond à ses potentialités. Cependant, la dépendance de l'économie du pays au secteur des hydrocarbures représente un problème majeur qui empêche son intégration dans ce nouveau rythme de concurrence mondiale.

Récemment, l'Algérie a souffert de la chute mondiale des prix du pétrole. Sa croissance économique a ralenti d'une façon remarquable en 2017. La loi de finances de 2018, qui comprend une nouvelle série de mesures d'investissement et de politique budgétaire, devrait relancer l'économie en 2018. Néanmoins, selon les projections du FMI, la croissance du PIB devrait diminuer en 2018.

L'Algérie a continué de puiser dans ses réserves de devises étrangères pour contrebalancer les fluctuations mondiales des prix des hydrocarbures et sa diversification économique insuffisante. Ainsi, les réserves de change du pays ont continuellement diminué et devraient baisser à 85,2 milliards de dollars à fin décembre 2018 et à 76,2 milliards de dollars à fin 2020 <sup>(1)</sup>.

L'inflation, qui avait atteint 6,4% en 2016, est tombée à 5,6% en 2017 <sup>(2)</sup>, cependant elle reste toujours élevée. Le gouvernement algérien, traditionnellement réticent à rechercher une dette extérieure, a demandé un prêt de 900 millions de dollars américains de la part de la Banque africaine de développement en 2016 et opte pour d'autres options de financement

---

<sup>1</sup> <http://maghrebemergent.info> (publié le 22/10/2017 consulté le 02/05/2018)

<sup>2</sup> <http://www.mf.gov.dz> (publié en fin de décembre 2017 consulté le 02/05/2018)

international à partir de 2019 en envisageant de mettre fin aux subventions pétrolières et aux autres subventions en 2020.

Aujourd'hui, compte tenu de ses nombreuses ressources, l'Algérie doit être en capacité de pouvoir assurer son développement et sa croissance économique. Pour ce faire, elle doit impérativement s'ouvrir et diversifier son économie en adaptant une stratégie qui vise à intensifier la production nationale et à réduire la dépendance de son économie aux hydrocarbures.

La promotion des investissements directs étrangers (IDE), moteur important de la croissance économique et la prospérité, est un choix pertinent qui va permettre de créer des emplois, d'améliorer la productivité, d'opérer des transferts de compétences et de technologies, d'accroître les exportations et de contribuer au développement économique à long terme de notre pays.

Parmi les leviers d'appui sur lesquels un pays peut compter pour établir une stratégie d'attraction des IDE hors hydrocarbures, on fait appel à la diplomatie économique qui a gagné ses lettres de noblesse dans les grandes enceintes internationales. Cette dernière va s'occuper d'une mission qui est celle de la promotion de notre économie et la valorisation de notre image en matière de coopération économique et commerciale ainsi que notre climat des affaires et donc établir un modèle économique pour le gouvernement algérien basé sur l'orientation de l'appareil productif en dehors de la sphère des hydrocarbures en constituant une offre diversifiée et de qualité.

Le rôle de la diplomatie économique est donc de rendre le terrain réceptif. Elle se déploie pour véhiculer une image de marque attrayante pour notre pays pour attirer des investisseurs étrangers porteurs de capital et de technologie.

Dans cette perspective, l'objectif de notre travail est d'analyser le climat d'affaire, mesurer l'attractivité des IDE en Algérie et, comme objectif principal, déterminer le rôle de la diplomatie économique algérienne dans l'attractivité des IDE hors hydrocarbures.

Ce sont des aspects qui nous ont poussés à formuler notre principale problématique comme suit :

***Est-ce que la diplomatie économique algérienne contribue efficacement dans l'attractivité des IDE hors hydrocarbures ?***

À cet effet, nous nous attelons à répondre aux questions suivantes :

- Quel est l'apport marqué par la diplomatie économique en vue d'attirer efficacement les IDE hors hydrocarbures ?
- Quelle importance représente l'aspect économique dans les relations diplomatiques algériennes ?
- Comment la diplomatie économique contribue-t-elle à la favorisation d'un climat d'affaire pour les IDE hors hydrocarbures ?
- Quel modèle de diplomatie économique l'Algérie doit-elle adopter pour attirer les IDE hors hydrocarbures ?

Par le biais du fruit de notre travail de recherche documentaire et d'entretiens conduits avec des acteurs de la diplomatie et de l'investissement, nous serons amenés à poser les hypothèses suivantes :

**Hypothèse 01 :** La diplomatie économique en Algérie est insuffisamment efficace et manque des outils afin d'attirer davantage les IDE hors hydrocarbures ;

**Hypothèse 02 :** Les cadres et les responsables aux ministères concernés accordent une grande importance au rôle joué par la diplomatie économique dans l'attractivité des IDE hors hydrocarbures ;

**Hypothèse 03 :** La diplomatie économique algérienne a réussi à favoriser un climat d'affaire attractif à travers sa participation sur la scène économique internationale.

Pour répondre à ces questionnements, nous avons effectué un stage au niveau du Ministère de l'industrie et des mines à la Direction Générale de la Promotions de l'Investissement.

Durant ce stage, nous avons eu accès à des documents liés à notre thème et nous nous sommes dirigés aussi vers l'agence nationale du développement des investissements, le ministère des finances et, enfin, vers le ministère des affaires étrangères afin d'effectuer des entretiens avec des responsables de différentes structures et des diplomates ayant travaillé sur des dossiers économiques dans des ambassades algériennes à l'étranger.

Le choix de notre sujet à savoir, le rôle de la diplomatie économique dans l'attractivité des IDE hors hydrocarbures en Algérie, a été guidé à la fois par des raisons d'ordre personnel et objectif, ainsi que par la pertinence et l'intérêt que présente ce sujet.

Ce que précède justifie pleinement notre recherche et notre ambition, à ce stade, nous avons trouvé utile de prendre en considération dans notre étude les points suivant :

- Sur le plan méthodologique :

Dans notre étude, nous avons adopté une méthode mixte qui regroupe à la fois une approche descriptive (à caractère qualitatif) qui nous a aidés à étudier les documents mis à notre disposition, et une approche analytique pour analyser et expliquer l'ensemble des informations tirées des entrevues effectués tout au long de notre travail de recherche.

- Sur le plan théorique :

Il s'agit de mettre en évidence que la diplomatie économique est un domaine inséparable à l'attractivité des IDE hors hydrocarbures et de présenter les différents enjeux liés aux IDE à travers le monde.

Il sera traité tout d'abord dans le premier chapitre intitulé « La diplomatie économique dans les relations internationales » les éléments suivant :

- ✓ Eléments de compréhension de la diplomatie économique ;
- ✓ Les enjeux de la diplomatie économique dans le cadre de la mondialisation économique ;
- ✓ La diplomatie économique et le multilatéralisme.

Ensuite, dans le deuxième chapitre, qui porte sur « Les investissements directs étrangers dans le nouveau contexte économique », trois sections ont été présentées comme suit :

- ✓ Caractéristiques des IDE ;
- ✓ Les effets et l'impact des IDE sur le pays d'accueil ;
- ✓ L'attractivité des investissements directs étrangers.

- Sur le plan pratique :

Nous tenterons dans cette partie intitulée « Le rapport entre la diplomatie économique et les IDE hors hydrocarbures en Algérie » de connaître l'intérêt accordé par l'État algérien à la diplomatie économique et à l'attractivité des IDE hors hydrocarbures et de mettre en évidence le lien entre les deux. Pour ce faire, deux chapitres ont été élaborés :

Un premier chapitre intitulé « Une attractivité des IDE renforcée par la diplomatie économique » qui traite à la fois la diplomatie économique en Algérie, les enjeux des IDE en Algérie et l'organisation institutionnelle des organes chargés de la diplomatie économique et l'attractivité des IDE en Algérie.

Un deuxième chapitre dans lequel nous avons présenté notre étude sur terrain afin de définir le rôle de la diplomatie économique dans l'attractivité des IDE hors hydrocarbures en Algérie et dans lequel nous avons proposé un modèle de la diplomatie économique permettant à la fois l'amélioration du climat des affaires, la promotion de l'image de marque et l'attractivité des IDE hors hydrocarbures en Algérie.

## **Première partie : Cadre global d'analyse**

## **Chapitre I : La diplomatie économique dans les relations internationales**

Le sujet de la diplomatie économique devient de plus en plus populaire dans la littérature économique. Dans les relations bilatérales entre pays développés et en développement, la diplomatie économique joue un rôle très important, elle représente un outil largement utilisé dans les politiques des gouvernements.

La diplomatie économique est considérée comme un ensemble de pratiques visant à améliorer les intérêts économiques d'un pays d'origine à l'étranger.

Dans un contexte de relations internationales, d'innovation et de nouvelles technologies de communication et d'information entre les différentes économies, les États ne sont plus considérés comme les seuls acteurs de la diplomatie économique. Les organisations internationales, les organisations à but non lucratif, les entreprises multinationales et différents groupes de la société civile jouent également un rôle fondamental en tant qu'interprètes de la diplomatie.

Malgré cette intervention émergente des acteurs non étatiques, il existe un fort consensus sur l'impact global du secteur public sur la facilitation et la promotion de l'investissement. Cette évolution du concept de diplomatie économique a conduit à une relation plus forte entre les gouvernements et les entreprises.

De facto la diplomatie économique a pour but d'être le moyen de négociation des conditions de l'ordre économique international lié au risque d'une guerre économique entre les États. Comment assurer cet ordre économique, dans un monde de conflit d'intérêts, tel est le problème essentiel qui se pose à la diplomatie économique.

Dans ce présent chapitre, nous allons parler de l'économie au sein de la diplomatie en donnant une définition au concept de la diplomatie économique, ce chapitre s'attache aussi à présenter les enjeux de la diplomatie économique dans le cadre de la mondialisation économique et, en fin, nous allons exposer les différentes dimensions bilatérales et multilatérales de la diplomatie économique.

## **Section 01 : Éléments de compréhension de la diplomatie économique**

### **1. La diplomatie et l'économie**

#### **1.1. Définition de la diplomatie**

Le droit international public est marqué par l'inexistence d'une définition consensuelle de la diplomatie, cependant nous pouvons en trouver plusieurs avec quelques nuances. Il est incontestable et communément connu que la diplomatie est la science et la pratique des relations politiques entre les États, et particulièrement de la représentation des intérêts d'un pays à l'étranger, mais cette définition traditionnelle très vague de cette notion évolutive ne répond plus aux besoins théoriques et académiques du droit internationale surtout que les relations entre entités internationales prennent chaque jour de nouvelles dimensions. Les définitions suivantes ont été choisies intentionnellement parmi tant d'autres car ce sont elles qui touchent le plus notre thématique de recherche :

#### Définition de PRADIER Foréré :

« L'art de représenter le gouvernement et les intérêts de l'État auprès des autres nations et pays, elle concerne l'idée de la gestion des affaires internationales, le suivi des négociations politiques et les relations extérieures, le service des intérêts nationaux du peuple et du gouvernement dans ses relations dans les situations de paix et de guerres, c'est le moyen de l'application du droit international. »<sup>(1)</sup>

#### Définition du dictionnaire français « Littré » :

« Connaissance des rapports internationaux, des intérêts respectifs des États. »<sup>(2)</sup>

<sup>1</sup> PRADIER (Foréré), cours droit diplomatique, Paris, Vol 1.P2.

<sup>2</sup> <http://littrereverso.net/> site officiel du dictionnaire (consulté le 13/03/2018)

### Définition de Guy CARRON DE LA CARRIERE :

« La mise en œuvre d'une politique extérieure par une autorité publique au moyen de l'exploitation d'informations et de négociations appuyées par un réseau de présences à l'étranger. »<sup>(1)</sup>

On retient de ces trois définitions que la notion de la diplomatie est fortement liée à l'intérêt de l'Etat, à son évolution et sa pérennité surtout que les fonctions principales d'un diplomate sont la représentation, la sécurité et l'information.

## **1.2.Le renforcement de la fonction économique de la diplomatie**

La croissance économique et le commerce international impliquent un système de plus en plus globalisé et poussent de nombreuses grandes nations à en faire un enjeu central dans leurs politiques extérieures.

Pendant de nombreux siècles, le pouvoir militaire et la politique de la force ont prédominé dans les relations internationales. Cependant, avec l'augmentation des processus de mondialisation, les éléments de pouvoir dans les relations internationales sont passés de l'espace politico-militaire à l'espace économique-commercial et culturel.

Aujourd'hui, le vrai pouvoir ne repose pas exclusivement sur le potentiel militaire et le contrôle d'un certain territoire, mais sur l'aptitude et la capacité à s'intégrer dans l'économie mondiale. Par conséquent, l'aspect économique est devenu l'un des facteurs les plus importants de la politique étrangère de l'État.

Les entreprises engagées dans le commerce international sont plus productives que celles qui restent sur le marché local et conduisent également d'autres entreprises à faire du commerce international<sup>(2)</sup>. Cependant, ces entreprises peuvent être confrontées à un certain nombre de défis lors de l'entrée sur un nouveau marché étranger. Les efforts de promotion des exportations et d'internationalisation des entreprises peuvent avoir le plus grand impact dans

---

<sup>1</sup> CARRON DE LA CARRIERE, (Guy) : La diplomatie économique, le diplomate et le marché, édition ECONOICA, Paris, 1998, P26.

<sup>2</sup> BENYAHIA (F) et RAHABI (A), The Economic Diplomacy, ESAA, 15/02/2018, 14h00.

ces domaines, car ces efforts mettent clairement l'accent sur la valeur ajoutée pour les entreprises et l'économie dans son ensemble. Par conséquent, les gouvernements considèrent que l'une de leurs tâches principales est de renforcer le commerce et les exportations en aidant les entreprises sur les marchés mondiaux où l'État peut apporter une valeur ajoutée. Cela contribuera à créer les meilleures conditions pour que les entreprises puissent faire face à la concurrence internationale.

Un autre objectif clé des gouvernements est de renforcer la diplomatie économique en général, ceci impliquera des initiatives stratégiques et la création d'une valeur ajoutée à l'étranger pour protéger les intérêts économiques mondiaux d'un pays, y compris des efforts pour influencer sur les conditions du marché au profit de ses intérêts.

Ainsi, le nouveau contexte international se caractérise par plusieurs phénomènes économiques qui invitent à un changement et une redéfinition des fonctions économiques de la diplomatie. Les intérêts économiques constituent, de nos jours, une variable qui pèse, de plus en plus, dans les relations internationales. Certes, de tout temps, « *ces intérêts ont compté mais leur poids a longtemps été secondaire relativement aux affinités idéologiques qui ont caractérisé les relations internationales de la période de la guerre froide.* »<sup>(1)</sup>. En témoigne le fait que les questions économiques sont traitées maintenant de manière autonome et non pas en annexe ou en appui des questions de pure politique et « *l'on peut confirmer, sans grand risque de se tromper, qu'il n'y a plus de diplomatie sans économie.* »<sup>(2)</sup>. Cette importance est le résultat d'un long processus de libéralisation et de déréglementation des échanges entre les nations qui a conduit à la globalisation et à la mondialisation. Dans une large part, ce processus est le fruit des efforts et de la persévérance de la diplomatie économique.

Au surplus, la distinction entre objectifs politiques et économiques est souvent loin d'être nettement tranchée. Si l'action diplomatique est toujours porteuse d'un projet politique ultime, celui-ci peut être précédé d'étapes économiques désirables et viables qui sont de véritables objectifs en elles-mêmes. Ainsi, « *la diplomatie use, de nos jours, des outils et des armes*

---

<sup>1</sup> BENYAHIA (F) et RAHABI (A), *The Economic Diplomacy*, ESAA, 15/02/2018, 14h00.

<sup>2</sup> Ibid.

*économiques d'une façon quasi quotidienne au point que l'on vient à se demander si une diplomatie peut encore exister sans être imprégnée d'économie. »*<sup>(1)</sup>

De ce fait, le temps où les nations pouvaient appliquer des politiques économiques intérieures sans se soucier des indicateurs à tendance internationale est révolu. Aussi, il revient aux gouvernements de donner plus de cohérence aux actions diplomatiques. L'appareil diplomatique doit opérer les aménagements et les adaptations nécessaires pour accompagner davantage l'action du gouvernement, notamment dans la promotion de partenariats économiques extérieurs, et la conquête des marchés à l'étranger pour la production nationale. La défense des intérêts économiques du pays, l'établissement des relations avec l'extérieur, l'attractivité des investissements directs étrangers, la protection des entreprises et la promotion des échanges continuent de constituer les missions de base de la diplomatie d'une manière générale et de la diplomatie économique en particulier.<sup>(2)</sup>

## **2. Concept de la diplomatie économique**

### **2.1. Diplomatie économique: Origines et étapes**

#### **2.1.1. Quand est née la diplomatie économique?**

Sous une forme rudimentaire, les échanges extérieurs ont commencé lorsque les individus de différentes habitations, régions et cités ont échangé des produits les uns avec les autres et se sont offert des services les uns aux autres. *« Les archives documentaires les plus anciennes que nous possédons sur les échanges commerciaux entre royaumes sont les archives d'Amarna, les tablettes d'argile de la Moyenne Egypte de la période 1460-1220 av. J.-C., détaillent le commerce extensif qui existait à cette époque entre les pays et les civilisations de l'Egypte et de l'Asie occidentale. »*<sup>(3)</sup>

---

<sup>1</sup> KIONI, (Joel) : Les investissements internationaux et la diplomatie économique de la RDC, mémoire de licence en droit économique et social, Université protestante, Congo, 2011, P39.

<sup>2</sup> Ibid. P43.

<sup>3</sup> RAYMOND (C) and WETBROOK (R) : Amarana diplomacy, The beginning of international relations, édition The John Hopkins university press, London, 2002, P168.

Ailleurs, « *les routes de la soie de l'Inde-Chine et de la Chine-Europe, à savoir les routes occidentales qui traversent l'Asie centrale et la route orientale et sud qui traversent aujourd'hui le Myanmar, fournissent des preuves similaires d'échanges de biens, d'objets religieux et de manuscrits entre peuples et cultures séparés par de vastes distances et barrières géographiques.* »<sup>(1)</sup>

Tout au long de l'histoire, le commerce a fourni l'une des premières impulsions pour les contacts et les accords interétatiques, ainsi que la guerre et la conquête. Le commerce était aussi le moteur de la propagation du colonialisme. Il conduisit la «découverte» par l'Europe des richesses des Indes orientales et le voyage de Christophe Colomb vers les Amériques. « *Souvent, le drapeau suivait le commerce.* »<sup>(2)</sup>

« *Bien que les émissaires aient été échangés entre les royaumes et les empires depuis des temps immémoriaux dans de nombreuses régions du monde, la première forme de représentation permanente d'outre-mer a pris la forme de consulat, autour du 16ème siècle; ces avant-postes étaient établis en Méditerranée, pendant l'Empire ottoman, lorsque les principautés italiennes cherchaient des marchés commerciaux, et les commerçants étrangers organisaient eux-mêmes une forme de représentation conjointe dans les ports, pour traiter avec les autorités locales. Gagnant le soutien de leurs administrations d'origine, et ainsi sont nés les premiers bureaux de représentation à l'étranger. L'ambassade de résidence est venue un siècle plus tard.* »<sup>(3)</sup>

Si nous passons rapidement à la scène contemporaine,

### **2.1.2. Par quelles étapes la diplomatie économique est-t-elle passée ?**

Sur la base de preuves empiriques, nous voyons que la diplomatie économique, telle qu'elle est pratiquée par les États et leurs systèmes diplomatiques au cours des quarante dernières

<sup>1</sup> Rangarajan et Kautilya : The Arbasbastra, édition Penguin Books, India, 1992.

<sup>2</sup> BENYAHIA (F) et RAHABI (A) : Op.cit.

<sup>3</sup> Berridge : Diplomacy, Theory and practice, 5<sup>ème</sup> édition, 2010, P134.

années, traverse habituellement quatre étapes de son déploiement. Elles sont décrites ci-dessous : <sup>(1)</sup>

- **La promotion du commerce** est généralement le premier objectif clé, complété par la promotion des investissements étrangers, lorsque vers les années 1970, la mobilisation de l'investissement direct étranger (IDE) est devenue une priorité pour les gouvernements. Les pays en développement ont découvert l'importance de la diplomatie économique à cette époque, poussés en partie par l'envie d'améliorer leurs revenus commerciaux. Prenant l'exemple de l'Inde, le premier choc pétrolier de 1973, lorsque le prix du pétrole brut a quadruplé du jour au lendemain, a donné l'impulsion réelle à la diplomatie économique. L'Inde a immédiatement ouvert des ambassades dans tous les pays du Golfe, dirigés en grande partie par de jeunes diplomates qui ont reçu le grade d'ambassadeur; les exportations de projets étaient un objectif majeur et ils ont produit des résultats. Des actions de rapprochement ont été prises en Afrique du Nord. C'était aussi le moment où les travailleurs et les techniciens étaient envoyés dans les pays riches en pétrole qui étaient en train de mettre en œuvre des projets ambitieux. De nouveaux flux de revenus ont été créés pour les pays exportateurs de main-d'œuvre. À l'échelle mondiale, ces revenus totalisent aujourd'hui plus de 700 milliards de dollars US; En 2008, l'Inde a gagné 55 milliards de dollars US grâce à ces envois de fonds de la part de ses travailleurs étrangers, de ses techniciens et de sa diaspora.

- Le deuxième grand objectif poursuivi par la diplomatie économique vers le milieu des années 1980 est **le réseautage, la mobilisation de larges groupes de partisans et de participants et la promotion de l'investissement et les activités d'acquisition de technologies**. Cela a conduit à des partenariats public-privé (PPP) et à la sensibilisation de multiples acteurs, tant au pays qu'à l'étranger, en tant que contributeurs à la diplomatie économique. Les entreprises, les organismes industriels, les chambres de commerce, les « thinktanks » <sup>(2)</sup> et les écoles de commerce ont tous été validés et légitimés en tant que partenaires essentiels.

---

<sup>1</sup> BAYNE (N) et WOOLCOCK (S), La nouvelle diplomatie économique: Prise de décision et négociation dans les relations économiques internationales, chapitre 11 (S.RANA (K), Diplomatie économique: L'expérience des pays du développement), 2ème édition (Ashgate), Londres, 2007.

<sup>2</sup> **Thinktanks** : groupe de réflexion ou laboratoire d'idées est généralement une structure de droit privé, indépendante de l'État ou de toute autre puissance, en principe à but non lucratif, regroupant des experts. L'activité principale d'un thinktank est généralement de produire des études et d'élaborer des propositions, le plus souvent dans le domaine des politiques publiques et de l'économie.

• La troisième phase est **la promotion du pays**, qui est liée à toutes les activités économiques, y compris l'afflux de touristes étrangers, qui est une source clé d'emploi et des gains en devises. De nombreux pays ont considéré cela comme une activité soutenue dans les années 1980 et 1990. Alors que les affaires se déroulent même dans des situations d'adversité, une image positive du pays facilite les échanges commerciaux. Les IDE sont encore plus étroitement liés à la réputation du pays. Les États riches et pauvres investissent dans l'image de marque et le *re-branding*. Les ambassades y contribuent, souvent en tant que premiers points de contact; c'est une des raisons de l'importance accrue que les ministères des affaires étrangères accordent maintenant à l'amélioration de leurs services de visas. Comme la réputation des entreprises à domicile résonne sur la scène mondiale, elle interagit et synergise avec la marque du pays. Les États ont encouragé la participation à des foires commerciales spécialisées à l'étranger.

• La phase finale de la réglementation a pris de l'importance à mesure que **la gestion de l'activité économique extérieure s'est complexifiée**. La création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 1995 a porté la diplomatie commerciale, multilatérale, régionale et bilatérale, à un nouveau sommet. Contrairement à son prédécesseur, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, l'OMC associe les gouvernements, les entreprises et les organismes publics à la gestion détaillée des conditions dans lesquelles se déroulent les échanges. Les négociations complexes du programme ambitieux et très divers de l'OMC ont soulevé l'importance des questions de réglementation et posé de nouveaux défis aux pays en développement en termes de capacité à s'engager dans ces négociations. Un afflux d'accords commerciaux libres et préférentiels a également impliqué les gouvernements dans des tâches complexes de gestion du commerce et la maîtrise d'un nouveau lexique.

Ces étapes ont été successivement traversées, comme des couches d'activités ajoutées, à mesure que les pays progressent dans leurs activités économiques extérieures, mais sans que les activités liées à la phase précédente soient abandonnées ou minimisées. Par exemple, la tâche de promotion du commerce et de l'investissement ne disparaît pas lorsque la gestion des réseaux et de la réglementation apparaît comme une nécessité; L'image du pays imprègne toutes les autres actions, et même les petits États s'efforcent maintenant d'améliorer la réputation de leur marque.

Avec le temps, les grandes entreprises à domicile n'ont plus besoin de soutien pour pénétrer les marchés étrangers, même si les petites et moyennes entreprises ont encore besoin d'aide. Dans le même temps, la qualité de l'engagement économique extérieur des gouvernements devient plus complexe. Lorsque les entreprises à domicile entrent sur les marchés étrangers en tant qu'investisseurs, elles ont besoin de différents types de soutien de la part des agences officielles, parfois pour surmonter les barrières locales. Tout cela ajoute à la complexité de la diplomatie économique, en ce sens que les mêmes unités qui se livrent à une activité sont également tenues de s'adresser aux autres.

## 2.2. Définition de la diplomatie économique :

Avant de présenter des définitions de la diplomatie économique, il est nécessaire d'enlever certaine ambiguïté liée à ce concept de façon générale et qui est représentée selon les deux juristes " Bayne & Woolcock " comme des stéréotypes <sup>(1)</sup> :

- ✓ **Premier stéréotype** : La diplomatie est appliquée seulement par le corps diplomatique et des parties du Ministère des Affaires Étrangères du pays X ;
- ✓ **Deuxième stéréotype** : La diplomatie concerne des négociations informelles, elle n'est pas basée sur des règles fondatrices ni des obligations légales ;
- ✓ **Troisième stéréotype** : La diplomatie est une activité faible et inexacte car elle remplit une fonction de réconciliation entre deux contradictions et se base sur les concessions ;
- ✓ **Quatrième stéréotype** : La diplomatie est une activité élitiste dans sa nature, administrée par des hauts responsables, d'où vient la définition traditionnelle de la diplomatie qui la considère le monopole exclusif des institutions officiels ;
- ✓ **Cinquième stéréotype** : Souvent secrète et discrète, les diplomates préfèrent les « *Dealmaking* » loin des médias et leurs apparitions ne se font que lorsque les accords sont achevés.

---

<sup>1</sup> دور الدبلوماسية الجزائرية في تشجيع الاستثمارات الأجنبية. مذكرة لنيل شهادة الماجستير في العلوم التجارية, قطاب الجمعي وسيم, 2013

Tous ces stéréotypes en réalité sont loin de traduire le concept de la diplomatie économique et le fait d'enlever ces ambiguïtés contribue à l'élaboration d'une définition plus spécifique, certes, mais il reste toujours difficile de trouver une définition consensuelle à cette notion.

Pour tenter de proposer une définition à la diplomatie économique, il serait possible de s'appuyer sur les paramètres suivants :

✓ **Au plan fonctionnel :**

Elle constitue l'action internationale visant à promouvoir les échanges commerciaux, la coopération et l'intégration économique entre les pays, à un niveau bilatéral ou multilatéral, global ou régional.

Elle peut viser à ce titre, à asseoir les cadres, normes et mécanismes de coopération, d'arbitrage et de concertation, en matière d'investissement de politiques économiques, monétaires et commerciales.

La diplomatie économique travaille, en outre, à améliorer la croissance mondiale, à réduire les écarts entre les pays, diagnostiquer et régler les grandes crises économiques et les problèmes de ralentissement de la croissance. « Elle conçoit également, les mécanismes de lutte ou d'accompagnement, selon le cas, des multiples formes de délinquance économique, commerciale ou financière, ainsi que des normes pathologique ou anarchiques d'investissement et d'enrichissement. »<sup>(1)</sup>

Elle consiste, par ailleurs, à capter les investissements et à défendre les intérêts économiques et commerciaux d'un pays, d'une filière ou d'un regroupement donné, vis-à-vis de la concurrence internationale sous ces différentes formes, elle est pour l'essentiel, si ce n'est en quasi-totalité, d'impulsion étatique.

✓ **Au plan organique :**

La diplomatie économique est une action décidée et conduite par l'Etat ; principalement par l'appareil diplomatique et gouvernementale et leurs démembrements ; les chambres de commerce ou les organisations patronales, voire par les ONG. Elle peut également être menée par des organisations intergouvernementales à l'exemple de l'OMC.

---

<sup>1</sup> MOKRANI (Nassim), les nouvelles diplomaties, Casbah Editions, 2009, P.178.

Ainsi, il faut considérer que cette diplomatie s'inscrit dans un champ partagé où l'Etat intervient, mais également les organisations internationales, les grandes entreprises et les acteurs de la société civile.

✓ **Au plan pratique :**

La Diplomatie économique peut se dérouler de plusieurs manières et dans de multiples occasions, comme lors des sommets de chefs d'Etats et de gouvernements (bilatéraux ou multilatéraux), des visites officielles ou de travail de ces derniers, des rencontres et forums des sociétés civiles et des opérateurs économiques et enfin des rencontres tenues par les organisations internationales. Elle peut, également s'exercer au titre de « coopération décentralisée ». <sup>(1)</sup>

Enfin la diplomatie économique peut être définie comme : « l'ensemble des actions promotionnelles menées directement ou indirectement par des pouvoirs publics dans le but d'attirer davantage d'investisseurs étrangers et les convaincre de venir investir sur leur territoire économique; de promouvoir le label du territoire. ». <sup>(2)</sup>

### **3. Objectifs de la diplomatie économique :**

Les objectifs de la diplomatie économique diffèrent d'un pays à un autre, cela dépend des priorités de l'Etat, de ses besoins, des secteurs d'activités à croissance faibles, etc.

En effet, le rôle du diplomate économique est déterminant essentiellement dans:

- La recherche de projet de partenariat et d'investissements étrangers ;
- Faciliter et mettre à la disposition des investisseurs toutes les informations utiles et nécessaires ;
- Attirer le maximum d'investisseurs et les mettre en contact avec les hommes d'affaires nationaux ;

---

<sup>1</sup> MOKRANI (Nassim), les nouvelles diplomaties, Casbah Editions, 2009, P.179.

<sup>2</sup> [https://fr.wiktionary.org/wiki/diplomatie\\_économique](https://fr.wiktionary.org/wiki/diplomatie_économique) (publié le 01/05/2015 consulté le 19/03/2018).

- La promotion commerciale, à ce titre, les ambassades exploitent à travers leurs services économiques, commerciaux, touristiques et autres, toutes les opportunités d'affaires au profit de l'économie nationale et du secteur privé, en liaison avec les associations professionnelles ;
- L'organisation et l'animation de forums économiques promotionnels en rapport avec les secteurs clés identifiés par le programme économique du gouvernement ;
- Le rôle d'interface dans la circulation de l'information économique et financière entre opérateurs économiques locales et ceux d'ailleurs.

En outre, vu la conjoncture internationales et les règles qui s'impose en raison de la mondialisation des échanges et de la vigueur de la compétition économique internationale, le rôle économique des diplomates est désormais de veiller sur la proactivité en matière de veille économique, commerciale, industrielle et technologique au profit de son gouvernement et des opérateurs économiques nationaux afin que ceux-ci exploitent systématiquement les informations pour leurs décisions stratégiques. <sup>(1)</sup>

## **Section 02 : Les enjeux de la diplomatie économique dans le cadre de la mondialisation économique**

### **1. Le triangle de la diplomatie économique**

#### **1.1.Schéma des principaux acteurs de la diplomatie économique**

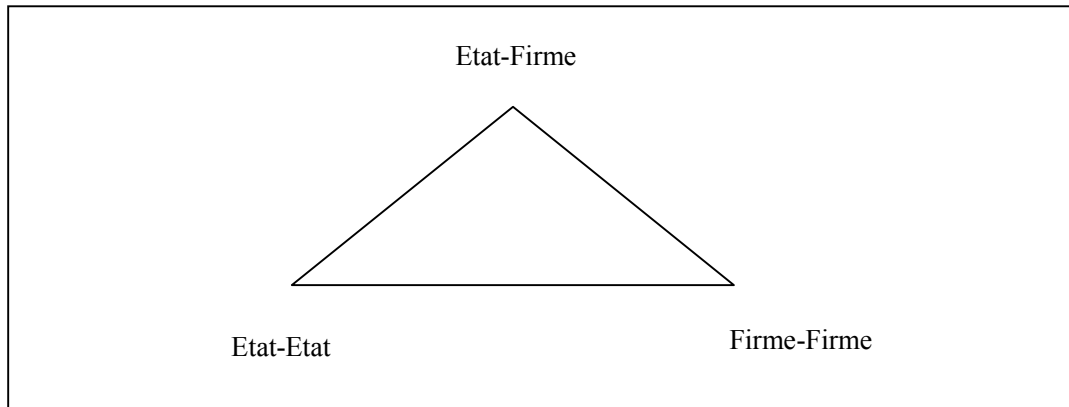
On entend par triangle lors de la schématisation d'un phénomène, d'un processus ou d'une théorie, l'existence de trois acteurs principaux qui sont en interactivité, qui occupent chacun une position et qui formule à travers les relations qui les relie un triangle. En l'occurrence, on ne trouve en réalité que deux acteurs et pourtant on parle d'un triangle. La vérité c'est que ces deux acteurs (Etat et firmes internationales) jouent chacun un double rôle, d'une part, l'Etat est en perpétuelle relation avec les autres Etats-nations et selon les besoins en relations

---

<sup>1</sup> REVEL (C) : Revue géoéconomique N°56, Paris, Hiver 2010-2011, P62.

avec les firmes. Pareil pour les firmes qui entretiennent des relations entre elles mêmes et avec les Etats-nations. Ce faisant, le triangle prendra la forme suivante : <sup>(1)</sup>

**Figure 01 :** Triangle de la diplomatie économique.



**Source :** CHAVAGNEUX (C), « La diplomatie économique : plus seulement une affaire d'États », P47.

## 1.2. Les enjeux des relations entre les différents acteurs

Les États définissent des stratégies pour tenter de répondre aux modifications de leur environnement extérieur, liées notamment aux décisions des acteurs privés. Mais, ce faisant, ils contribuent eux-mêmes de manière dialectique à la redéfinition du système international. Les États ne disparaissent pas sous le poids d'une contrainte économique extérieure, ils changent dans le cadre d'un système international dynamique qu'ils contribuent, avec d'autres, à façonner. <sup>(2)</sup>

### 1.2.1. Les enjeux des relations Etat-Etat :

L'enjeu des relations entre États est celui de leur souveraineté et de leur capacité de réaction face à la montée en puissance des acteurs privés.

<sup>1</sup> CHAVAGNEUX (C), « La diplomatie économique : plus seulement une affaire d'États », revue française d'études constitutionnelles et politiques, n°88, 88 - La politique étrangère aujourd'hui, P47.

<sup>2</sup> Ibid. P48.

### 1.2.2. Les enjeux des relations Firme-Firme :

L'enjeu des relations firme-firme est celui de la globalisation : c'est dans ce contexte qu'il faut penser du développement du commerce intra-firmes, les stratégies de localisation et le processus d'intégration-désintégration de la chaîne de production au niveau mondial. L'accroissement rapide du nombre des fusions-acquisitions et l'importance grandissante des montants en jeu illustrent le rôle prépondérant des relations entre firmes dans la définition des règles de fonctionnement de l'économie mondiale.

### 1.2.3. Les enjeux des relations Etats-Firmes

L'enjeu des relations États-firmes est celui de la compétitivité des territoires et du contrôle de l'activité des entreprises. Alors que les États veulent profiter de la division internationale du travail, quelle que soit l'entreprise qui produise sur leur territoire, les firmes multinationales veulent maîtriser leurs processus de production, quel que soit l'endroit où elles s'installent. Cela peut conduire aussi bien à la coopération ou au conflit si l'entreprise choisit une autre localisation ou si l'État cherche à contrôler les activités de l'entreprise (lois sociales, environnementales, obligation de résultats...).<sup>(1)</sup>

## **2. La diplomatie économique comme levier dynamique dans l'économie mondiale**

L'activité commerciale était toujours le domaine important du service diplomatique tandis que ses moyens, ses méthodes et ses buts étaient définis par le moment réel de l'histoire. En d'autres termes, le commerce a donné lieu à la création des premières relations et accords mutuels intergouvernementaux.

Comme l'un des exemples les plus frappants de la façon dont la diplomatie économique d'un pays distinct affecte le développement de l'économie mondiale et la réalisation des intérêts politiques est possible de suivre un exemple des États-Unis. Washington définit les destins du monde, la politique interne et externe de plusieurs dizaines de pays via le Fonds monétaire

---

<sup>1</sup> CHAVAGNEUX (C), « La diplomatie économique : plus seulement une affaire d'États », revue française d'études constitutionnelles et politiques, n°88, 88 - La politique étrangère aujourd'hui, P48.

international (FMI), la Banque mondiale (BM) et d'autres organisations, ainsi que grâce aux programmes de soutien financier. La diplomatie économique des États-Unis a eu une influence considérable sur la création de l'économie mondiale. Selon l'évaluation du «Washington Post», sa réalisation est soutenue par 59% des Américains convaincus qu'elle apporte de réels dividendes à l'économie des USA et à eux-mêmes. La réalisation de la diplomatie économique des États-Unis est promue par le pouvoir financier et économique du pays et le système économique mondial créé avec une fonction spéciale de la monnaie américaine par Washington. Toutes les réalisations fondamentales de la politique étrangère américaine reposent sur des bases économiques stables.

En ce qui concerne l'Europe, les relations politiques étaient en avance sur les relations économiques et créaient la base de la promotion des intérêts économiques. Quant aux États-Unis, au contraire, il leur est habituel de maintenir la principale expansion économique. En conséquence, ses résultats ont été consolidés sous la forme de relations politiques et juridiques correspondantes plus tard. En effet, la diplomatie économique est considérée comme le principal facteur économique clé pour atteindre les objectifs de la politique étrangère.

De plus, son accomplissement n'a rien à voir avec les dépenses considérables provoquées par l'intervention militaire, tandis que l'influence et l'efficacité se sont révélées relativement plus stables et fiables que l'intervention politique et surtout militaire.

Certains analystes soulignent que l'aide économique extérieure est l'outil pratique qui permet au gouvernement-donateur d'avoir un impact direct sur les pays, ses récepteurs. Ainsi, le scientifique international noté S.Rogov dit que : *«l'aide économique a aussi des conséquences politiques»*.

Dès mars 1943, HARRIMAN (W.A) remarqua que *«les dollars sont l'un des outils les plus efficaces dont nous disposons pour influencer les événements politiques européens»* <sup>(1)</sup>. Il souligne également que *«la politique d'aide économique est l'un des outils les plus efficaces permettant d'échapper à l'expansion de la sphère d'influence de l'URSS en Europe de l'Est et dans les Balkans»* <sup>(2)</sup>. Les objectifs stratégiques de la diplomatie économique des États-Unis sont invariables en commençant par le plan de Marshall, dans l'ensemble, ils sont

---

<sup>1</sup> HARRIMAN, (W.A) : Conférence de Téhéran, Mars 1943.

<sup>2</sup> Ibid.

principalement axés sur la réalisation et le maintien de la direction américaine qui est la tâche principale de la politique étrangère de Washington. À cet égard, la diplomatie économique est l'un des outils de base utilisés par la politique étrangère américaine pour créer un nouveau système des relations internationales.

Jamais auparavant, l'amélioration des relations commerciales et économiques entre les pays n'a été au centre même des actions diplomatiques comme récemment. Les principales causes d'intérêt de la diplomatie pour son contexte économique historique sont basées sur les éléments suivants: <sup>(1)</sup>

- Dans la plupart des pays développés, la part du commerce extérieur et des investissements dans le PIB (Produit Intérieur Brut) augmente constamment par rapport à la fabrication locale;
- La mise en œuvre de réformes économiques dans les processus d'orientation à l'économie de marché des pays développés, ainsi que la stratégie de développement basée sur le renforcement des exportations, favorisent une intégration plus rapide du pays dans l'économie mondiale ;
- La mondialisation du commerce et des affaires signifie que la production augmente et que l'expansion du secteur des services crée aussi la nécessité d'activer les communications multilatérales régulières entre les pays ;
- L'élargissement des accords commerciaux régionaux pour l'élimination des obstacles au commerce international et aux processus d'investissement.

De nos jours, la mondialisation est présente sous de nombreux aspects, caractérisés par l'interdépendance économique des pays les uns par rapport aux autres. La diplomatie économique est devenue un élément très important des relations internationales. En d'autres termes, grâce à cet instrument de mesure, le niveau des relations mutuelles est défini entre les pays. Par conséquent, l'économie a acquis le rôle central dans les relations diplomatiques, les frontières deviennent plus minces entre les actions diplomatiques traditionnelles politiques et économiques, de même, la diplomatie économique devient intégrée dans les étendues de la diplomatie classique.

---

<sup>1</sup>PAVOL, (B) : La diplomatie économique moderne, Article sur internet, 2009.

Aujourd'hui la diplomatie économique se développe dans la discipline, unissant la compréhension de la dynamique des interactions internationales dans les sphères politiques et économiques, elle détermine le développement de leurs relations mutuelles et de l'interdépendance les uns des autres.

### **3. La diplomatie et l'information économique**

Dans un monde sans cesse modifié, où les paramètres des entreprises ou même des États changent sous l'effet de la mondialisation, ces derniers se trouvent dans l'obligation de connaître toutes les informations sur l'environnement où elles exercent des activités garantissant leur survie.

Avec l'explosion des technologies de l'information et de la communication, l'accès à l'information est devenu immédiat menant à une augmentation et une accumulation du volume d'information disponible ce qui conduit vers la nécessité de recourir à des sources fiables fournissant une information réelle permettant d'être réactif face à l'évolution rapide de l'environnement et anticiper tout un futur événement non attendu. Le travail concernant la collecte et l'envoi de l'information devient de plus en plus nécessaire, la capacité d'identifier des éléments d'un intérêt réel dans la masse d'informations est importante.

Entre autre, la diplomatie est un dispositif organisé et compétent dans l'organisation, la collecte, le traitement, la diffusion et l'exploitation de l'information notamment celle provenant de l'extérieur. « *Au lieu de fournir des nouvelles et des mises à jour générales au siège du ministère des affaires étrangères au pays, l'ambassade avec sa sensibilité à la culture et aux relations locales est la mieux placée pour analyser les informations les plus importantes diffusées par les médias.* »<sup>(1)</sup>

La complexité des relations entre les acteurs mondiaux et les domaines thématiques placent les ambassades à la pointe de l'intelligence et de l'analyse, exigeant de fournir des informations pertinentes qui sont de plus en plus adoptées par les services étrangers dans le monde entier.

---

<sup>1</sup> BENYAHIA (F) et RAHABI (A) : Op.cit.

La collecte de données provenant de divers pays serait une tâche exigeante. « *L'ancrage des données brutes avec des expériences collectées grâce au réseautage directement auprès des chefs d'entreprise locaux et de l'opinion publique est cependant le pouvoir des missions.* »<sup>(1)</sup>. En outre, les ambassades ont le droit de garder un aperçu, de gérer la complexité de ces relations avec les partenaires locaux et régionaux et de coordonner les activités connexes au niveau local.

L'information économique est l'une des informations les plus importantes à ce niveau, vu l'importance du secteur économique, les ambassades disposent des départements spécialisés dans la collecte et la diffusion de ce type d'information. La détermination des conditions politiques, la fourniture des retours d'information (*feedback*) et la présentation des rapports sur l'économie des pays demeurent l'un des rôles clés de la diplomatie économique.

Sous une forme de classements internationaux, informations sur la population d'un pays, son économie ou sa démographie, mises à jour sur les événements économiques et beaucoup d'autres informations de base accessibles instantanément via de nombreux services tels que le site officiel du pays ou d'autres sources accessibles au public sont garanties par les travaux des diplomates notamment ceux qui s'occupe de l'aspect économique des pays.

Ainsi, la diplomatie économique doit assurer une information pertinente et utile pour alimenter le système d'information de l'économie du pays d'origine, mais aussi pour les étrangers dans le but d'attractivité des investissements. Pour ce fait, elle doit être en mesure d'écouter, saisir, classer, codifier et condenser les données sur l'environnement économique.

Les informations sur les relations économiques seront utilisées dans le système de gestion de l'économie nationale parallèlement à d'autres types d'informations. Du point de vue des personnes qui reçoivent les rapports et les données<sup>(2)</sup>, l'information économique n'a de valeur que dans la mesure où elle est nouvelle et utile pour résoudre certains problèmes de l'économie nationale.

---

<sup>1</sup> BENYAHIA (F) et RAHABI (A) : Op.cit.

<sup>2</sup> Ibid.

Les informations économiques peuvent être classées par contenu comme suit: <sup>(1)</sup>

- Par phases et processus de production : information sur la production, la distribution, l'échange et la consommation;
- Par des éléments (ou des facteurs) de la production : des informations sur les ressources de la population et de la main-d'œuvre, les ressources naturelles, le capital monétaire, etc.
- Et par les unités structurelles présentées : les secteurs de l'économie nationale, les régions économiques, les entreprises et les organisations, et ainsi de suite.

La majeure partie de l'information économique en circulation comprend les données primaires et comptables (dans les entreprises), les documents de transport et de paiement (en circulation entre entreprises), les rapports statistiques, les documents de planification et normatifs et les informations de gestion opérationnelle.

Dans le but de satisfaire les « clients » de l'information économique fournie par la diplomatie économique, de nombreuses informations sont diffusées par cette dernière, à savoir :

- Des informations sur les facteurs culturels, politiques, sociaux, historiques et les acteurs institutionnels :
  - L'Etat (opinion politique, ressources naturelles, énergies, infrastructures, réglementation...);
  - Les administrations (la paperasse, la bureaucratie, la corruption...);
  - Les collectivités locales;
  - Les syndicats;
  - La main d'œuvre (disponibilité, qualification, rémunération...), etc.
- Des informations techniques :
  - Les techniques, technologies, procédés et méthodes de productions;
  - Les tendances technologiques (innovation...), etc.

---

<sup>1</sup> <https://encyclopedia2.thefreedictionary.com/Economic+Information> (consulté le 25/03/2018).

- Des informations économiques et commerciales :
  - La concurrence (les entreprises, produits et services, méthodes commerciales, organisation...);
  - Le marché (l'offre et la demande, tendance de marché, les nouveaux entrants);
  - Les fournisseurs et relations fournisseurs;
  - Les clients et relations clients;
  - Les coopérations et les alliances, etc.

De facto, la diplomatie économique représente un levier dynamique et une source d'information pour les Etats, les entreprises et les investisseurs étrangers également.

#### 4. Vers une E-diplomatie facilitant l'accueil et le partage de l'information

"Les communications diplomatiques et les rapports, devraient et pourraient être numérisés", a déclaré Dr. Trigona, ancien ministre des Affaires étrangères de Malte (2007).

Avec l'aide de conseillers spécialisés dans des domaines thématiques (sécurité, énergie ou commerce, par exemple) intégrés dans les ambassades, les rapports ajustés sur les thèmes peuvent être partagés au moyen d'un système centralisé de bases de données électroniques structurées. Pour permettre un suivi stratégique rapide du siège (ministère des affaires étrangères) en cas de besoin, des documents électroniques sous forme de cartes visualisées interactives qui devraient être échangés via le réseau interne (Intranet), avec des hyperliens vers des profils de partenaires détaillés et l'historique des relations stockées dans une base de données et mis à jour en conséquence.

La communication bidirectionnelle et le partage d'informations sont toutefois de la plus haute importance, le ministère des affaires étrangères devrait mettre à jour ses bases de données et ses publications afin que les ambassades soient informées des actions de leur pays de résidence. « *Ceci est particulièrement pertinent dans les cas où l'ambassadeur ou le personnel de la mission n'est pas présent lors de réunions bilatérales entre hauts responsables. Ils peuvent également être informés par le ministère sur le contenu des discussions via une connexion voix sur IP sécurisée ou des sessions de vidéoconférence.* »<sup>(1)</sup>

---

<sup>1</sup> BENYAHIA (F) et RAHABI (A) : Op.cit.

Le *reporting* par le biais de systèmes centralisés permettrait au ministère et aux missions d'accéder aux informations les plus récentes et aux versions mises à jour de tout document pertinent pour leur travail. Si cette numérisation devait être appliquée à tous les documents diplomatiques du ministère et à toutes les ambassades, une simple recherche serait alors possible pour permettre de suivre tout ce qui se passait. De plus, l'information serait facilement accessible à tout diplomate en action via son téléphone portable et une connexion internet sans fil ou mobile.

Dans le contexte de la diplomatie numérique (ou E-diplomatie), ces compétences représentent les connaissances dont les professionnels ont besoin pour performer de manière optimale dans le monde d'information numérique. Les campagnes de médias sociaux efficaces sont également basées sur ces compétences de base.

### **Section 03 : La diplomatie économique et la coopération internationale**

#### **1. La diplomatie économique au sein des organisations internationales**

Il ne fait aucun doute que la diplomatie économique est essentielle pour promouvoir une coopération internationale dynamique aux niveaux bilatéral, régional et mondial, et son rôle important dans ce domaine est maintenant universellement reconnu.

En effet, grâce à la diplomatie économique, tous les États pratiquent régulièrement l'art de servir leur sécurité économique et leurs intérêts stratégiques. C'est avec les instruments spécifiques de la diplomatie économique multilatérale que les pays parviennent à influencer les décisions politiques et réglementaires de leurs partenaires, ainsi que le contenu des résolutions des organisations internationales.

En fait, cette forme de diplomatie va au-delà du commerce et des investissements et englobe des négociations économiques multilatérales sur une grande variété de questions: l'énergie et la sécurité alimentaire ainsi que les moyens de réaliser de nombreux objectifs politiques par l'action économique.

« La diplomatie économique a ajouté de nouveaux sujets à ceux que la diplomatie traitait depuis toujours »<sup>(1)</sup>. Elle exige à la fois une aptitude à confronter les difficultés et à surmonter les obstacles liés à la multiplicité des partenaires ou des concurrents (décider à plusieurs, s'organiser avec autrui, etc.), mais aussi une possession des talents nouveaux nécessaires surtout lors des négociations multilatérales.

Les questions économiques majeures, comme celles liées à l'OMC, l'antidumping, la conclusion d'accords régionaux de libre-échange et l'élimination des écarts de développement sont des questions qui exigent des approches diplomatiques créatives allant au-delà de la diplomatie traditionnelle. « Des questions aussi complexes nécessitent des négociations multilatérales sophistiquées pour relever les défis sans précédent du processus de mondialisation. »<sup>(2)</sup>

Dans le vaste domaine de la diplomatie économique multilatérale, une architecture institutionnelle précieuse est offerte par l'OMC, le FMI, l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), etc.

Cette diversité d'organisations internationales peut être synthétisée selon Guy CARRON DE LA CARRIERE en cinq espèces<sup>(3)</sup>, à savoir :

- Les forums, enceintes qui privilégient les rencontres, les échanges d'informations et d'expériences mais qui disposent de moyens d'intervention limités. Dans cette catégorie on peut ranger l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (Food and Agriculture Organization FAO) et la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) ;
- Les organismes de mise en œuvre de politiques qui travaillent dans le cadre de missions bien définies mais jouissent d'une certaine liberté de mouvements pour l'accomplir et peuvent disposer de moyens puissants. Font partie de groupe l'OMC et les institutions financières internationales : le Fond Monétaire International (FMI), la

<sup>1</sup> CARRON DE LA CARRIERE, (Guy) : Op.cit., P153.

<sup>2</sup> DJUMALA, (D) : Revisiter la diplomatie économique, The Jakarta Post, Jakarta, 2015.

<sup>3</sup> CARRON DE LA CARRIERE, (Guy) : Op.cit., P160.

Banque Internationale pour la reconstruction et le Développement (BIRD), la Société financière internationale (SFI) et les banques de développement auxquels faut ajouter divers fonds à statut autonome comme le Fond International de Développement Agricole (FIDA) ;

- Les prestataires de service, agences d'exécution également mais de compétence principalement technique. Il ne leur est pas demandé de concevoir la politique internationale des activités dont ils ont la charge. La Banque de Règlements Internationaux (BRI) et l'Agence International de l'Énergie Atomique (AIEA) en sont des exemples éminents par la qualité de leur expertise ;
- Les organismes d'administration et de gestion comme l'Organisation Internationales de Normalisation (ISO) ;
- Les institutions des Etats unies comme l'Union Européenne (UE), elles sont un instrument d'intégration économique combinant l'élaboration de politiques communes avec des fonctions exécutives et législatives, sans oublier une compétence juridictionnelle.

Ces organisations sont les leaders d'opinions sur des différents niveaux, une bonne maîtrise des négociations et de déroulement des réunions peut être un appui pour les Etats, cela permettra aux pays puissants en terme diplomatique d'influencer les décisions de l'ensemble des parties membres d'une manière qui sert directement leurs intérêts.

La création de coalitions est aussi un facteur essentiel du fonctionnement actuel de la diplomatie économique multilatérale. De ce point de vue, au niveau mondial, la plus importante coalition diplomatique est le Groupe des 77 et la Chine (G-77)<sup>1</sup> qui a vu sa naissance à Genève en 1964.

Composés de 134 pays en développement, le G-77 représentent plus de la moitié de la population mondiale et plus des deux tiers de l'ensemble des membres de l'ONU. Commenant par la première réunion ministérielle du Groupe des 77 à Alger (Algérie) du 10 au 25 octobre 1967, qui a adopté la Charte d'Alger, le G77 avance des initiatives ambitieuses dans le domaine de la diplomatie multilatérale et partage la compréhension fondamentale que tous les États, grand ou petit, riche ou pauvre, méritent des droits égaux et une voix égale dans l'arène mondiale. Cela exige une correction de l'iniquité actuelle dans l'ordre économique

---

<sup>1</sup> **Le Groupe des 77 :** est une coalition de pays en développement (PED), mais aussi de la Chine, conçue pour promouvoir les intérêts économiques et politiques collectifs de ses membres et créer une capacité de négociation accrue aux Nations unies.

mondial et la réduction de l'écart de développement entre le Sud et le Nord. Selon le G-77, la paix, le progrès et la liberté sont communs et indivisibles, et le XXI<sup>e</sup> siècle est le bon moment pour que les pays et les peuples du Sud développent leurs économies et leurs sociétés pour répondre aux besoins humains d'une manière responsable et durable. <sup>(1)</sup>

Sur le plan pratique, le succès de la diplomatie économique multilatérale dépend entre autres de sa capacité à être proactif et à gagner la confiance et la coopération véritables de toutes les parties concernées, y compris une coordination appropriée entre les secteurs économiques concernés au niveau gouvernemental et privé. Cela exige une réelle sensibilité aux réalités, aux vulnérabilités et aux perplexités du monde contemporain.

## **2. Une diplomatie économique favorisant un climat d'affaire pour les IDE**

Aujourd'hui, l'impact de la diplomatie économique sur le climat d'affaire d'un pays est important en termes de réduction des obstacles et la négociation des accords sur l'investissement à plusieurs niveaux. Non seulement l'effet de la diplomatie économique sur l'investissement est positif, mais la consolidation de l'image d'un pays et de la diplomatie économique pour les IDE est littéralement évidente.

La diplomatie économique est une des clés pour mettre en place un climat d'affaire favorable, son rôle dans ce sens est de faire d'un pays une destination plus attrayante pour investir. Parmi les instruments cruciaux de la diplomatie économique pour accroître l'afflux d'IDE <sup>(2)</sup> :

- Ranger des séminaires internationaux de promotion de l'investissement et des conférences ;
- Adoption de divers programmes: entretiens bilatéraux, entretiens de presse et vente par le biais d'un forum de discussion équitable à l'étranger ;
- Des négociations continues pour incorporer un pays comme destination d'investissement ;
- Concentrant sur les efforts de mobilisation des investissements ;

<sup>1</sup> [www.g77.org](http://www.g77.org) (consulté le 27/03/2018).

<sup>2</sup> Berridge, Op.cit. P100.

- Fournir des informations sur le climat des affaires, les opportunités et la force concurrentielle du pays.

La diplomatie économique doit donner la priorité à l'IDE axé sur les exportations dans le secteur manufacturier. Elle doit se concentrer sur l'amélioration de la qualité des flux d'IDE et accorder une attention à l'investissement par les citoyens non-résidents.

Il est important de poursuivre les négociations avec trois types de pays <sup>(1)</sup> :

- Ceux qui ont déjà investi ;
- Ceux qui ont récemment montré un intérêt à investir ; et
- Ceux qui sont potentiels pour le pays.

Pour le premier groupe, la diplomatie économique consiste à faire avancer les négociations avec eux et à les maintenir occupés avec leurs secteurs investis.

Pour les deux derniers, il est nécessaire de prendre des mesures de soutien pour les inciter à investir. En outre, il est importante de renforcer des relations diplomatiques notamment celles qui portent sur des sujets économiques.

Au niveau bilatéral, il faut pousser la diplomatie économique à négocier des TBI (Traité Bilatéral d'Investissement) avec le plus grand nombre de pays possible. Les TBI existants doivent faire l'objet d'un examen économique. La coopération régionale et plurilatérale est fonctionnelle pour exploiter les complémentarités d'investissement.

Venant au stade multilatéral, la diplomatie économique doit être familière avec l'IED multilatéral. Les gouvernements et ses organismes concernés, ainsi que les organismes non publics nationaux et étrangers, doivent travailler ensemble à plusieurs niveaux pour accroître les flux d'IDE. Les ambassadeurs, les diplomates d'affaires, les représentants des institutions financières régionales et mondiales et les médias sont également des acteurs importants pour montrer le pays en tant que destination des IDE mondiaux.

Pour la plus part des pays, l'un des principes fondamentaux consiste à exercer les instruments de la diplomatie économique pour accroître les flux d'IDE vers la région. Les instruments les plus importants sont les TBI conclus, les accords d'évitement de la double

---

<sup>1</sup> BENYAHIA (F) et RAHABI (A) : Op.cit.

imposition et les ALE (Accords de Libre Echange). Renforcer la confiance des investisseurs étrangers par un lobbying constant et des visites d'échange de haut niveau régulières au niveau commercial est crucial.

Il est également essentiel de promouvoir la diplomatie consulaire et commerciale. La publication de brochures sur les réussites, l'augmentation des activités promotionnelles dans les médias mondiaux, le marketing et l'image de marque du pays, et l'élaboration de lignes directrices scientifiques sur la manière dont les investisseurs vont en bénéficier sont très importantes.

Enfin, il est essentiel d'internationaliser les entreprises locales mais le plus important est d'avoir une stratégie ciblée sur l'IED: quelle quantité d'IDE qu'un pays pourrait-il cibler ? Dans quel délai ? À partir de qui et dans quel secteur? Là où l'opportunité est plus et/ou est moins, c'est-à-dire évaluer les opportunités basées sur la zone et déployer une diplomatie économique en accord avec cela est vital.

## Conclusion

La diplomatie économique était présente dès son origine dans la politique étrangère. C'est le mécanisme prédominant de la réalisation fructueuse des relations commerciales et économiques fondées sur les niveaux bilatéraux et multilatéraux. C'est un instrument de développement d'une coopération efficace entre les pays et les régions au niveau mondial.

La priorité des intérêts économiques est le résultat de la coopération entre les pays, malgré les différences existantes entre eux, provoquées par divers modes de développement économique, relations sociales, économiques et politiques mutuelles dans le monde. Le rôle de la diplomatie économique est irremplaçable dans ce processus.

Ainsi, les économies des pays sont retournées vers des stratégies qui visent les intérêts à long terme, en particulier les IDE qui représentent un futur florissant pour les pays notamment ceux en voie de développement. Dans le chapitre suivant, nous allons traiter ce volet primordial que la diplomatie économique, à travers ce qu'on a avancé, a tout déployé pour le mettre à la face.

## **Chapitre II : Les investissements directs étrangers dans le nouveau contexte économique**

L'un des développements majeurs de ces dernières décennies est la mondialisation de la production ainsi que l'interdépendance croissante des économies. Cette interdépendance se caractérise aujourd'hui dans la sphère productive par la décomposition ou la division internationale des processus productifs. <sup>(1)</sup>

La nouvelle économie est stimulée par l'expansion du progrès technologique, la baisse continue des coûts de transport, la différenciation des produits, les investissements directs à l'étranger (IDE) et la délocalisation de la production à travers les firmes multinationales. En effet, l'ouverture commerciale est relayée par un mouvement beaucoup plus puissant encore d'internationalisation de la production. Celle-ci s'apprécie entre autre sur la base de l'évolution de l'IDE. <sup>(2)</sup>

Actuellement, les pays s'appuient fortement sur les IDE pour la promotion des différents secteurs économiques car, selon le rapport de l'OCDE <sup>(3)</sup>, cet instrument favorise notamment le transfert de la technologie et de savoir-faire entre les économies et permet au pays d'accueil de promouvoir ses produits plus largement sur les marchés internationaux.

Nous nous intéressons dans ce chapitre des différents enjeux des IDE dans le nouveau contexte économique. Celui-ci s'articulera alors autour de trois sections. La première sera consacrée à donner les caractéristiques générales des IDE. Dans la deuxième section nous traiterons les effets et l'impact des IDE sur le pays d'accueil. Quant à la troisième section, on va s'intéresser au sujet de l'attractivité des investissements directs étrangers.

---

<sup>1</sup> SILEM, (Ahmed) et alii : Investissements directs étrangers et participation des pays méditerranéens aux chaînes de valeur mondiales, édition l'Harmattan, France, 2015, P55.

<sup>2</sup> Pierre Berthaud : Introduction à l'économie internationale : Le commerce et l'investissement, édition De Boeck (1<sup>ère</sup> édition), Bruxelles, 2013, P04.

<sup>3</sup> Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux, 4<sup>ème</sup> édition, 2010, P14.

## Section 01 : Les caractéristiques des investissements directs étrangers

### 1. Définition des IDE

La notion des IDE a subi de profondes modifications au fil du temps, elle est passée d'une définition traditionnelle qualifiant les IDE comme un transfert de capitaux à celle d'une définition plus contemporaine qui prend en considération plusieurs paramètres permettant de le différencier des autres formes d'investissement. De sa part, Yves Crozet (2001) a donné une définition théorique et globale des IDE :

« L'investissement direct étranger se définit comme toute opération se traduisant par une création d'entreprise à l'étranger ou une prise de participation dans des firmes étrangères ». <sup>(1)</sup>

La définition des IDE diffère d'un pays à un autre mais, en générale, celles données par les institutions internationales comme le Fond Monétaire International (FMI) et l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) sont les plus retenues.

#### Définition du FMI :

« Une catégorie d'investissement transnational dans lequel un résident d'une économie détient le contrôle ou une influence importante sur la gestion d'une entreprise résidente d'une autre économie ». <sup>(2)</sup>

#### Définition de l'OCDE :

« Toute personne physique, toute entreprise publique ou privée, ayant ou non la personnalité morale, tout gouvernement, tout groupe de personnes physiques ou tout groupe d'entreprises liées entre elles, est un investissement direct étranger s'il possède lui même une entreprise d'investissement direct ; c'est-à-dire une filiale, une société affiliée ou une succursale ; faisant

<sup>1</sup> YVES, (Crozet) : Les grandes questions de l'économie internationale, Édition Nathan, France, 2001 p.118.

<sup>2</sup> FMI, *Manuel de la balance de paiement*, 6<sup>ème</sup> édition, Washington, 2009, P108.

des opérations dans un pays autre que le ou les pays de résidence de l'investisseur ou des investisseurs directs ». <sup>(1)</sup>

En effet, l'investissement direct étranger est un processus où les investisseurs/entreprises résidents dans un pays (pays mère ou source) acquièrent la propriété d'une entité (actifs, entreprise), à moyen / long terme, dans un autre pays (pays d'accueil ou hôte) dans le but de contrôler la production, la distribution ou toute autre activité dans ce pays. Cela signifie qu'un IDE est toute transaction par laquelle un investisseur étranger prend durablement le contrôle d'actifs nationaux.

Cette définition montre que l'IDE se caractérise par la contribution de l'entreprise étrangère à la prise de décision dans l'entreprise locale. En d'autre terme :

« l'IDE est un investissement qui implique une relation à long terme, se traduisant par la prise de participation par une entreprise non résidente dans le capital d'une entreprise résidente dans le but de contrôler non seulement le capital mais aussi l'activité de management et de production de la firme du pays d'accueil. » <sup>(2)</sup>

L'organe de référence en matière d'investissement direct étranger, la CNUCED (OCDE [2002]) suppose l'existence de deux critères pour qu'il y ait un IDE <sup>(3)</sup>:

- Le degré de contrôle exercé sur la gestion de l'entreprise, où les investisseurs internationaux directs expriment leur volonté de gérer les entreprises qu'ils acquièrent. En général, l'IDE doit représenter au moins 10% du capital (10% des voix des actionnaires) ;
- L'engagement dans les opérations à moyen et à long terme (intérêt durable).

Pour éviter toute confusion, il faut avoir présent à l'esprit que selon leur valeur et leur nature, on peut distinguer deux autres catégories d'investissement, à savoir :

---

<sup>1</sup> HUGONNIER, (Bernard) : Investissement direct, coopération internationale et firmes multinationales, Edition ECONOMICA, Paris, 1984, PP.23-24.

<sup>2</sup> Bacha, (Soumeya) : Contribution à l'analyse théorique de l'attractivité des IDE (Etude comparative entre l'Algérie et les pays de MENA), thèse de doctorat, HEHC Alger département affaires internationales, Juin 2017, P17.

<sup>3</sup> Ahmed SILEM, (Ahmed) et alii : Op.cit. P71.

- Les prêts bancaires ;
- Les IEP (investissements de portefeuille ou Investissement indirect).

#### Les prêts bancaires :

Ils désignent un ensemble de capitaux prêtés à des conditions commerciales, ces dernières sont généralement instables et imprévisibles d'une année à une autre aux grés de la préférence ou de la défaveur manifestées par les banques pour un pays ou pour une région donnée.

#### Les investissements de portefeuille (IEP):

Ils consistent à investir par l'acquisition d'actions ou d'obligations dans une entreprise donnée. Ces investissements n'ont pas pour but de prendre le contrôle de la firme en question, il s'agit souvent d'investir à court terme en quête de rendements plus élevés.

### **1.1.La différence entre IDE et IEP :**

L'IDE implique l'établissement d'un intérêt direct dans un pays étranger, comme l'achat ou la création d'une entreprise manufacturière, tandis que l'IEP consiste à investir dans des actifs financiers tels que des actions ou des obligations dans un pays étranger. Un certain nombre d'autres différences découlent de la différence fondamentale dans la nature de ces deux catégories de placements :

**Tableau 01 : Les différences fondamentales entre IDE et IEP.**

<b>Investissement direct étranger (IDE)</b>	<b>Investissement de portefeuille (indirect)</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'investissement direct étranger (IDE) tend à impliquer un intérêt plus substantiel et à long terme dans l'économie d'un pays étranger.</li> <li>• la nature de l'IDE, comme la création ou l'acquisition d'une usine de fabrication, rend beaucoup plus difficile la liquidation ou la sortie de l'investissement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'investissement de portefeuille (IEP) a généralement un délai plus court pour le retour sur investissement que l'IDE.</li> <li>• Comme les titres sont facilement négociés, la liquidité des IEP les rend beaucoup plus faciles à vendre que les IDE.</li> </ul>

<p>Pour cette raison, l'IDE est généralement entrepris avec essentiellement la même attitude que l'établissement d'une entreprise dans son propre pays, dans le but de rentabiliser l'entreprise et de poursuivre son exploitation indéfiniment. L'IDE comprend le contrôle de l'entreprise investie et la capacité de la gérer directement.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• En raison du niveau d'investissement nettement plus élevé requis (au moins 10% du capital social de l'entreprise), les IDE sont généralement réalisés par des sociétés multinationales.</li></ul>	<p>les IEP s'attendent généralement à réaliser rapidement un profit sur leurs investissements. En conséquence, ils n'offrent pas de contrôle sur l'entité commerciale dans laquelle l'investissement est effectué.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les IEP sont plus accessibles à l'investisseur moyen que les IDE car ils nécessitent beaucoup moins de capital d'investissement (moins de 10% du capital social de l'entreprise).</li></ul>
--	--

**Source :** D. Tersen / J.L. Bricourt, l'investissement international, Edition Armand Colin / Masson, Paris, 1996, P.06. (Réaliser par nous même avec adaptation).

## 2. Les différentes formes des IDE

Une fois que l'investisseur étranger décide de pénétrer un marché par la présence directe, il doit décider :

- S'il souhaite créer une unité nouvelle ou reprendre une installation déjà existante ;
- S'il entend être seul ou s'associer avec un ou des partenaires.

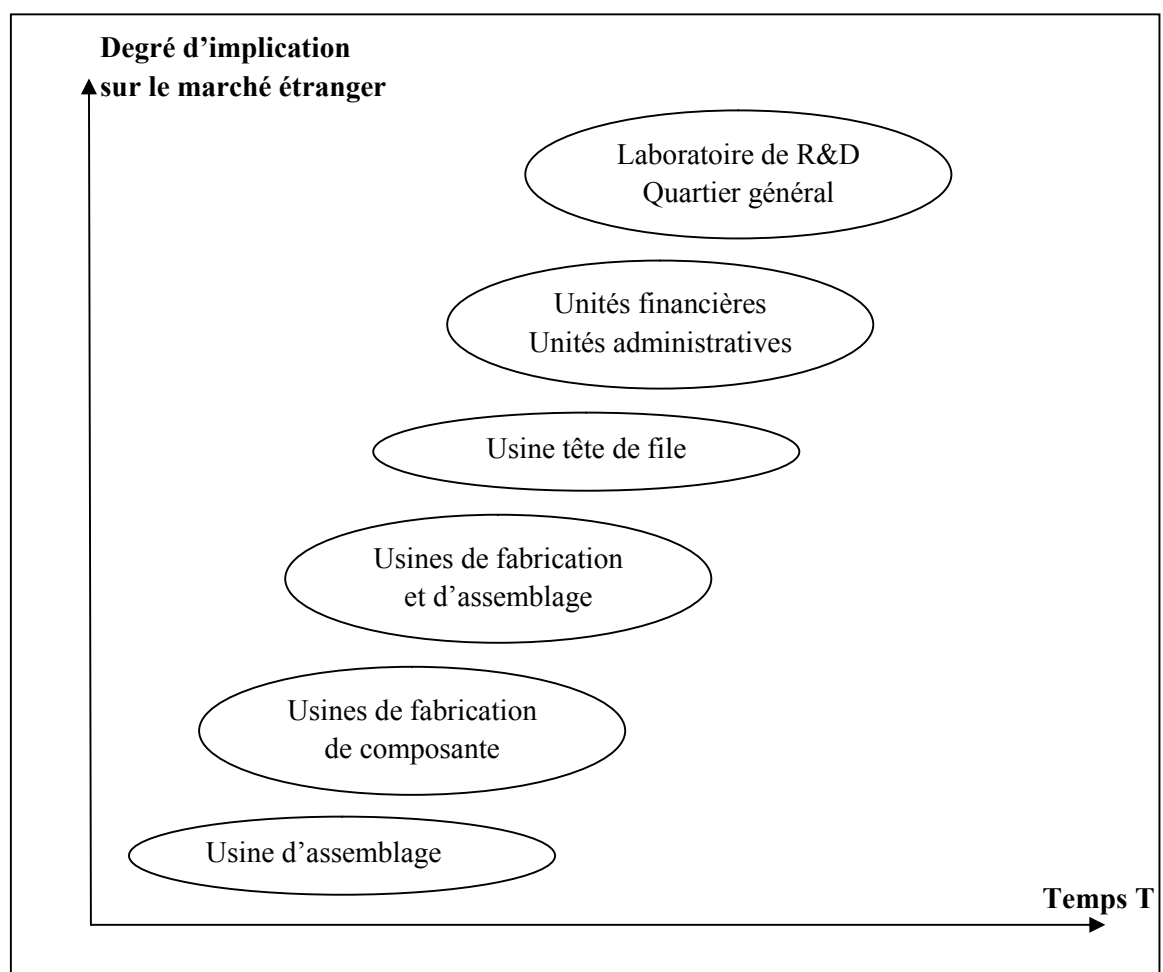
À cet égard, nous pouvons relever plusieurs formes d'IDE. Nous les présentons ci-après en deux groupes.

## 2.1. De la création à l'achat :

### 2.1.1. La création de nouvelles filiales (*Greenfield investment*)

L'investissement *ex nihilo* ou *Greenfield* consiste à l'implantation d'une unité de production ou d'une usine à l'étranger possédée à 100% par la maison mère. Cet investissement peut prendre plusieurs formes :

**Figure N°02 : Types d'implantation de production à l'étranger**



**Source :** MUCCHIELLI, (J.L) : Multinationale et mondialisation, Edition du Seuil, Paris, 1998, P.89.

Par rapport à d'autres types d'investissement, la création d'entreprise présente des avantages spécifiques pour l'investisseur qui s'assure du contrôle maximal, mais aussi il conserve la maîtrise technologique au sein de la filiale, ce qui limite donc l'éventuel transfert de technologies non souhaité par l'investisseur.

Néanmoins, le recul enregistré par cette forme des IDE est expliqué essentiellement par la durée nécessaire pour l'installation et le démarrage de l'activité d'une unité de production nouvellement créée (allant jusqu'à trois ou quatre ans) alors que les autres formes permettent de prendre position et de démarrer leur activité immédiatement sur le marché d'accueil.

### 2.1.2. Achat d'entreprise (fusion-acquisition)

Le terme de fusions-acquisitions désigne les opérations de croissance externe par lesquelles une entreprise prend le contrôle d'une autre entreprise en acquérant au moins 50% de son capital <sup>(1)</sup>. Tous les secteurs d'activité et les grands pays industrialisés ont connu ce type d'opération. <sup>(2)</sup>

En réalisant une opération de fusion acquisition, l'investisseur attend de nombreux effets positifs, à savoir :

- **Un renforcement de la position concurrentielle**, de ce fait, les fusions-acquisitions sont un moyen d'acquérir une grande part sur un marché régional ou mondial ;
- **Un délai de réaction réduit**, les fusions acquisitions sont le moyen le plus rapide pour pénétrer un marché et saisir des opportunités d'implantation ;
- **Une réduction des coûts**, l'accroissement de la taille de l'entreprise lui permet de réduire ses coûts en les amortissant sur un plus grand volume de production (économies d'échelle).

<sup>1</sup> Tersen, (D) : L'investissement international, Edition Armand Colin, Paris, 1996, p.08.

<sup>2</sup> Ibid. p.10.

## 2.2.L'investissement solitaire ou association:

### 2.2.1. L'investissement solitaire (expansion)

L'attitude très généralement observée chez les plus grandes multinationales est d'entreprendre seules les opérations à l'étranger, chaque fois que cela est possible et en particulier quand celles-ci prennent la forme d'une création d'unités nouvelles. Cela s'explique par la détention de moyens financiers, techniques et humains leur permettant de mener seules leurs expansions à l'étranger.

En outre, l'investissement solitaire est souhaitable car il facilite la gestion et préservation des connaissances techniques.

### 2.2.2. L'association

L'association peut être réalisée à différents niveaux de contrôle : majoritaire, égalitaire ou minoritaire.

- ❖ **La participation majoritaire (Au-delà de 50%) :** elle constitue souvent une solution d'attente avant une prise de contrôle totale ;
- ❖ **La participation égalitaire ou Joint-venture internationale :** Son principe étant simple : une entreprise locale crée en commun avec une entreprise étrangère une société mixte, dont elles détiennent le capital dans des proportions voisines (de 50/50 à 60/40).<sup>(1)</sup>

Les motivations à l'origine des créations de co-entreprises diffèrent selon leur localisation, ainsi:

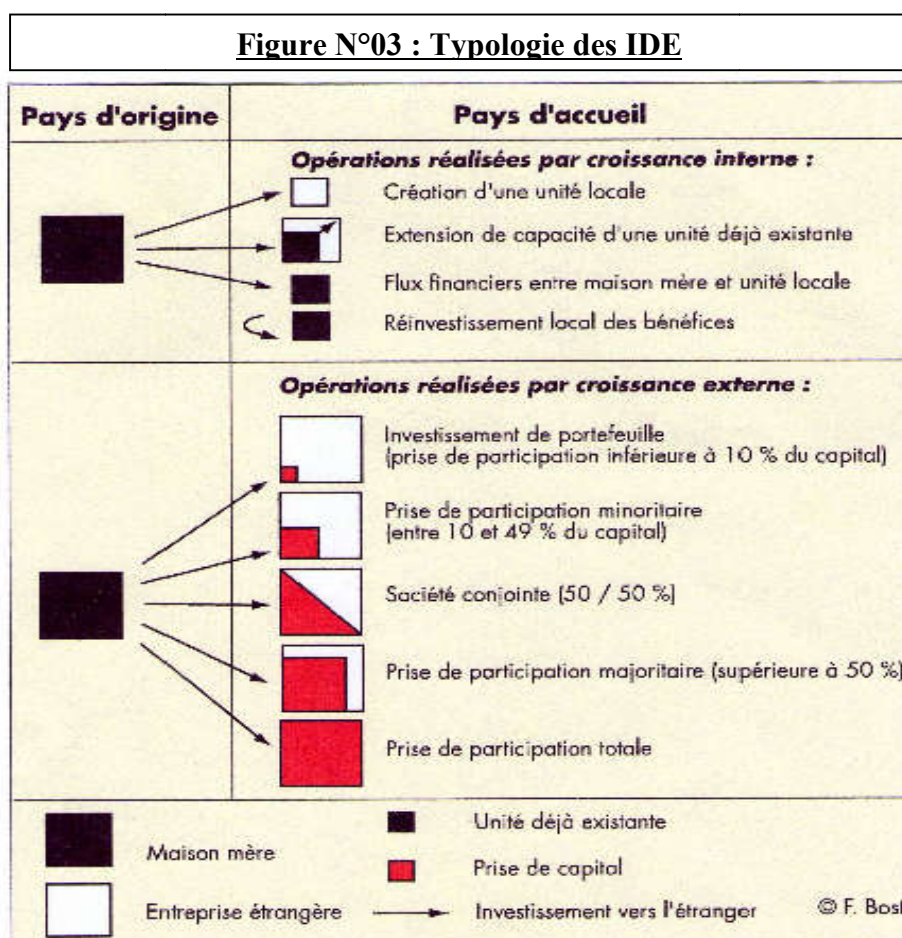
- Dans les pays industrialisés : la création d'une joint-venture est essentiellement guidée par des motivations stratégiques de la part des firmes, soit pour accélérer un processus d'internationalisation, de partager des coûts de développement de plus en plus élevés dans les secteurs de haute technologie, ou de réaliser des économies d'échelle ;

---

<sup>1</sup> Tersen, (D), Op.cit. P.10-11.

➤ Dans les pays en développement (PED) : dans ces pays, lorsqu'une multinationale réalise une joint-venture, il est souvent question d'une contrainte subie par la firme étrangère et imposée par les autorités du pays d'accueil plutôt qu'une stratégie décidée, en effet, cette contrainte peut être soit directe (réglementaire) ou indirecte (dans le cas par exemple où les contrats publics sont accordés en priorité à des firmes étrangères qui se sont associées avec un partenaire local).

❖ **La participation minoritaire (de 10% à 50% du capital de la firme)** : Ces formes de multinationalisation se sont fortement développées ces dernières années. La participation minoritaire a rarement la valeur d'un contrôle mais plutôt d'une surveillance dans l'attente d'un renforcement de la position initiale. Elle n'est qu'une solution transitoire.



Source : [http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/Les\\_IDE\\_dans\\_le\\_monde\\_benchmarking.pdf](http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/Les_IDE_dans_le_monde_benchmarking.pdf) (consulté le 25/04/2018)

## **Section 02 : Les effets et l'impact des IDE sur le pays d'accueil**

### **1. Les IDE et le développement économique**

De nombreux décideurs politiques et universitaires affirment que l'IED peut avoir des effets positifs importants sur l'effort de développement d'un pays hôte <sup>(1)</sup>. En plus du financement direct des capitaux, l'IED peut être une source précieuse de technologie et de savoir-faire grâce aux liens avec des entreprises locales, ce qui peut aider à relancer une économie. Sur la base de ces arguments, les pays industrialisés et en développement ont offert des incitations pour encourager les investissements étrangers directs dans leurs économies. L'image des réussites de la Chine, ou plus près de l'Europe, de la Turquie, a fait de la course à l'IDE le nouveau Graal des économies en construction.

Selon S. Adams (2009) <sup>(2)</sup>, deux principales perspectives théoriques ont été utilisées pour expliquer l'impact des IDE dans les économies des pays hôtes : les théories de la modernisation et les théories de la dépendance.

Les théories de la modernisation basées sur la théorie néoclassique de la croissance suggèrent que les IDE contribuent à promouvoir la croissance économique dans les pays en développement. Dans la perspective des nouvelles théories de la croissance, le transfert de technologie par l'entremise des IDE à destination des pays en développement est spécialement important à cause du manque d'infrastructures nécessaires en termes population instruite, de marchés libéralisés, de stabilité sociale et économique, pour innover et promouvoir la croissance dans la plupart des pays en développement. <sup>(3)</sup>

Cependant, toujours selon Adams, contrairement à la perspective de la modernisation, les théoriciens de la dépendance s'attendent à ce que la dépendance aux investissements étrangers ait un effet négatif sur la croissance et la distribution du revenu. À cet effet, il a affirmé que les IDE créent une structure industrielle dans laquelle le monopole prédomine conduisant à ce

---

<sup>1</sup> R. MARKUSEN, (James) : Les frontières des entreprises multinationales et la théorie du commerce international, édition printemps 1995, P.169-189.

<sup>2</sup> S. Adams : Investissement direct étranger, investissement intérieur et croissance économique en Afrique subsaharienne, Journal of Policy Modeling, 2009.

<sup>3</sup> Sanchez Robles, (B) : Investissement dans l'infrastructure et croissance: quelques preuves empiriques. Politique économique contemporaine, 1998, PP.98-109.

qu'ils décrivent comme la « sous-utilisation de la force productive ». L'hypothèse sous-jacente est qu'une économie contrôlée par les étrangers ne se développe pas de manière organisée, mais croît plutôt de manière désarticulée. Cela est expliqué par le fait que l'effet multiplicateur par lequel la demande dans un secteur du pays crée une demande dans les autres secteurs est faible dans un tel cas, ce qui conduit à stagner la croissance dans les pays en développement. <sup>(1)</sup>

L'impact des IDE sur le pays hôte est donc difficile à mesurer. On comprend intuitivement que les analyses macro-économiques agglomèrent des situations extrêmement variables selon la nature du projet, son intégration à l'économie locale, sa réplification possible etc. 100 millions d'euros ne sont pas 100 millions d'euros, ou, dit autrement, la façon dont l'IDE est réalisé (et en particulier dont il entraîne des chaînes de valeur locales) est aussi, sinon plus, importante que l'injection de capital elle-même. Les effets des IDE sur la productivité domestique répondent essentiellement aux mécanismes suivants : <sup>(2)</sup>

#### Impact sur l'emploi :

L'une des externalités positives mises en avant par l'IDE est son impact sur le capital humain, plus précisément l'amélioration de l'emploi et des compétences de savoir-faire des cadres et des employés locaux.

#### Effets pédagogiques bénéficiant à l'entreprise ou aux filières nationales:

Il s'agit de l'apprentissage, de l'acquisition de méthodes ou standards, de l'introduction de brevets. Ces effets débordent l'entreprise à l'origine de l'IDE, parce que l'imitation est un réflexe naturel, parce que la communication, les consultants ou les partenaires de R&D disséminent vite les nouveaux modèles, et parce que les employés des entreprises étrangères, en changeant d'entreprise ou en créant leur activité propre, contribuent à véhiculer dans le pays les solutions apprises dans l'entreprise étrangère.

---

<sup>1</sup> N'GBESSO, (Didier Joël Kama) : Impact du risque politique sur les investissements directs étrangers en Afrique subsaharienne, Université d'Auvergne Clermont- Ferrand1, centre d'études et de recherches sur le développement international, mémoire Master, France, 2010.

<sup>2</sup> ANIMA : l'impact des IDE sur le développement économique des pays. Etat de l'art et application à la région, Bénédicte de Saint-Laurent, Décembre 2010, p.05-11.

### Transferts de technologie :

C'est un immense sujet en soi, souvent politiquement sensible. Les IDE apparaissent comme un mode particulièrement agressif de contrôle ou acquisition de technologie, c'est évident pour les projets stratégiques majeurs (nucléaire, aéronautique, biotechnologies etc.), mais cela touche aussi les PME, bien souvent rétives aux IDE à cause des risques de copiage de leur technologie dans des pays où la propriété intellectuelle est mal protégée.

### Création de marchés pour les fournisseurs (*backward linkages*):

Au même titre que les transferts de technologie, une contribution des entreprises domestiques à la valeur ajoutée du projet d'IDE peut constituer une demande ou une condition du pays d'accueil (minimum de contenu local, economic empowerment, actionnariat local majoritaire etc.).

### Augmentation de la concurrence:

L'arrivée d'un nouvel entrant sur le marché domestique crée un effet de démonstration (c'est très clair pour les franchises, par exemple) et stimule la concurrence (baisse des coûts, nouvel équilibre de marché, prime à la productivité et élimination des opérateurs les moins rentables).

### Amélioration de qualité et baisse des coûts pour les clients (*forward linkages*):

En aval, l'IDE permet par exemple de produire du ciment moins cher, bénéficiant à toute la filière de la construction, d'introduire des produits apportant une meilleure qualité des solutions constructives, ou parfois de rendre viable ou solvable de nouvelles filières (cas par exemple du solaire), etc.

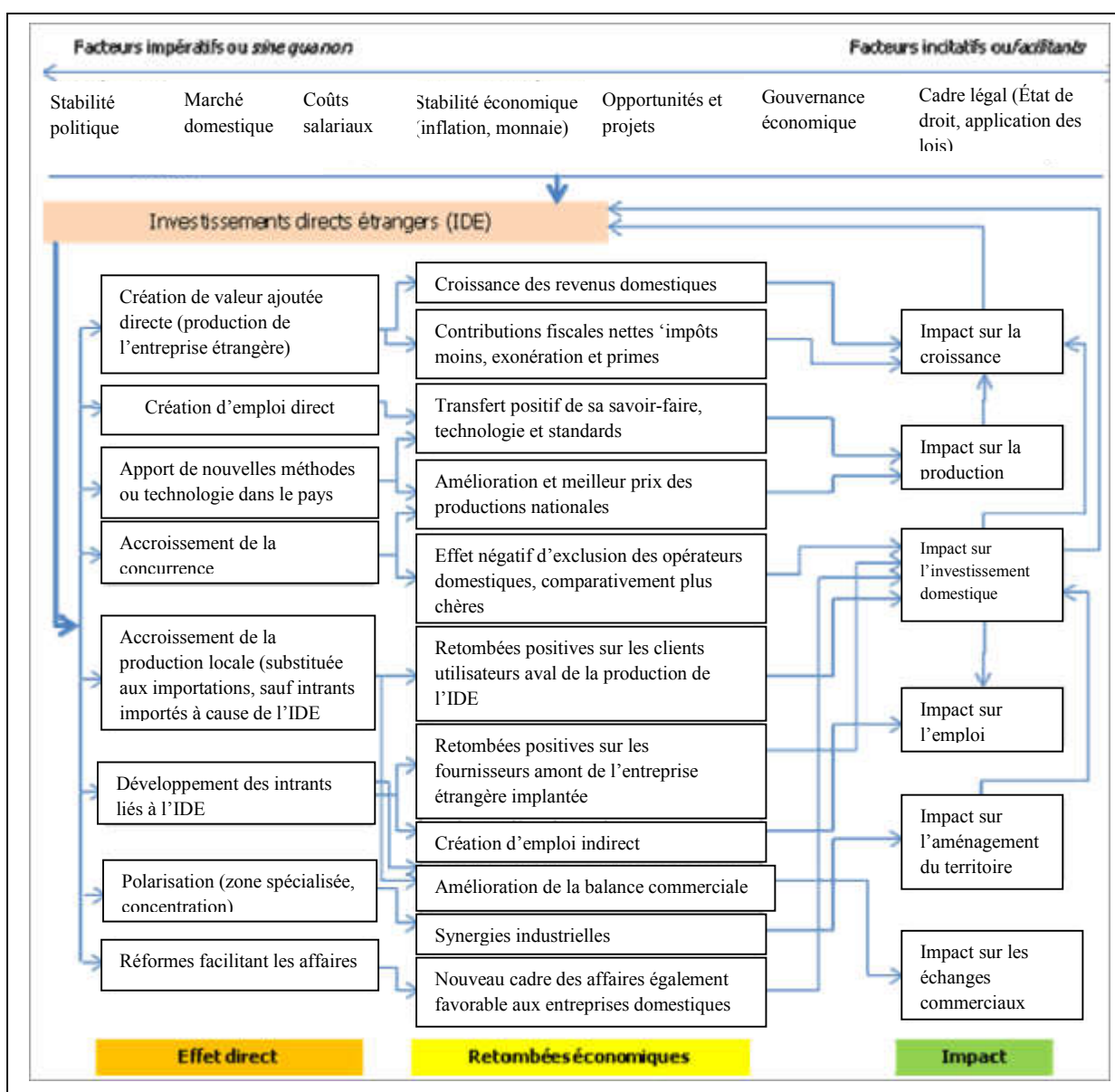
### Impact sur les échanges commerciaux et en particulier les ressources d'exportation

Les IDE peuvent être intimement liés à l'export quand les investisseurs obéissent à une logique de capture des ressources des pays en développement ou de production à bas coût (délocalisations). A priori, ce type d'IDE concerne les pays les moins développés, visant une croissance économique tirée par les exportations. Ces pays tournés vers l'export adoptent en général une stratégie ouverte aux échanges, avec moins de barrières tarifaires et non tarifaires (quotas, contrôles etc.), une participation plus fréquente aux accords de libre échange (bilatéraux ou multilatéraux) et de moindres distorsions des prix domestiques (moins de subventions, de prix administrés). En général, cette attitude libérale convient aux

investisseurs, contribue à attirer les IDE et maximise les externalités positives (au contraire, le fait de protéger une production locale peu rentable ne permettrait ni des économies d'échelle, ni une allocation optimale des ressources).

Le diagramme ci-dessous présente quelques uns des facteurs expliquant la succession des effets potentiels des IDE sur le pays d'accueil :

**Figure N°04 : Facteurs amont et effets aval des IDE (diagramme tiré de l'expérience d'ANIMA)**



**Source :** ANIMA : l'impact des IDE sur le développement économique des pays. Etat de l'art et application à la région, Bénédicte de Saint-Laurent, Décembre 2010, p.02.

Il peut sembler naturel de prétendre que l'IDE peut apporter de grands avantages aux pays hôtes. Cependant, ces avantages varient considérablement d'un pays à un autre et d'un secteur à l'autre en examinant l'effet de l'investissement direct étranger sur la croissance économique.

En réalité, l'IDE exerce un effet ambigu sur la croissance. Les IDE dans le secteur primaire ont toutefois tendance à avoir un effet négatif sur la croissance, tandis qu'ils sont positifs dans le secteur manufacturier. Les preuves provenant du secteur des services sont ambiguës.

Les avantages souvent mentionnés, tels que les transferts de technologie et le savoir-faire en gestion, l'introduction de nouveaux processus et la formation des employés ont tendance à se rapporter au secteur manufacturier plutôt qu'aux secteurs agricole et minier. Ils suggèrent que l'IDE peut jouer un rôle important dans la modernisation de l'économie nationale et la promotion du développement économique. Bien que les entreprises étrangères essaient de minimiser les fuites de technologie, on peut trouver plusieurs façons dont ces avantages peuvent se répandre dans l'économie locale. Findlay (1978) fait valoir que l'IDE augmente le taux de progrès technique dans les pays d'accueil par un effet de «contagion» ou de diffusion des connaissances provenant des technologies les plus avancées dans les pays hôtes <sup>(1)</sup>. La contagion peut prendre la forme d'imitations de processus ou d'innovations organisationnelles et la concurrence accrue peut pousser d'autres entreprises à adopter de nouvelles technologies et à se moderniser. La formation des employés et le roulement de personnel qui s'ensuit peuvent aider à disséminer le savoir-faire supérieur d'une entreprise étrangère.

En outre, le potentiel de l'IDE de créer des liens avec les entreprises nationales, comme l'a décrit Albert Hirschman (1958), pourrait également varier d'un secteur à l'autre. Tous les secteurs n'ont pas le même potentiel pour absorber la technologie étrangère ou pour créer des liens avec le reste de l'économie <sup>(2)</sup>. Il a noté, par exemple, que «les liens sont faibles dans l'agriculture et l'exploitation minière». Il a averti qu'en l'absence de liens, les investissements étrangers pourraient avoir un effet limité pour stimuler la croissance dans une économie.

De même, le travail théorique sur les liens, réalisé par Rodriguez Clare (1996), montre que l'utilisation intensive de biens intermédiaires par les multinationales améliore l'efficacité de la

---

<sup>1</sup> FINDLAY, (Ronald): Le retard relatif, l'investissement étranger direct et le transfert de technologie: un modèle dynamique simple, édition John Wiley et fils, 1978. P106.

<sup>2</sup> Albert Hirschman, the strategy of economic development, Edition Yale University Press, USA, 1958, p.109.

production dans les pays d'accueil <sup>(1)</sup>. Dans ce contexte, l'augmentation de la demande d'intrants entraîne une externalité positive pour les autres producteurs en raison d'une augmentation de la variété. Cependant, une plus grande variété d'intrants semble plus pertinente pour le secteur manufacturier que pour le secteur agricole.

Plus récemment, Markusen et Venables (1999) analysaient l'effet des entreprises étrangères sur le développement des entreprises nationales dans le secteur industriel. Dans leur modèle, les entreprises étrangères sont en concurrence avec les producteurs nationaux tout en créant une demande supplémentaire pour les biens intermédiaires produits localement grâce à des liens avec les fournisseurs locaux <sup>(2)</sup>. Cela peut conduire les entreprises nationales à entrer dans le secteur des biens intermédiaires, ce qui peut entraîner une baisse des coûts qui, reflétée par la baisse des prix finaux qui augmentent la demande, peut bénéficier aux entreprises nationales produisant des biens finaux.

La capacité d'un pays à tirer parti des externalités d'IDE pourrait être limitée par les conditions locales, telles que le développement des marchés financiers locaux ou le niveau d'éducation du pays, c'est-à-dire les capacités d'absorption. Borensztein, De Gregorio et Lee (1998) montrent que l'IDE apporte la technologie, ce qui ne se traduit par une croissance plus forte que lorsque le pays d'accueil dispose d'un marché financier bien développé et d'un seuil minimum de capital humain. <sup>(3)</sup>

En effet, pour maximiser leurs effets en termes de croissance, les IDE ont besoin d'une bonne capacité d'absorption du pays, liée à son niveau d'éducation, au développement des marchés financiers, aux infrastructures, et d'un versant public favorable (fiscalité, qualité des institutions, gouvernance, accords douaniers ou de protection des investissements, fluidité des affaires, grands projets mobilisateurs etc.). <sup>(4)</sup>

---

<sup>1</sup>ANDRES, (Rodríguez-Clare) : Les multinationales, les liens et le développement économique, édition American Economic Association, 1996. P56.

<sup>2</sup>James Markusen & Anthony Venables, L'investissement direct étranger en tant que catalyseur du développement industriel, Edition European Economic Review, 1999.

<sup>3</sup>E. Borensztein, J. De Gregorio et J-W. Lee : Comment l'investissement étranger direct affecte-t-il la croissance économique ? Journal of International Economics, édition Elsevier Science, 1998, p117.

<sup>4</sup> ANIMA : l'impact des IDE sur le développement économique des pays. Etat de l'art et application à la région, Bénédicte de Saint-Laurent, Décembre 2010, p.05.

## 2. Géographie des IDE dans le monde

Les IDE sont considérés comme un des principaux vecteurs de la globalisation des économies. Les flux d'IDE <sup>(1)</sup> ont évolué beaucoup plus vite que les flux commerciaux. Pour une meilleure compréhension de la distribution géographique de ces flux, nous avons trouvé utile de répartir les sorties et les entrées des IDE par pays de provenance et pays destinataire en premier lieu, selon les statistiques publiées par la CNUCED <sup>(2)</sup>, afin de déterminer les principaux pays investisseurs et les pays bénéficiaires. Ensuite, nous essaierons de ventiler les IDE par secteur d'activité pour préciser le secteur qui attire le plus d'investisseur étrangers.

### 2.1. Pays d'origines

Les flux d'IDE sortants dans le monde se caractérisaient par une forte concentration géographique. Les pays développés étaient les principaux pourvoyeurs de capitaux. En effet, en 1970, ils étaient à l'origine de presque 100% des flux sortants d'IDE. Plus particulièrement, la part du lion revenait aux Etats-Unis, ils étaient à l'origine de 54% de ces flux. Cette prédominance était tellement importante au point de confondre firme multinationale et firme américaine.

Cependant, avec l'évolution récente de l'IDE, cette concentration s'est transformée en un élargissement de la liste des principaux pays investisseurs ; une nouvelle géographie des flux sortant d'IDE se dessine. On est passé de l'ère du défi américain au pluralisme des pays investisseurs.

En 2016, la répartition par pays émetteurs indique que dix pays principaux sont à l'origine de près de 76.3% des flux sortants d'IDE dans le monde. Les Etats-Unis sont le premier investisseur avec 299 milliards de dollars, suivis de la Chine, des Pays-Bas et du Japon.

Les économies développées règnent, elles possèdent le monopole sur les investissements avec une part de 59% des flux d'IDE en 2017. Cependant, la position de ces pays s'est apparemment érodée au profil des pays en développement notamment la Chine (une exception

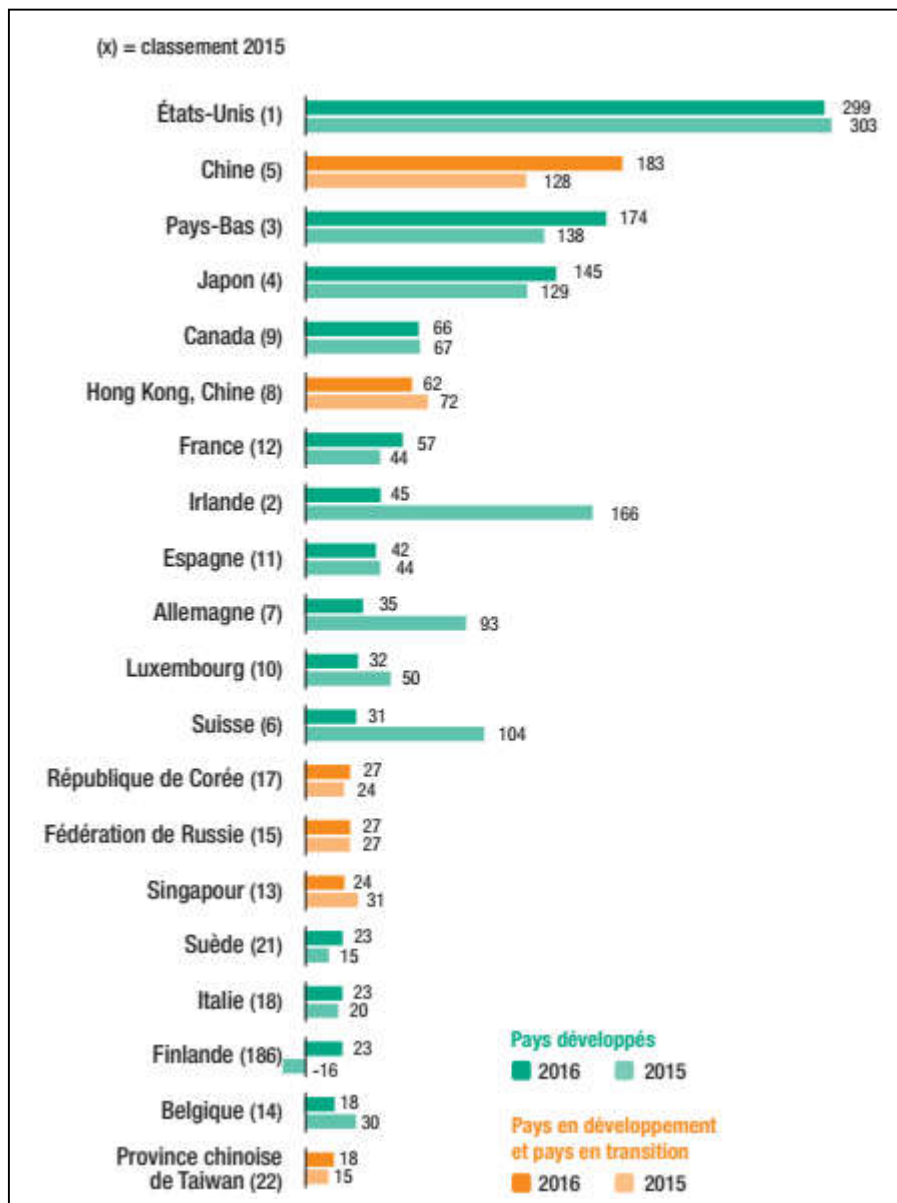
---

<sup>1</sup> **Les flux d'IDE :** réfèrent aux transactions d'investissement direct étranger ayant lieu au cours d'une période de temps donnée (trimestre, année). Ces transactions sont enregistrées à leur valeur marchande au moment où elles ont lieu et sont cumulées pour construire les mesures de flux d'IDE. Les flux d'IDE peuvent être qualifiés d'entrants (dans les pays d'accueil) ou de sortant (des pays d'origine).

<sup>2</sup> CNUCED, Rapport sur l'investissement dans le monde (WIR), Base de données sur l'IED et les entreprises multinationales, 2016-2017.

notable dans sa catégorie) qui s'est positionnée directement après les Etats-Unis avec 183 milliards de dollars, ces pays possèdent plus de 36.9% des flux d'IDE en 2017. Dans la figure ci-dessous, on remarque que parmi les vingt premiers pays d'origines se trouve six en développement et en transition :

**Figure 05 : Sorties d'IED des 20 premiers pays d'origine, 2015 et 2016** (En milliards de dollars)



Source : CNUCED (2016), Op.cit, P10.

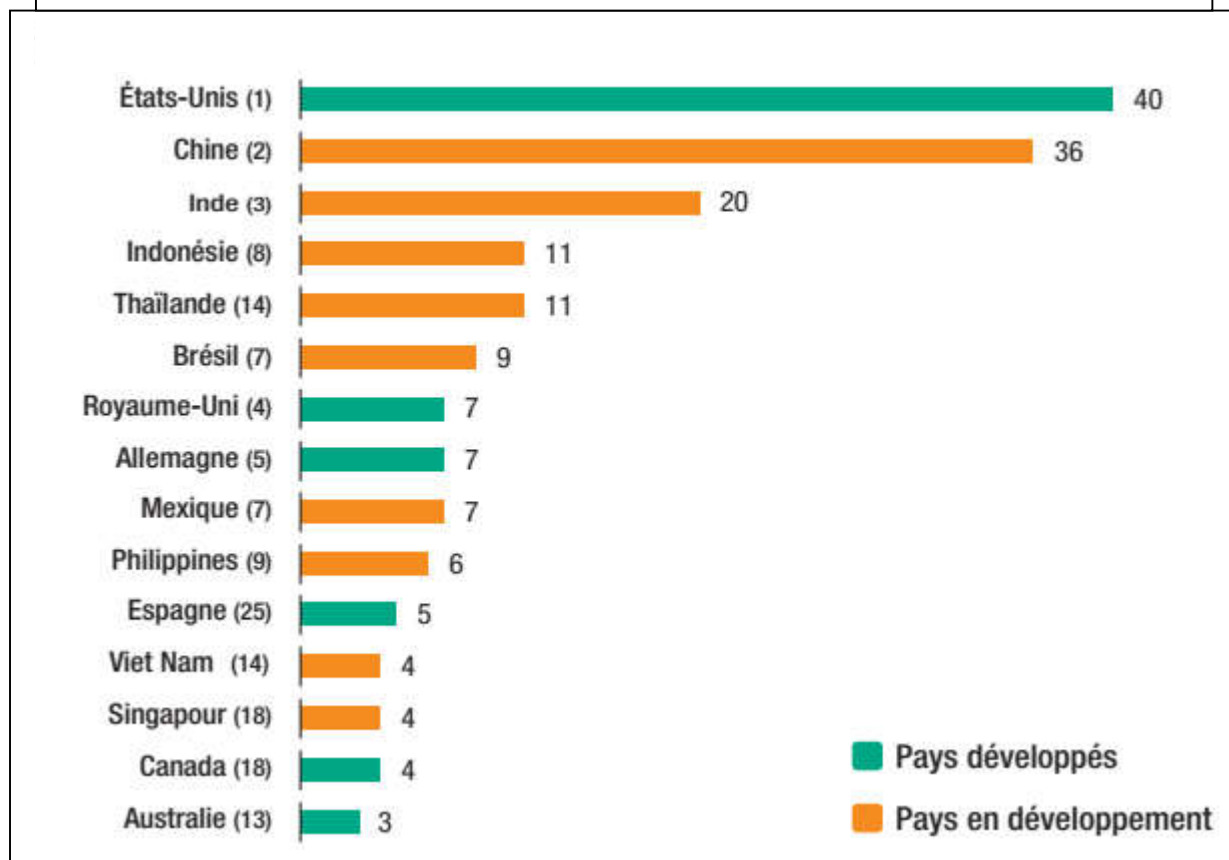
## 2.2.Pays d'accueil

L'an 2000 a enregistré une évolution considérable des flux d'IDE dans le monde. Le phénomène est porté par les fusions-acquisitions transnationales. La répartition géographique des IDE par pays destinataires révèle la forte proportion d'investissements localisés dans les pays développés. En 2003, ces derniers accueillent près de 66% des courants d'IDE, ce qui laisse qu'une part de 34% aux pays en développement.

De nos jours, Les pays en développement et les pays en transition attirent de plus en plus d'IDE, ces pays seront des destinateurs de choix par les investissements étrangers.

Le Brésil, la fédération de Russie, l'Inde et la Chine (les pays de la BRIC), en particulier sont des pays prometteurs pour l'IDE. La figure ci-dessous montre que ces pays font partie des pays les plus susceptibles d'être visés par les investisseurs multinationaux :

**Figure 06 : Principaux pays d'accueil potentiels des entreprises multinationales en 2017-2019 (En milliards de dollars)**



Source : CNUCED (2016), Op.cit, P03.

On remarque donc que la Chine devient la principale destination des IDE après les Etats-Unis, grâce aux avantages fiscaux qu'elle offre, l'amélioration des infrastructures, la libéralisation des échanges mais aussi les nombreux accords et partenariats qui servent directement ou indirectement les investisseurs étrangers.

De même, sur les quinze principaux pays d'accueil potentiels des entreprises multinationales, on trouve neuf en développement ce qui traduit la volonté de cette catégories à attraper le train de la globalisation malgré la prédominance actuelle des pays développés.

### 2.3. Distribution sectorielle des IDE :

La décomposition sectorielle de l'IDE mondial permet de constater que sa structure se modifie dans le temps. Alors qu'au début de leur développement, les investissements étaient concentrés dans l'industrie extractive <sup>(1)</sup>. Ensuite, dans les années 1970, les investisseurs s'intéressaient davantage au secteur manufacturier. En effet, avec une part de 45% du stock mondial d'IDE <sup>(2)</sup>, l'industrie supplante le primaire pour devenir le premier secteur attractif.

Cette répartition sectorielle des IDE s'est de nouveau modifiée. À partir des années 1980, c'est le secteur des services qui attire désormais le plus d'investisseurs étrangers.

La composition de l'IDE s'est infléchi en direction des services dans la plus part des régions du monde. Au cours des années 70, ce secteur absorbait un quart seulement du stock mondial d'IDE. En 1990 le secteur des services devient le secteur de prédilection des investisseurs étrangers. En effet, on assiste à une tertiarisation des IDE liée au fait que les pays développés sont devenus des économies de services <sup>(3)</sup>. D'après la CNUCED, en 2014 la part des services dans le stock mondial d'IDE a touché 64% :

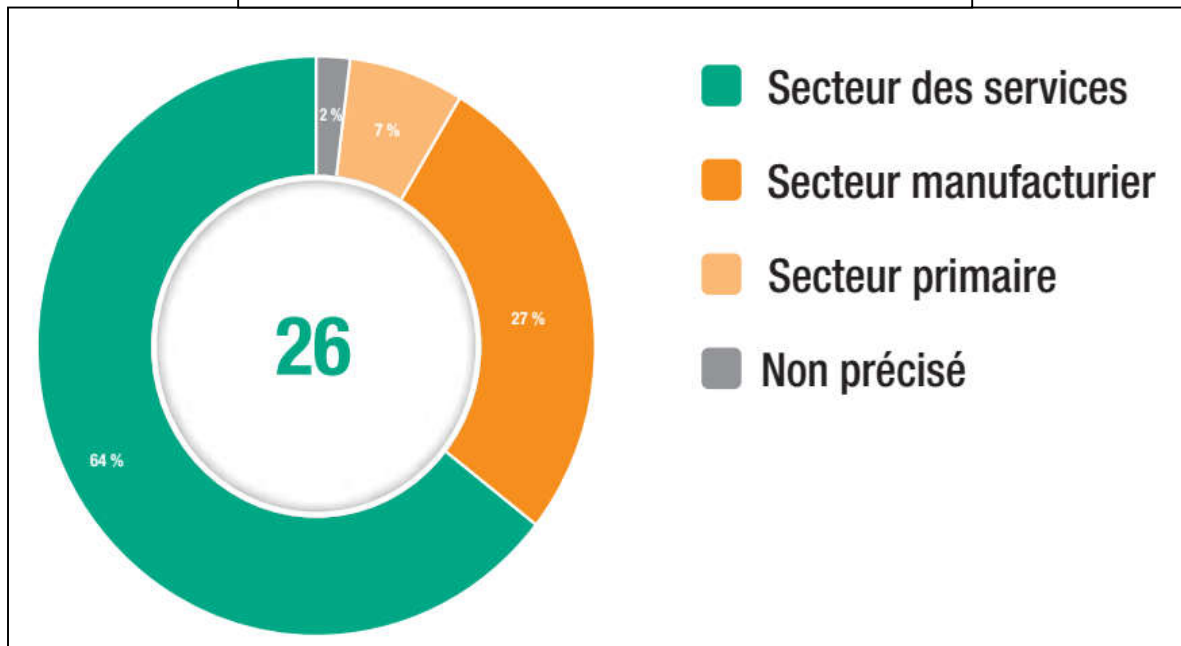
---

<sup>1</sup>AMOKRANE, (Abdelaziz) : les facteurs d'attractivités des investissements directs étrangers en Algérie : Aperçu comparatif aux autres pays du Maghreb, mémoire de magistère en science économique (option MonnaieFinance-Banque), université de Tizi Ouzou, 2012, p41.

<sup>2</sup> **Le stock d'IDE** : Réfère à la valeur totale du capital propre, des créances à long terme et des créances à court terme que possèdent les entreprises à l'étranger. Les stocks d'IDE peuvent être qualifiés d'entrants ou de sortants.

<sup>3</sup> ANDRES, (Rodríguez-Clare), Op.cit. P67.

**Figure 07 : Stock intérieur mondial d'IED par secteur, 2014** (En milliers de milliards de dollars et



**Source :** CNUCED (2017), Op.cit. P.07.

Cette concentration des IDE dans le secteur tertiaire peut être expliquée par de nombreux facteurs, on cite :

- La plus part des services ne sont pas stockables et ne se prêtent pas à des échanges internationaux. Par conséquent, ils doivent être produits au moment et sur le lieu de leur consommation. C'est pourquoi l'IDE constitue le principal vecteur pour amener les services sur les marchés étrangers ;
- L'externalisation de diverses fonctions a transformé les anciens départements (marketing, comptabilité,...) en multinationales de services autonomes.

### **Section 03 : L'attractivité des investissements directs étrangers**

#### **1. Mesure de la capacité d'attraction des économies**

L'expansion des entreprises à conquérir et à pénétrer de nouveaux marchés est devenue plus importante au cours des dernières décennies. L'internationalisation et la mondialisation sont

des termes couramment utilisés dans de nombreux contextes économiques <sup>(1)</sup>. Les industries, telles que l'industrie automobile, l'industrie chimique, l'industrie du vêtement, l'industrie alimentaire, etc. ont des activités commerciales dans le monde entier. Les raisons peuvent donc servir de nouveaux marchés, couvrir les demandes à venir, l'utilisation des ressources (par exemple, les matières premières, ...), réduire les transports, rester sur le site du client, etc.

Dans de tels processus, les entreprises sont forcées avec de nombreux facteurs d'influence différents. Ces facteurs peuvent provenir de la structure de l'entreprise, des objectifs stratégiques et des visions (facteurs internes), ce sont les facteurs dits micro-économiques <sup>(2)</sup>. Et aussi, l'environnement plus large d'une entreprise joue un rôle très important en pénétrant de nouveaux marchés, de nouveaux pays ou des territoires inconnus. Ces facteurs sont définis comme des facteurs externes et sont connus sous le nom de facteurs macroéconomiques. <sup>(3)</sup>

Même si l'objectif stratégique d'une entreprise est de croître, de pénétrer de nouveaux marchés, de nouveaux pays, de conquérir de nouvelles parts de marché ou de servir de nouveaux clients, le choix du bon pays devient un sujet sérieux qui doit être résolu. Bien sûr, les conditions micro-environnementales, telles que servir les clients, les marchés, répondre aux exigences, entrer dans les marchés émergents, etc. dans la plupart des cas, jouent d'abord le plus grand rôle en termes de telles entreprises. Mais dans des projets aussi complexes, les gestionnaires arrivent souvent relativement tôt au point où ils commencent à penser aux conditions macroéconomiques des pays. Ces conditions peuvent avoir une grande et forte influence sur le processus d'expansion et peuvent devenir le facteur essentiel si cela aboutit à une histoire de réussite ou si elle se transforme en catastrophe.

De sa part, la Banque Mondiale a mis en place un dispositif destiné à mesurer objectivement l'environnement réglementaire des affaires dans 133 pays du monde, intitulé « *Doing business data base* ». Cette plateforme regroupe une trentaine d'indicateurs comparatifs à savoir les cinq thèmes suivants :

- Le lancement d'une entreprise ;
- Les conditions d'embauche et de licenciement ;
- Le cadre juridique des contrats ;
- L'accès au crédit ;

---

<sup>1</sup> J. Nancy : Dimensions internationales du comportement organisationnel, 5ème édition Mason: Thomson Sud-Ouest, 2008, P60.

<sup>2</sup> MUSSING et alii : Linde Verlag, Edition Wien, 2007, P41.

<sup>3</sup> M. Carthy et E. Jerome : Basic Marketing, 5ème Edition : Homewood, 1975, P37.

- Et les procédures de fermeture d'une entreprise. <sup>(1)</sup>

L'objectif est d'analyser et de mesurer l'impact des facteurs macro-environnementaux sur la sélection des pays en termes de processus d'expansion. Pour les entreprises, ces résultats peuvent rendre plus sûr la sélection du bon pays et, pour les pays eux-mêmes, c'est la base pour agir en termes d'augmentation de l'attractivité et des possibilités d'investissements directs étrangers.

Le concept de l'attractivité des territoires indique généralement « la capacité de ce dernier à attirer et retenir des entreprises tant nationales qu'étrangères » <sup>(2)</sup>. La CNUCED a l'autre donné une définition détaillée du concept de l'attractivité :

« L'attractivité peut être définie comme la capacité d'un pays à attirer les activités nouvelles et facteurs de production mobiles : capitaux, travailleurs qualifiés,... sur un territoire. Elle peut être définie aussi comme l'ensemble des dispositifs mis en place par l'État (code d'investissement, traitement juridique et fiscale de l'IDE, infrastructures publiques existants dans un pays hôte) dans le but d'attirer l'IDE. » <sup>(3)</sup>

Les caractéristiques d'attractivité et de valeur ajoutée des pays pour les investissements directs étrangers sont généralement liées aux nouveaux clients, aux demandes à venir, aux besoins insatisfaits, aux situations concurrentielles, etc. Mais elles sont également étroitement liées aux facteurs macroéconomiques. Pour les rendre plus différenciables, ces facteurs ont été divisés en cinq grandes dimensions:

- Les facteurs politico-juridiques ;
- Les facteurs économiques ;
- Les facteurs sociaux ;
- Les facteurs technologiques ;
- Les facteurs interculturels.

Chacun de ces facteurs consiste en cinq sous-facteurs minimaux qui ont été analysés et pris en compte. L'objectif est de déterminer quels facteurs influencent les décisions relatives aux IDE.

---

<sup>1</sup> Banque mondiale : Agir pour les entreprises, rapport de Doing Business, 2011, P.05.

<sup>2</sup> B. Coeuré et I. Rabaud : Attractivité de la France : Analyse, perception et mesure, Economie et statistique, n° 363, 2003, pp.97- 127.

<sup>3</sup> CNUCED (2016), Op.cit.

Si on le sait, des décisions spécifiques peuvent être prises pour rendre un pays plus attractif ou permettre aux gestionnaires de baser leurs décisions sur un sous-sol plus orienté vers les faits. Les principales conclusions sont, que les gestionnaires attribuent à la sélection d'un pays la plus haute importance pour la stabilité politique et la transparence juridique. Ceci est suivi par la santé économique d'un pays. Le sous-facteur «Infrastructure», qui fait partie de l'environnement technologique, est également d'une importance essentielle. Les dimensions interculturelles jouent un rôle plus ou moins important dans l'influence du processus de décision selon le domaine d'activité de l'entreprise. Les conclusions dérivées de ces résultats sont que les pays peuvent accroître leur attrait pour les investissements directs étrangers en mettant l'accent sur la stabilité politique, plus de transparence et des conditions économiques stables.

Ces facteurs macro-économiques ont été expliqués de différentes manières. L'une des définitions les plus connues est l'approche «PEST» <sup>(1)</sup>. Cette analyse aide à identifier les forces motrices de l'environnement externe qui influencent l'entreprise et son activité. L'analyse contient les quatre facteurs suivants : <sup>(2)</sup>

#### Politique :

Politique fiscale, réglementations commerciales, facteurs géopolitiques comme la «guerre contre le terrorisme», la stabilité gouvernementale, le droit du travail, le droit des contrats, le droit de la concurrence, etc.

#### Économique :

Cycles économiques, croissance économique, taux d'intérêt, facteurs de l'offre et de la demande, climat d'investissement, la taille du marché, facteurs de la concurrence, dépenses publiques, masse monétaire, inflation, chômage, revenu disponible.

#### Socio-culturel :

Tendances démographiques, répartition des revenus, mobilité sociale, style de vie, attitudes vis-à-vis du travail et des loisirs, niveaux d'éducation.

---

<sup>1</sup> DIETMAR et alii : Practical Handbook Marketing: Principes fondamentaux et instruments; 1ère édition Campus Verlag, Frankfurt, 2004, PP62-70.

<sup>2</sup> Thomas del Marmol & Brigitte Feys, Le Modèle PESTEL: Analyser son environnement pour mieux anticiper, Edition 50MINUTES.fr, 2015, P17-32.

Technologique :

Recherche et développement, nouvelles inventions ou innovations, rapidité du transfert de technologie, taux d'obsolescence, développement de systèmes.

En plus de l'abréviation « PEST », deux autres lettres, un L et un E, ont été incluses. Les deux autres dimensions sont Légales (qui a été séparée de la politique) et Environnement.

Indicateurs d'importance pour la sélection des pays :

La CNUCED mesure les entrées effectives et potentielles d'investissement direct étranger dans les pays. Sous forme d'une matrice croisant deux indicateurs, ces pays sont classés en fonction de leurs résultats et leur potentiel. Les deux indices sont les suivants :

❖ **L'indicateur de performance en termes d'investissements entrants (IPIE) :**

Cet indice classe les pays selon les investissements qu'ils reçoivent en fonction de leur poids économique, en calculant le rapport entre la part du pays concerné dans les entrées mondiales d'IDE et sa part du PIB mondial. Cet indicateur est ainsi calculé : <sup>(1)</sup>

$$\text{IPIE} = \frac{\frac{\text{IDE entrants dans le pays à l'année } t}{\text{IDE dans le monde à l'année } t}}{\frac{\text{PIB du pays à l'année } t}{\text{PIB mondial à l'année } t}}$$

- Si l'indice = 1  $\Rightarrow$  La part du pays dans l'IDE mondial est égale à sa part dans le PIB mondial (cas très rare) ;
- Si l'indice > 1  $\Rightarrow$  Le pays attire davantage d'IDE que ne justifierait son poids économiques ;
- Si l'indice < 1  $\Rightarrow$  La part du pays dans l'IDE mondial est inférieure à sa part dans le PIB mondial.

<sup>1</sup> CNUCED (2016), Op.cit.

❖ **L'Indicateur du Potentiel d'Attractivité en Termes d'Investissement Entrants (IPAIE) :**

Cet indicateur classe les pays en fonction de leur potentiel d'attraction de l'IDE. Il est calculé sur la base de facteurs structurels sans prendre en compte les entrées d'IDE réalisées, ce qui explique la lenteur de son évolution.

Selon la CNUCED, il résulte du traitement de douze indicateurs économiques pour chaque pays, et par conséquent, l'indicateur du potentiel d'attractivité est une moyenne simple des valeurs, préalablement normalisées, de 0 à 1, de ces 12 indicateurs. Plus l'indicateur tend vers 1 et plus le pays est considéré comme attractif pour les IDE et donc pour les entreprises multinationales. Plus il tend vers 0, moins le pays est considéré comme attractif.

Ces indicateurs sont les suivants :

- **Le PIB par habitant :** Il indique le niveau de la demande et de son potentiel de clients. Plus le PIB par habitant est élevé, plus le pays attire des IDE destinés à produire des biens et services innovants et différenciés ;
- **Le taux de croissance du PIB/habitant des 10 années précédentes :** La CNUCED estime en effet que les dirigeants des entreprises multinationales se fondent sur la croissance passée des pays pour anticiper leur croissance future ;
- **La part des exportations dans le PIB :** Cet indicateur traduit l'ouverture du pays aux échanges ainsi que sa compétitivité ;
- **Le nombre de lignes téléphoniques fixes par millier d'habitant, ainsi que le nombre de téléphones mobiles :** Indicateur de l'existence d'une infrastructure modernes d'information et de communication ;
- **La consommation d'énergie du secteur privé par habitant :** Indicateur de l'importance de l'infrastructure traditionnelle (hors information et télécommunications) ;
- **La part des dépenses en R&D publique et privée du pays dans son PIB :** Pour mesurer la capacité technologique du pays d'accueil ;
- **Le pourcentage d'étudiants de troisième cycle dans la population :** Pour mesurer le potentiel de main-d'œuvre très qualifiée disponible dans le pays ;
- **Un indicateur du risque pays, calculé de façon composite, de manière à mesurer les facteurs qui peuvent influencer la perception du risque pays par les**

**investisseurs** : Cet indicateur comprend des données sur la dette publique et privée du pays, ainsi que des données sur la sécurité des biens et des personnes (criminalités, terrorisme) ou encore la stabilité institutionnelle ;

- **La part de marché du pays dans les exportations mondiales de matières premières** : Cet indicateur est utile pour définir l'attractivité du pays pour les IDE orientés vers les industries extractives ;
- **La part de marché du pays dans les importations mondiales de parties et composants d'automobiles et de produits électriques** : Cet indicateur permet de mesurer l'intégration du pays dans la décomposition internationale des processus productifs ;
- **La part de marché du pays dans les exportations mondiales de services** : Pour mesurer l'attractivité du pays par rapport aux IDE orientés dans les services ;
- **La part du pays dans le stock mondial des IDE entrants** : C'est un indicateur de l'attractivité passée et présente, ainsi que du climat général par rapport à l'investissement.

La combinaison des deux indices permet de répartir les pays en quatre groupes :

**Tableau 02** : Matrice de mesure de l'attractivité des pays des IDE combinant l'IPIE et l'IPAIE

	<b>Performance élevée</b>	<b>Performance médiocre</b>
<b>Fort potentiel</b>	Les pays les plus dynamiques	Les pays dont les résultats sont inférieurs à leur potentiel
<b>Faible potentiel</b>	Les pays dont les résultats sont supérieurs à leur potentiel	Les pays les moins dynamiques

**Source** : CNUCED (2006), Op.cit, P.23.

- **Les pays les plus dynamiques** : Ce sont les pays qui attirent beaucoup d'IDE (dont le classement est supérieur à la médiane de l'ensemble des pays) et qui ont à la fois un potentiel et des résultats élevés en terme d'entrées des IDE. Cette catégorie est constituée de nombreux pays développés et de nouveaux pays industriels (France, Allemagne, Canada,...) ;

- **Les pays au dessus de leur potentiel** : Ce sont les pays qui ont un faible potentiel, mais qui réussissent néanmoins à attirer plus d'investissements étrangers. Parmi ces pays, on trouve le Maroc, la Tunisie et quelques pays de l'Amérique Latine ;
- **Les pays dont les résultats sont inférieurs à leur potentiel** : Ce sont les pays qui n'utilisent pas pleinement leur potentiel d'attractivité. Ils ont un indice d'entrées potentiels élevés mais des entrées effectives faibles. C'est principalement le cas du Japon, de l'Australie et de la Suède ;
- **Les pays les moins dynamiques** : Ce sont les pays qui ont un faible potentiel d'attractivité et qui enregistrent des entrées des IDE faibles. Ils sont essentiellement constitués de pays pauvres et instables comme les pays africains.

Tous les pays ne peuvent pas être attrayants de la même manière et de la même intensité pour chaque branche et chaque modèle d'entreprise. D'une part, les entreprises du secteur des services, telles que l'hôtellerie ou les banques, ont des revendications et des exigences différentes des facteurs macro-environnementaux par rapport aux entreprises industrielles. Même les entreprises de l'industrie de la santé (pharmaceutique), par exemple, ont encore des exigences différentes à l'égard de ce macro-cadre et non des facteurs directement influençables.

Les pays d'autre part peuvent observer les exigences des entreprises et peuvent essayer d'augmenter l'attractivité pour les branches spéciales et les secteurs économiques. Cela peut réduire la complexité des exigences et des revendications et permettre aux pays de mettre l'accent sur des facteurs spéciaux pour certaines branches. Cela augmente les chances d'obtenir des IDE plus élevés ou vice versa, à savoir de sortir des IDE vers d'autres pays.

## **2. Les IDE et les relations internationales**

L'IDE est déterminé par de nombreux facteurs économiques, politiques, culturels et sociaux. Alors que tous ces facteurs ont été étudiés intensivement dans différentes régions, peu de travaux ont été entrepris sur des facteurs liés aux relations générales et internationales comme spécifiques.

Ces quelques études portaient principalement sur l'instabilité politique et beaucoup moins sur les relations internationales. Une des explications possibles de cette situation est que les relations internationales ont été ignorées en tant que l'un des facteurs significatifs susceptibles d'attirer les IDE.

Récemment, une littérature théorique et empirique a été développée sur cette question. Par exemple, K. Mario avec un groupe de chercheurs (2012) ont développé un cadre conceptuel qui théorise le rôle du gouvernement dans l'orientation des entreprises émergentes à investir dans des pays spécifiques, ce qui est la bonne relation-pays. Ce modèle basé sur la théorie institutionnelle qui prétend que les entreprises sont affectées par des institutions - définies comme structure et activités régulatrices, normatives et cognitives. Sur cette base, ils ont jugé logique d'étendre les déterminants de l'IDE au-delà des facteurs économiques pour inclure d'autres facteurs tels que le contexte politique, juridique, social et politique qui régissent la décision d'investir à l'étranger. Cette étude met l'accent sur le rôle du gouvernement pour influencer la décision des entreprises d'investir à l'étranger. Il affecte le volume et la direction des investissements étrangers à l'étranger en utilisant sa participation dans ces entreprises par le biais de la propriété de grandes parts ou des taxes et d'autres incitations. <sup>(1)</sup>

De même, les relations internationales sont supposées être capables d'agir en tant que coup de main pour favoriser l'IDE. En effet, elles pourraient contribuer à réduire la sélection adverse, ce qui permet aux investisseurs de mieux distinguer les bons et les mauvais investissements. Cela peut conduire à des revenus plus élevés attendus pour les investisseurs étrangers et également augmenter la confiance des investisseurs envers les pays. Les relations internationales pourraient être développées à travers des visites des autorités gouvernementales, des politiques, des relations économiques, des relations politiques et d'autres moyens.

Quoi qu'il en soit, une relation plus étroite entre les entreprises peut conduire à une meilleure performance des entreprises et à une croissance économique. Yeung (1997) a également expliqué que le rôle des relations personnelles dans les réseaux sociaux et commerciaux est crucial pour stimuler la croissance économique et augmenter l'IDE entrant et le PIB d'un pays <sup>(2)</sup>. Ces interactions humaines sont considérées comme plus importantes

---

<sup>1</sup> K. Mario et alii: Explorer le rôle de la participation du gouvernement dans l'IDE sortant des économies émergentes, Edition Journal of International Business Studies Vol.43 No.7, Septembre 2012, PP.655-676.

<sup>2</sup> Henry Wai-Chung Yeung, Business networks and transnational corporations: A study of Hong Kong firms in the Asean Region. Economic Geography, Singapour, 1997, PP.10-25.

pour les entreprises privées par rapport à d'autres types d'organisation, pour compenser le manque de soutien institutionnel formel. <sup>(1)</sup>

Certains chercheurs commencent à fournir des arguments scientifiques solides en faveur du rôle que les relations internationales pourraient jouer pour attirer les IDE à travers la diplomatie économique. Ils croient que la diplomatie économique aide à fournir des informations sur le climat des affaires et les opportunités d'investissement aux entreprises étrangères. Cela peut également accroître les entrées d'IDE par des personnalités éminentes et réduire les obstacles auxquels les investisseurs étrangers peuvent être confrontés.

De plus, un bon pays avec d'autres pays pourrait renforcer les relations entre les entreprises travaillant dans ces pays et instaurer la confiance entre les parties concernées. Grâce à la confiance établie entre les entreprises, le risque pays politique probable serait réduit au niveau abordable. En outre, ils soutiennent que, du point de vue macroéconomique, les relations internationales entre les pays pourraient conduire à un mouvement sans heurt des capitaux et encourager ainsi les sociétés transnationales à établir des liens pour leurs entreprises dans les pays de bonnes relations.

Peu d'études empiriques ont été menées pour examiner la relation entre les entrées d'IDE et les relations internationales. Nous en citons trois :

- Un groupe de chercheurs en Malaisie ont étudié l'effet des relations internationales de la Malaisie sur l'afflux d'IDE en provenance du Japon, des États-Unis, de Singapour et de l'Allemagne. Ils ont constaté que les entrées d'IDE de ces pays respectifs étaient positivement liées à l'IED total de la Malaisie. Ce résultat soutient les points de vue selon lesquels les relations internationales peuvent jouer un rôle important dans l'attraction des IDE. Ainsi, la politique étrangère est l'une des options politiques à utiliser pour améliorer l'afflux d'IDE vers tous les pays ; <sup>(2)</sup>
- Zhang, Jiang et Zhou ont examiné l'impact des activités diplomatiques chinoises sur l'IED sortant. Ils ont estimé la fonction d'IDE à l'étranger en utilisant des données de panel pour 131 pays. Leurs résultats indiquent que les activités diplomatiques bilatérales amicales apportent un soutien efficace à certains

<sup>1</sup>R. Xin et alii: Connexions en tant que substituts au soutien institutionnel formel, Edition Academy of Management Journal, 1996, pp.1641-1658

<sup>2</sup> HAR (Wai Mun) et alii : Les relations internationales de la Malaisie et l'investissement direct étranger (IDE): une analyse du changement structurel, Edition Asian Social Science, Malaisie, juillet 2010, PP.156-170.

investissements sensibles et importants dans les pays d'accueil où les institutions sont absentes ou de qualité médiocre ; <sup>(1)</sup>

- Debordes et Vicard ont mis en lumière l'importance des relations diplomatiques sur la localisation de l'IDE dans les pays en développement. Ils ont indiqué que de bonnes relations diplomatiques ont un impact positif sur les IDE dans les pays en développement. En outre, ils ont constaté que de bonnes relations diplomatiques stimulent la coopération économique entre le pays hôte et ses partenaires de l'IDE, à travers la signature d'accords internationaux contraignants. <sup>(2)</sup>

Il a été constaté donc que les relations internationales sont l'un des facteurs les plus importants qui peuvent affecter l'afflux de l'IDE. Les bonnes relations avec d'autres pays contribuent positivement au flux d'IDE dans l'économie hôte. Au contraire, les mauvaises relations contribuent négativement à l'afflux d'IDE au sein cette économie.

Sur cette base, les pays sont dans l'obligation d'utiliser leurs relations internationales comme instrument pour attirer davantage d'IDE.

---

<sup>1</sup> J. Zhang, J. Jiang et C. Zhou : la diplomatie et l'investissement - le cas de la Chine, édition Emerald Group, Chine, 2014, P.216-235.

<sup>2</sup> D. Rodolphe et V. Vincent : Traités bilatéraux d'investissement direct et d'investissement bilatéral, une perspective politique internationale, Edition Centre d'économie de la Sorbonne, Université de Paris, Juillet 2007.

## Conclusion

Lorsque le progrès technologique et l'effondrement des barrières commerciales ont précipité la fragmentation des processus de production et l'émergence de chaînes de valeur mondiales, les multinationales ont joué un rôle clé dans la production mondiale, l'investissement et le commerce des biens finaux et intermédiaires. Les économies en développement représentent une part croissante des augmentations correspondantes des niveaux mondiaux d'IDE, ce qui représente à la fois des opportunités et des défis pour les pays d'accueil et l'économie mondiale dans son ensemble.

L'évaluation de l'impact de l'activité multinationale sur le développement du pays hôte a été un sujet majeur de la recherche économique et des débats politiques. Les entreprises étrangères seront plus susceptibles d'apporter des capitaux externes, de la technologie et d'autres avantages dans les économies sous-développées mais également dans les économies développées. Les deux types d'économies bénéficieront probablement d'augmentations des salaires et des exportations en raison de la présence étrangère, même si elles sont potentiellement différentes.

Malgré les progrès récents, notre compréhension de la manière dont les contraintes des marchés affectent l'activité des entreprises multinationales et les avantages du développement économique dérivés de l'IDE est encore limitée. Les recherches existantes suggèrent que les multinationales emploient l'internalisation pour surmonter les imperfections dans les marchés, par exemple dans les marchés pour les intrants, mais ces imperfections sont de plus en plus complexes.

La compréhension des enjeux des IDE dans le nouveau contexte mondial n'est pas donc absolue, car ces derniers varient d'une économie à une autre selon des conditions et sous des circonstances qui ne cessent d'être modifiées.

## **Deuxième partie :**

# **Le rapport entre la diplomatie économique et les IDE hors hydrocarbures en Algérie**

## **Chapitre I : Une attractivité des IDE renforcée par la diplomatie économique**

La littérature sur la résolution des conflits soutient que la mondialisation exerce un effet pacificateur sur les conflits interétatiques. La possibilité de simultanéité entre les IDE et les relations diplomatiques est testée à l'aide d'un ensemble d'événements qui modélise explicitement la nature auto-renforçante de l'IDE par la diplomatie économique.

De ce fait, les IDE et les relations diplomatiques sont étroitement liés et indiquent que les interactions interétatiques et l'existence des conflits affectent fortement les choix de localisation des entreprises multinationales.

En outre, la signature de traités bilatéraux d'investissement (TBI) est un moyen important par lequel la diplomatie économique a un impact sur la promotion du climat d'affaire des pays et donc sur l'attractivité des IDE.

L'Algérie a, depuis les années 90, ressenti l'importance de cet acte diplomatique et a commencé à élargir son réseau conventionnel tout en adaptant un cadre réglementaire flexible afin d'attirer davantage les IDE.

Dans ce chapitre, nous allons chercher à comprendre la manière dont la diplomatie économique peut renforcer les IDE. Nous nous intéressons en premier lieu aux enjeux des IDE en Algérie. Par la suite, nous allons mettre en exergue l'émergence de la diplomatie économique en Algérie, le lien entre la diplomatie économique et les IDE et les accords et les relations économiques internationaux au service des IDE. À la fin de ce chapitre, nous allons présenter l'ensemble des organes chargés de la diplomatie économique et l'attractivité des IDE en Algérie parmi lesquels on trouve la Direction Générale de la Promotion de l'Investissement, lieu où nous avons effectué notre stage pratique.

## **Section 01 : Les enjeux des IDE en Algérie**

### **1. L'évolution des IDE en Algérie**

À l'issue d'une longue et douloureuse reconquête de l'indépendance nationale, après 132 années de régime coloniale, les algériens se sont attelés à transformer les structures sociales et économiques du pays, héritées de la colonisation. <sup>(1)</sup>

Dans ce contexte, il y'a lieu de noter que les investissements en Algérie, notamment les IDE, sont passés par plusieurs étapes :

#### **1.1. 1962 – 1985 : L'Etat entrepreneur**

Dans un souci d'indépendance économique, les orientations économiques adoptées par l'Algérie au lendemain de sa décolonisation n'étaient pas celle d'une insertion dans la division internationale de travail. Il fallait d'abord récupérer les richesses nationales, notamment les hydrocarbures et les richesses minières, mais aussi nationaliser les entreprises industrielles pour établir un contrôle des changes et du commerce extérieur.

L'investissement dans cette période, en tant que projet portant de valeur ajoutée, de richesse et d'emploi, était totalement administré et porté par l'Etat. Le secteur privé n'avait pas la possibilité de s'exprimer concrètement et il se limitait au commerce. L'Etat entrepreneur devient alors, par le biais de la planification macroéconomique centralisée, l'unique manipulateur du marché.

L'Etat voulait subvenir à ses besoins, c'est ainsi que les IDE qui se sont faites durant cette période se concentraient dans les secteurs des hydrocarbures, à l'instar de la concentration des exportations et donc de la recette budgétaire de l'Etat dans les hydrocarbures.

#### **1.2. 1986 – 2000 : Les transitions économiques**

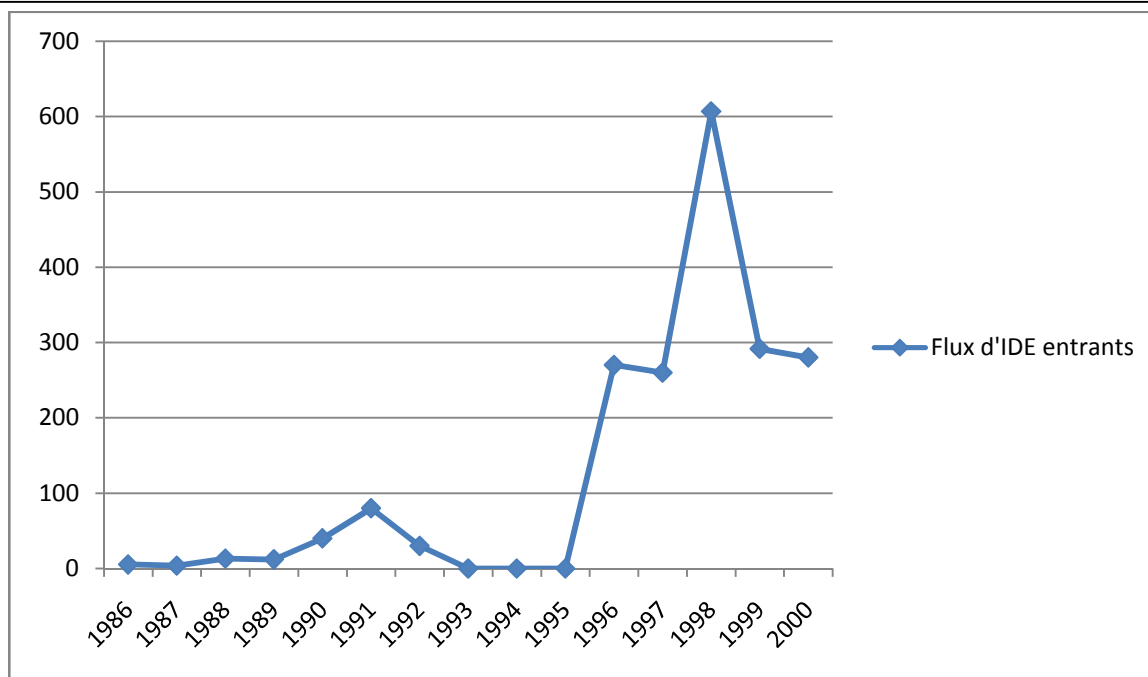
Après la chute des cours du dollar et le contre choc pétrolier en 1986, l'Algérie était confrontée à une crise économique et sociale traduite par un manque de ressources financières et un taux de chômage très important.

---

<sup>1</sup> BACHA, (Soumia) : Contribution à l'analyse théorique de l'attractivité des IDE, études comparative entre l'Algérie et les pays du MENA, thèse de doctorat en sciences commerciales, EHEC d'Alger, juin 2017, P195.

À l'instar des autres pays en développement, l'Algérie a procédé à une réforme de son rythme économique pour transiter vers une économie de marché. Les premières réformes ont vu le jour à partir de 1986 où l'investissement privé local et étranger commençait à trouver de place dans le pays. La figure ci-dessous montre les évolutions des flux d'IDE entrants en Algérie pendant cette période de transition :

**Figure 08:** Les flux d'IDE entrants en Algérie dans la période 1986-2000 (En millions de dollars EU)



**Source :** UNCTAD Stat, 2017. (Réaliser par nous même avec adaptation)

La politique algérienne n'a eu recours à l'IDE qu'à partir du début des années 1990, ceci est justifié par le besoin immense du pays d'investissement technologique dans le cadre d'IDE mais aussi afin d'éviter l'endettement et l'intervention extérieure. Cependant, avec toutes les difficultés qu'a vécu l'Algérie pendant la décennie noire, les tentatives de réformes économiques n'ont pas réussi à s'affranchir les inerties de l'économie nationales et le pays se trouvait dans l'obligation de soumettre aux conditions de FMI (Fond Monétaire International) et d'accepter le rééchelonnement de la dette extérieure, cette période a été marquée par une absence quasi-totale des IDE. Pour ce faire, l'Algérie en 1993 a annoncé le code des investissements qui donne accès libre aux étrangers, cette loi affirme des garanties de transferts de capital investi et son bénéfice ainsi que la garantie de recours à l'arbitrage

international ce qui a incité davantage les IDE. De plus, le pays a promulgué la mise en place du plan d'ajustement structurel (PAS) en 1994 et a procédé à une privatisation des entreprises publiques en 1995. Suite à ces réformes, un important afflux des IDE entrants en Algérie a été noté à partir de l'an 1996.

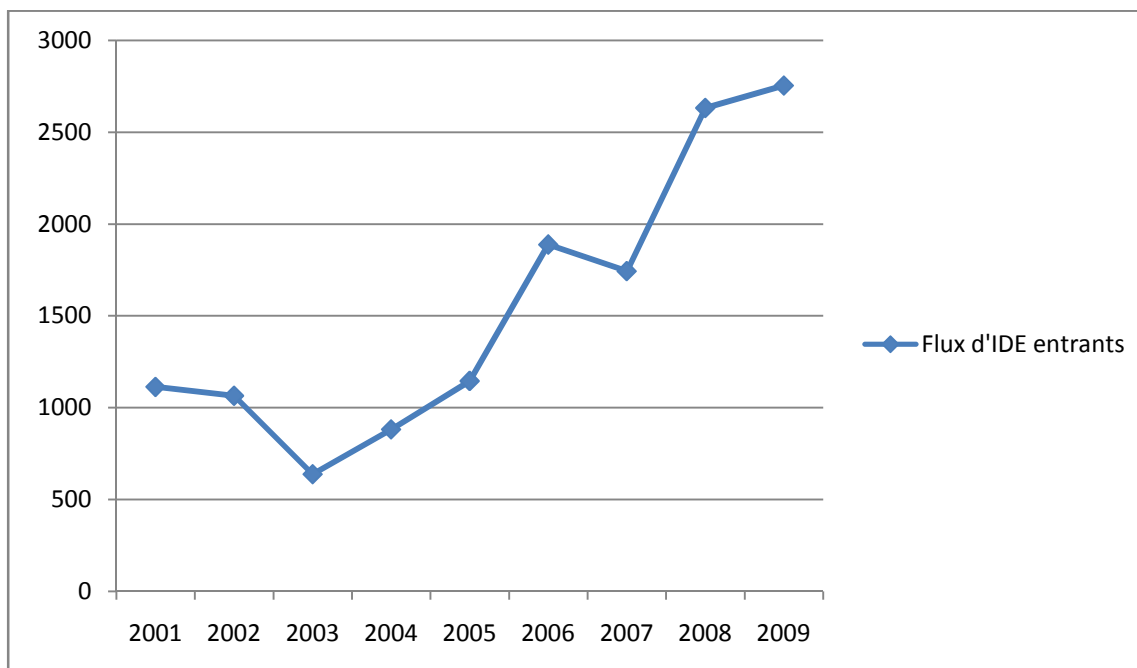
À partir de 1999, l'Algérie a profité de l'embellie financière et la hausse des prix du pétrole pour effectuer des remboursements anticipés des emprunts contractés auprès des institutions multilatérales, et le taux des flux des IDE entrants commençait à augmenter suite aux améliorations qui a connu le pays à la fin de cette période.

### **1.3. 2001 – 2009 : Ouverture économique et libéralisation du marché**

Suite aux redressements économiques qui a connu le pays dans la période précédente, les indicateurs macroéconomiques commençaient à s'améliorer et l'encours de la dette extérieure baissait d'une manière remarquable (de 100% de la valeur des exportations en 1994 à 22% en 2001), c'est une réussite en regard des critères du FMI.

En outre, parmi les réformes les plus importantes, la promulgation d'un nouveau code d'investissement élargissant le champ d'intervention de l'investissement privé national et étranger à certains secteurs qui étaient exclusivement réservés à l'Etat, la conclusion d'un accord de libre échange avec l'UE, l'engagement dans des négociations plus sérieuses pour faire partie de l'OMC et la création de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) en 2001. Par conséquent, et selon les statistiques de la CNUCED envisagées dans la figure ci-dessous, les IDE commençaient à avoir un nouveau cap et les investisseurs étrangers étaient intéressés à investir dans des secteurs variés à part le secteur des hydrocarbures.

**Figure 09 :** Les flux d'IDE entrants en Algérie dans la période 1986-2000 (En millions de dollars EU)



**Source :** UNCTAD Stat, 2017. (Réaliser par nous même avec adaptation)

En 2006, pour rendre plus attractif le cadre de l'investissement en Algérie, une nouvelle ordonnance a été annoncée. Celle-ci a pour objectif la réduction des délais d'étude des dossiers pour les investisseurs et la simplification des procédures d'implantation.

Il est à noter que, durant cette période, l'Algérie a vécu une expérience douloureuse avec les IDE. Le pays a fait de confiance à beaucoup de partenaires étrangers pour développer l'économie nationale. Cependant, les IDE se focalisaient sur des secteurs porteurs et hautement lucratifs (les hydrocarbures, les télécommunications, les banques), là où le bénéfice est assuré. Par conséquent, les flux des IDE entrants avaient l'effet inverse sur le pays (pour chaque 1 dollar investi en Algérie il y'avait 5 dollars qui ressortaient). Ceci a mis le gouvernement dans un état de prudence suite à lequel une nouvelle Loi de Finance Complémentaire (LFC) a été promulguée en 2009. Celle-ci comprend principalement les nouvelles modifications concernant le cadre juridique régissant les IDE, notamment la célèbre règle de 51/49 qui oblige tout les investisseurs étrangers à avoir une participation qui ne dépasse pas 49% au plus du capital social.

#### 1.4. À partir de 2010 : Le contexte contemporain des IDE

Selon les statistiques envisagées dans le tableau ci-dessous, et après les modifications annoncées dans la LFC en 2009, une diminution a été marquée en 2010 en termes d'afflux d'IDE entrants en Algérie justifiée par une peur de la part des investisseurs étrangers envers l'instabilité réglementaire dans le pays. L'an 2011 a été marqué par une reprise dans les niveaux des flux d'IDE entrants. Néanmoins en 2012, et jusqu'à l'an 2015, les chiffres ont pris un autre cap faute de l'insuffisance des incitations offertes par l'Etat mais aussi suite à l'instabilité économique mondiale pendant cette période.

**Tableau 03:** Les flux d'IDE entrants en Algérie dans la période 2010-2017 (En millions de dollars EU)

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Flux d'IDE entrants	2301,226	2580,354	1499,421	1684	1506,733	-584	1546

**Source :** UNCTAD Stat, 2017. (Réaliser par nous même avec adaptation)

La loi de finance de 2015 a introduit de nouvelles mesures en vue de donner une forte impulsion aux activités productives notamment industrielles. Celles-ci sont envisagées dans les exonérations temporaires pour une période de cinq ans de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) ou l'impôt sur le revenu globale (IRG) et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) ainsi qu'une bonification de 3% du taux d'intérêt applicable aux prêts bancaires.

Aujourd'hui, les IDE sont marqués par une évolution et l'État ne cesse de donner des incitations pour les investisseurs étrangers afin de diversifier son économie et éliminer l'indépendance des secteurs des hydrocarbures.

La conjoncture économique particulièrement difficile d'aujourd'hui pousse les pouvoirs publics à adopter une approche défensive à travers ce qu'on appelle une « stratégie de

substitution » <sup>(1)</sup> pour veiller aux équilibres de la balance commerciale. Ceci constitue une opportunité pour le produit national et pour les IDE également.

## 2. Evaluation du climat d'investissement en Algérie

Le climat d'investissement peut être compris comme l'ensemble des facteurs dans un lieu donné qui façonnent les incitations et les opportunités des entreprises à investir, à croître et à créer des emplois. Certains de ces facteurs sont des coûts, les autres sont des risques, encore d'autres sont les forces concurrentielles dans l'économie. Cela diffère d'un pays à un autre selon les conditions économiques et politiques internes et externes entourant ce pays, donc le climat d'investissement est favorable ou défavorable dépendant de l'entreprise ou du secteur.<sup>(2)</sup>

Un bon climat d'investissement ne consiste pas seulement à générer des profits pour les entreprises mais aussi à améliorer les résultats pour la société, notamment en créant des emplois, en baissant les prix et en élargissant l'assiette fiscale.<sup>(3)</sup>

L'économie algérienne a traversé de nombreuses étapes pour réaliser le développement économique, et le ciblage de bons taux de croissance économique en améliorant le climat d'investissement.

Plusieurs réformes ont été prises, en fonction des politiques économiques afin d'attirer les investisseurs locaux et étrangers. Ces changements ont été dictés par les circonstances et les transformations observées par les arènes nationales et internationales, où l'économie algérienne s'est déplacée de l'application des mécanismes d'une économie orientée pour entrer dans une étape de l'application des mécanismes d'une économie de marché.

Avec sa population de plus de 40,6 millions d'habitants, sa richesse en ressources naturelles, ses besoins croissants en infrastructures et sa demande croissante de produits de consommation, l'Algérie suscite l'intérêt des entreprises du monde entier. Les entreprises multinationales continuent de considérer l'Algérie comme un marché émergent et en croissance.

---

<sup>1</sup> **Stratégie de substitution de l'importation** : Une stratégie adoptée récemment par les pouvoirs publics algériens dans le but de promouvoir les produits locaux à travers le développement de l'industrie et la rédaction d'une black list pour les produits importés et qui ont un potentiel à être localement produits.

<sup>2</sup> RAO, (Sumedh) : Climat d'investissement dans les États fragiles et les conflits qui touchent les États », rapport de recherche, Université de Birmingham, Royaume-Uni, 2010, P.01

<sup>3</sup> Ibid. P.01.

Le climat pour les entreprises internationales envisageant des investissements directs en Algérie s'est stabilisé à la suite d'une série de règles restrictives en matière d'investissement étranger adoptées en 2009 et 2010, qui imposaient une exigence d'au moins 51% de propriété algérienne des investissements étrangers. L'investissement direct étranger (IDE) en Algérie a diminué à la suite de ces mesures.

Ainsi, les investisseurs soulignent l'incertitude réglementaire, les contrôles serrés des changes, les protections laxistes des droits de propriété intellectuelle (DPI), les retards douaniers et un grand secteur informel parmi les défis commerciaux en cours. Cependant, le gouvernement algérien a investi plus de 286 milliards USD dans le développement des infrastructures, rendant le marché local suffisamment rentable pour les entreprises adaptées aux marchés émergents afin de surmonter ces défis et d'explorer de nouvelles opportunités, notamment dans les secteurs de l'énergie, de l'eau, santé, télécommunications, transport et agro-industrie.

Les signes de changement sont positifs et les perspectives macroéconomiques de l'Algérie sont stables, mais des vulnérabilités et des défis persistent, notamment la dépendance aux revenus des hydrocarbures et les risques posés par la hausse de l'inflation. Le secteur public domine toujours l'économie et les entreprises publiques inefficaces freinent la productivité.

De plus, les politiques économiques, les taux d'imposition et les lacunes dans la fourniture de bonnes infrastructures sont d'autres facteurs qui contribuent à entraver la performance de l'entreprise en Algérie. Par ailleurs, d'autres facteurs ne peuvent être négligés tels que l'inflation, la corruption, la législation fiscale, législation de la monnaie étrangère, l'instabilité du gouvernement et autres, indiquent à la suite de la faiblesse de l'économie algérienne compétitive au niveau mondial.

De manière générale, le système de régulation de l'Algérie est transparent, mais le pouvoir de décision reste opaque. Chaque ministère définit ses règles pour faire des affaires dans les secteurs qu'il gère. Des défis surgissent dans la gestion de la bureaucratie, parce que l'autorité est généralement dévolue au sommet de chaque organisation, et l'accès aux décideurs est souvent limité. En outre, la bureaucratie algérienne est lente et soumise à des protocoles, de sorte que même des lacunes mineures dans la paperasserie peuvent entraîner des retards et des amendes importants.

### **3. Les déterminants des investissements directs étrangers en Algérie**

En raison de la mondialisation, l'importance des déterminants de l'IDE dans les pays en développement semble varier selon les différents secteurs d'IDE, à savoir la recherche de ressources, la recherche de marchés et la recherche d'efficacité, et peuvent changer avec le temps. À cet égard, l'Algérie possède des avantages importants qui ont attiré des quantités relativement importantes d'IDE. Ainsi, les principaux atouts et avantages comparatifs de l'Algérie sont les suivants:

#### **3.1. Proximité géographique des marchés potentiels**

Parmi les points forts dont l'Algérie peut tirer parti, figure sa position géographique au centre des pays du Maghreb. Contingent à l'Europe, l'Afrique et les pays arabes, l'Algérie bénéficie d'une position géographique stratégique pour la continuité et l'amélioration de son potentiel d'investissement, y compris les IDE. En effet, cette position remarquable permet à l'Algérie d'accéder facilement aux marchés régionaux potentiels et encourage les politiques d'IDE axées sur l'exportation.

#### **3.2. Disponibilité des ressources naturelles**

La disponibilité des ressources naturelles est un atout majeur pour l'économie nationale, ce qui permet à l'Algérie de jouer un rôle important dans sa propre position géostratégique dans la région. En effet, sa richesse naturelle en pétrole, gaz naturel et autres ressources minérales (phosphate, zinc, fer, plomb, or, uranium, tungstène, kaolin, silicium entre autres), qui reste largement sous-exploitées, notamment les phosphates et le fer, est remarquable.

De plus, l'Algérie est un pays riche en termes de ressources naturelles hors hydrocarbures. Compte tenu de sa surface extrêmement large et sa diversité climatique, l'Algérie est un pays agricole malgré la faible exploitation de ce trait. Elle dispose aussi d'un littoral de plus de 1200 km, ce qui en fait un pays riche en ressources marines. En outre, l'Algérie dispose de différents types d'énergie renouvelable tels que l'énergie solaire (Le pays a un potentiel solaire de 3000 heures de soleil par an) et l'énergie éolienne.

### 3.3. Ouverture, libéralisation et réformes économiques

Particulièrement en Algérie, en ce qui concerne les entrées d'IDE, les résultats importants obtenus confirment une amélioration significative de l'environnement économique. En outre, pour améliorer son attractivité et bénéficier de flux accrus d'IDE, le gouvernement algérien s'est engagé dans une série de réformes structurelles visant à assurer la stabilisation macroéconomique et la libéralisation du commerce extérieur. Parmi les réformes les plus importantes figure la création de l'Agence Nationale pour le Développement des Investissements (ANDI), qui est considérée comme une des étapes critiques dans l'amélioration de l'environnement économique, en particulier pour les investissements.

Il est important de mentionner que ce vaste programme de privatisation peut être le plus important du bassin méditerranéen. La poursuite de la transformation structurelle du système économique est un élément clé de la stratégie de croissance de l'Algérie, motivée notamment par ces importantes réformes économiques, notamment le système monétaire et le marché des capitaux, le marché de l'immobilier d'entreprise et le marché des biens et services.

### 3.4. Intégration économique régionale

Dans les années 90, le nombre de pays en développement signataires d'accords bilatéraux ou multilatéraux a considérablement augmenté. L'Algérie a signé plusieurs accords d'investissement bilatéraux et multilatéraux, ainsi que des traités pour éviter la double imposition, avec un certain nombre de pays dans le monde entier. En termes d'intégration régionale, l'Algérie est membre de l'Union du Maghreb arabe (UMA), qui comprend l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie, ce qui augmente considérablement les opportunités d'exportation pour les produits algériens. De plus, l'Algérie est membre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et de l'Union africaine.

En 2001, l'Algérie a signé avec les États-Unis l'Accord-cadre sur le commerce et l'investissement (TIFA), créant ainsi une nouvelle relation économique entre les deux pays. L'Algérie a également paraphé un accord, dans le cadre de la campagne de l'Union européenne visant à renforcer les relations avec ses voisins du sud et de l'est de la Méditerranée. On s'attend à ce que ces accords amènent l'Algérie à mettre en œuvre plus de réformes d'investissement, en particulier dans ses systèmes bancaires et financiers, en stimulant finalement les flux d'IDE dans le pays.

En outre, l'accèsion prochaine de l'Algérie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) reste cruciale pour l'économie et devrait conduire à l'intégration progressive du pays dans l'économie mondiale, contribuant ainsi à créer un climat plus favorable aux IDE. En effet, dans les nouvelles réformes, l'économie nationale a créé beaucoup plus de concurrence des biens et services étrangers, ce qui a nécessairement conduit à une plus grande compétitivité dans le secteur privé. En outre, dans le domaine des droits de propriété intellectuelle, les réglementations ont commencé à être harmonisées, en respectant les normes internationales, créant ainsi de nouvelles opportunités d'investissement.

### **3.5. Abondance de ressources humaines**

L'Algérie a une importante richesse de ressources humaines; plus de 69% de la population a entre 15 et 64 ans, ce qui est ouvert à l'apprentissage et à la qualification professionnelle. La proportion de personnes éduquées est de plus soixante-dix pour cent de la population, avec Cent six (106) universités, scolarisant plus de 1,6 millions étudiants au niveau national <sup>(1)</sup>. En outre, plusieurs collèges spécialisés dans la formation professionnelle et les nombreux centres de formation professionnelle assurent une disponibilité de personnel qualifié. Cependant, même si la formation de la main-d'œuvre s'est sensiblement améliorée ces dernières années, elle reste insuffisante pour les besoins actuels du marché du travail, dont la flexibilité s'est récemment améliorée.

Le coût relativement faible de la main-d'œuvre pourrait contribuer, dans un premier temps, à accroître la compétitivité et l'attrait du pays pour les investisseurs étrangers.

### **3.6. Taille du marché**

On a fait valoir que la taille du marché pour les pays en développement semble être un facteur déterminant pour attirer l'IDE. Dans ce contexte, l'Algérie est un grand marché avec une population de plus de 40.6 millions d'habitants, avec des revenus élevés et en croissance. De plus, le PIB par habitant est passé de 3 346,3 USD en 2006 à 3843.75 USD en 2016, et la parité de pouvoir d'achat (PPA) étant estimée à 15075 USD en 2016. L'Algérie importe de nombreux articles manufacturés pour la consommation et la transformation. Ainsi, en 2016, le

---

<sup>1</sup> Statistiques selon ONS 2017.

pays a importé 46,727 milliards de dollars et a exporté 28,883 milliards de dollars. En conséquence, la balance commerciale était de -17,844 milliards de dollars suite à la crise économique qu'a connu l'Algérie ces dernières années.<sup>1</sup>

### 3.7. Infrastructures

Pour servir et soutenir l'économie, l'Algérie a achevé un réseau sophistiqué d'infrastructures, qui continue de croître régulièrement; les éléments les plus importants de cette infrastructure étant les suivants:

- Routes : La longueur totale est de 112 039 kilomètres, dont 29573 km de routes nationales et plus de 4910 ouvrages d'art. Ce réseau devrait être complété par un tronçon important de 1216 km qui est en voie de réalisation. En plus de cela, il y a 3995 km de chemin de fer ;
- Ports : Du fait de sa situation côtière, la côte algérienne compte 1 200 km de côtes le long de la Méditerranée, soit onze ports commercialement diversifiés et deux autres, dédiés spécifiquement à l'exportation de produits pétroliers, sans compter 22 ports plus petits utilisés principalement pour la pêche maritime et le tourisme ;
- Aéroports: l'Algérie compte 35 aéroports, dont 13 internationaux ;
- Universités: La proportion de personnes éduquées est d'environ soixante-dix pour cent de la population, avec 106 universités inscrivant 1.6 millions étudiants au niveau national. D'autres universités et centres de formation sont actuellement en construction ;
- Industrie: L'Algérie dispose d'une base industrielle importante qui s'est développée au cours de plusieurs décennies. Cependant, de nos jours, cette base est devenue obsolète par rapport aux nouvelles industries basées sur la haute technologie. Pour cette raison, dans certains secteurs, l'Algérie doit se concentrer sur le développement de l'industrie et l'augmentation de la production pour le marché intérieur, ainsi que pour l'exportation.

De plus, depuis 2005, il y a eu un énorme financement des investissements grâce à un fonds public de 145 milliards de dollars (en 2009) pour la construction d'un million de ménages, 1002 km d'une autoroute «Est-Ouest», nouvelles routes, huit grands barrages, six lignes

<sup>1</sup> Statistiques et données de la Banque Mondiale.

ferroviaires à grande vitesse et la modernisation des lignes réelles déjà en place, un système de métro à Alger ainsi que des tramways dans d'autres villes principales, le développement urbain et régional en particulier dans les régions du nord et du sud, les ports, les aéroports, les hôpitaux, les universités et les dortoirs d'étudiants, connexions d'alimentation et de gaz pour les maisons, et ainsi de suite.

## **Section 02 : La diplomatie économique en Algérie**

### **1. Emergence de la diplomatie économique en Algérie**

Après une longue période de guerre et de colonialisme, l'Algérie a connu ses premières pratiques diplomatiques après son indépendance et son adhésion à l'ONU.

Rapidement, cette activité a connu une expansion de la dimension exclusivement politique à une dimension multiple qui touche plusieurs aspects où la fonction économique prend de plus en plus une importance émergente.

Nous avons résumé, ci-dessous, un travail qui a déjà été réalisé en la matière <sup>(1)</sup>, et qui donne une vision globale sur l'évolution de la notion de la diplomatie économique en Algérie.

#### **1.1. Diplomatie du « Non-alignement »**

L'Algérie découvre un système international qui s'est façonné sans elle, de ce fait le 8 Octobre 1962 a été marqué par son adhésion à l'Organisation des Nations Unies.

Le pays émerge alors sur la scène internationale et devient le 109ème membre de l'organisation mondiale et dans ce sillage, intègre les différents regroupements internationaux et régionaux.

Au niveau bilatéral, L'Algérie et l'Egypte, ainsi que d'autres pays montrent un intérêt pour l'Est sans préjudice du principe du « Non-alignement », du fait est de raisons historiques,

---

<sup>1</sup> BENTEBOULA (Naim) et MAZOUZI (Rym Lina) : la diplomatie économique et commerciale au service du commerce extérieur (cas : Algérie), Licence en sciences commerciales, EHEC, Juin 2012.

puisque ce sont en bonne partie des pays comme l'Irak ou la Chine qui ont soutenu le combat libérateur.

De ce fait, un appui inconditionnel est accordé aux mouvements de libération à travers le monde et la diplomatie algérienne fait siennes des causes justes dans le monde et la décolonisation devient une priorité de sa politique étrangère.

## **1.2. La situation diplomatique contemporaine**

La présence de l'Algérie sur la scène régionale et internationale, amorcée dès la tenue du dernier sommet de l'OUA (Organisation pour l'Unité Africaine) à Alger en 1999, en plus de l'adhésion au dialogue méditerranéen de l'OTAN <sup>(1)</sup>, la diplomatie algérienne participe régulièrement aux sommets du G8 <sup>(2)</sup>, et à la construction africaine en matière de sécurité régionale, et aux négociations visant l'adhésion à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

L'Algérie s'est investie dans un effort pour l'insertion du continent africain dans la mondialisation, en plus l'Algérie par le biais de sa diplomatie se pose comme acteur en mesure de trouver la formulation adéquate pour le renouveau du non-alignement.

## **1.3. Ajustement structurel en Algérie**

En 1991, le discours politique et les actions économiques de l'Etat algérien étaient dominés par les antagonismes entre les partisans de la réforme économique aboutissant à une économie de marché, et ceux d'une restructuration contrôlée afin de conserver les équilibres des pouvoirs préexistants.

L'expérience des réformateurs, a certes, contribué fortement à la mise en place de l'arsenal juridique nécessaire au passage vers le marché. D'où la mise en œuvre d'un plan d'ajustement structurel, pour améliorer le fonctionnement du marché et faciliter les investissements étrangers.

---

<sup>1</sup> **OTAN** : Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, regroupant les Etats-Unis, et la majorité des pays de l'Europe

<sup>2</sup> **G8** : regroupe les pays qui forment le G7 ainsi que la Russie

On appelle "politique d'ajustement structurel" un ensemble de dispositions résultant d'une négociation entre un pays endetté et le FMI (Fonds monétaire international). Les réformes structurelles peuvent s'appuyer sur :

- Des dispositions législatives ;
- La fiscalité ;
- La dévaluation de la monnaie ;
- Des méthodes de gouvernance ;
- La diffusion de la connaissance ;
- L'amélioration des infrastructures.

Durant quatre ans, le Plan d'ajustement structurel algérien était constitué d'un ensemble de mesures réformatrices visant trois objectifs : la stabilisation macro-économique, la libéralisation des marchés et enfin la privatisation ; en somme, la transformation de l'économie centralement planifiée en économie de marché.

À nos jours, après trois décennies de réformes et de contre-réformes, la sphère marchande algérienne n'est certes plus soumise à la planification centralisée, mais elle n'est pas régulée par le marché. Elle demeure, comme elle a toujours été.

Plusieurs institutions ont pour missions de promouvoir les exportations et les investissements en Algérie à travers le monde, et travaillent en étroite collaboration avec les différents ministères dont le Ministère des Affaires Etrangères.

## **2. Lien entre la diplomatie économique et les IDE**

Malgré le contexte économique mondial actuel, caractérisé par la globalisation, les barrières culturelles et institutionnelles, associées à l'augmentation de la distance, ont toujours un impact important sur les IDE.

C'est dans ce sens où le lien entre les IDE et la diplomatie économique s'est établi, car celle-ci interagit avec les effets intangibles de la distance en renforçant, entre autres, la confiance. La diplomatie économique est de plus en plus reconnue comme un instrument permettant de traiter les obstacles liés aux IDE.

L'IDE est très vulnérable à l'instabilité. Un pays a besoin d'un certain niveau de stabilité et de sécurité comme condition préalable aux investissements. Le risque politique est un facteur majeur dans le traitement des transactions transfrontalières. Une fois que l'investisseur a du capital dans un pays étranger, le pouvoir de négociation a tendance à se déplacer vers le pays d'accueil.

Avoir des diplomates du pays d'origine de l'investisseur dans le pays de son investissement peut lui donner l'assurance qu'il n'y aura pas de conflits majeurs qui pourraient potentiellement nuire à son investissement. Les diplomates peuvent également réduire l'insécurité liée aux bouleversements politiques potentiels liés à un investissement en faisant appel aux autorités locales et en les informant (à un stade précoce) de l'intention d'investir et de la bonne nature de l'investissement.

De plus, Les entreprises et les investisseurs qui s'engagent dans des activités internationales investissent beaucoup d'argent et de temps dans la collecte d'informations sur les barrières matérielles et immatérielles aux investissements. Ils doivent comprendre les règles et réglementations locales, trouver des financeurs pour leur expansion internationale, connaître les normes et les comportements locaux et trouver des partenaires commerciaux fiables.

La diplomatie économique peut être utilisée pour uniformiser les règles du jeu. Le réseau diplomatique joue un rôle important dans la transmission d'informations aux investisseurs concernant les règles, la réglementation et la culture nationales et régionales, réduisant ainsi les coûts privés de la collecte d'informations et stimulant la production d'informations sur les investissements à l'étranger. En d'autres termes, les diplomates économiques réduisent les asymétries d'information. Ainsi, L'offre d'informations sur l'endroit où se situer est loin d'être parfaite et les investisseurs étrangers ont une asymétrie d'information par rapport aux investisseurs nationaux. Les diplomates économiques peuvent améliorer la position d'information des entreprises de leur pays d'origine en attirant davantage d'IDE.

En revanche, les IDE peuvent être un levier d'appui pendant les négociations des contrats et traités économiques. Un pays attractif, avec un haut potentiel et un climat d'affaire favorisant les investissements peut faciliter la conclusion des accords bilatéraux ou multilatéraux menée par la diplomatie économique et rendre les négociations plus souples et en faveur des diplomate de cette nation.

### **3. Les accords et les relations économiques internationales au service des IDE**

La législation nationale algérienne sur le commerce international et les investissements continue de se développer, le pays a fait des progrès significatifs dans la dernière décennie dans l'intégration dans le système économique international. En même temps, le gouvernement a pris des mesures pour s'assurer que le marché local conserve une indépendance et une viabilité à mesure que cette intégration se produit.

Au-delà des réformes intérieures, l'Algérie a ratifié, grâce au rôle joué par son corps diplomatique notamment, diverses conventions internationales et a intégré ces conventions dans la loi, tout en l'intégrité des marchés intérieurs. Cette protection des marchés intérieurs est prise pour s'assurer que les avantages de l'ouverture de ses économies sont maximisés pour le pays, plutôt que pour les investisseurs internationaux seulement. C'est un objectif légitime pour un pays avec une petite économie et un chômage élevé.

« L'Algérie a adopté une nouvelle législation sur les obstacles techniques au commerce (OTC), questions sanitaires et phytosanitaires (SPS), propriété intellectuelle (TRIPS), antidumping, sauvegardes et mesures compensatoires, politiques de prix, évaluation en douane, importation de produits pharmaceutiques, etc. Bien que les demandes de quotas ou de licences (mesures non tarifaires) aient été levées. »<sup>(1)</sup>

Les investisseurs internationaux bénéficieront considérablement de l'intégration continue de l'Algérie dans l'économie mondiale. Ces avantages comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- La connaissance des coutumes et des réglementations du commerce international régies par l'OMC ;
- L'intégration et l'accessibilité accrue aux marchés locaux ;
- Les protections standards offertes par les mécanismes internationaux de règlement des différends, etc.

Les avantages d'une telle intégration sont innombrables, car l'intégration dans l'économie mondiale entraîne souvent une augmentation significative des investissements étrangers.

---

<sup>1</sup> Centre international pour le commerce et le développement durable : rapport OMC En bref - L'énergie, les services freinent les pourparlers sur l'accession de l'Algérie à l'OMC, PROGRAMME DES SERVICES, 6 février 2008.

La principale préoccupation de l'Algérie est de respecter ces obligations tout en provoquant une croissance de l'économie nationale. Malgré les critiques du rapport, les mesures prises par l'Algérie pour améliorer les mécanismes des investissements, en particulier dans les domaines de la concurrence et de la transparence du marché, ne peuvent être négligées.

Favoriser une réforme du régime des accords liés aux investissements, notamment aux IDE, permet de garantir le droit de l'État de réglementer en faveur des objectifs du développement durable, en réformant le système du règlementées différends en matière d'investissement, en promouvant et facilitant les investissements et en améliorant la cohérence entre le régime de ces accords et la politique d'attraction des investissements.

Pour ce faire, l'Algérie n'a cessé de construire son réseau d'accords, bilatéraux (qui se compose des TIB (Traités Bilatéraux d'Investissement) et des TDI (traités avec dispositions d'investissement) <sup>(1)</sup> ou multilatéraux.

### 3.1. Le rôle des traités multilatéraux et bilatéraux

#### 3.1.1. Accords multilatéraux

Les pays ont utilisé des traités et accords bilatéraux et multilatéraux pour établir des relations économiques, notamment en termes d'investissements, à l'échelle individuelle ou régionale. Le recours à de tels accords n'a cessé d'augmenter au cours des deux dernières décennies. L'Algérie est signataire de plusieurs accords bilatéraux et multilatéraux, tel que l'Union du Maghreb Arabe (UMA).

Dans la région MENA (Moyen-Orient et Afrique du Nord), les relations économiques sont pauvres et le commerce régional est extrêmement faible.

L'évaluation de la Banque Mondiale du commerce régional de la région MENA est tout aussi négative, constatant que : «Les pays de la région MENA ont entamé le nouveau

---

<sup>1</sup> **Les traités avec dispositions d'investissement (*treaties with investment provisions*)** : Comprennent une variété d'accords internationaux - autres que les TBI - avec des dispositions de protection et promotion des investissements, ainsi que de coopération. Ainsi, les TDI incluent les accords de libre-échange (*free trade agreements*), les accords régionaux de commerce et d'investissement (*regional trade and investment agreements*), les accords de coopération, les accords d'association (*association agreements*), les accords de complémentarité économique, les arrangements pour un partenariat économique plus proche, les accords établissant des zones de libre-échange et les accords cadres pour le commerce et les investissements (*trade and investment framework agreements*).

millénaire avec un déficit significatif par rapport à la plupart des autres régions du monde en termes d'intégration dans l'économie mondiale.»<sup>(1)</sup>, Alors que le volume des échanges augmentait dans la plupart des régions du monde au cours des deux décennies précédentes.

Non seulement les relations économiques inter-MENA Sont-elles considérablement inférieures à la moyenne mondiale, mais les relations du MENA avec les économies les plus fortes du monde, tels que les Etats-Unis et l'Union européenne, sont également négligeables. « Les pays arabes commercent beaucoup moins que les pays ayant des revenus et une proximité géographique similaires à ceux des autres parties du monde. »<sup>(2)</sup>.

L'Algérie n'est malheureusement pas une exception à la tendance susmentionnée. Le pays doit stimuler les IDE non seulement en partenariat avec ses voisins, mais aussi avec les puissances économiques mondiales. Pour ce faire, une libéralisation plus poussée est nécessaire pour contrer le caractère restrictif de ses barrières fiscales ainsi que ses procédures générales en matière de procédures d'implantation des IDE.

Ces derniers temps, l'Algérie a pris des mesures définitives dans ce sens. En matière tarifaire, le niveau de protection a considérablement diminué. La réduction de telles mesures de protection est nécessaire pour stimuler les IDE. Ces mesures de libéralisation sont importantes pour mettre le pays en conformité avec les normes internationales dans ce domaine. Bien qu'elles soient efficaces, elles continuent d'être entravées par des lois supplémentaires qui bouleversent la situation. Par exemple, la loi de finances de 2001 a imposé un droit additionnel provisoire sur 500 articles, ramené à 380 en 2005<sup>(3)</sup>. Encore que ces droits continuent d'être réduits, ils représentent un fardeau supplémentaire pour les investisseurs extérieurs qui a probablement entraîné le faible rang accordé par la Banque mondiale au climat d'affaire algérien.

---

<sup>1</sup> Rapport de la banque mondiale, la région du MENA, Les évolution économiques et les perspectives : La création de l'emploi dans une ère de croissance élevée, 2007, PP 73-74.

<sup>2</sup> Z. Robert : Un accord commercial entre les États-Unis et le Moyen-Orient: Un cercle d'opportunités?, Édition Peterson Institute for International Economics, novembre 2006, P29.

<sup>3</sup> Rapport de KPMG, 2009, P. 97.

### 3.1.2. Accords bilatéraux

Outre les accords multilatéraux examinés plus haut, l'Algérie est signataire de quarante-cinq (en plus de l'accord avec la Serbie en 2012) accords bilatéraux qui traitent spécifiquement la protection des investissements et la double imposition <sup>(1)</sup>. Ces traités de double imposition reposent principalement sur l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) <sup>(2)</sup>. Souvent, les traités bilatéraux contiennent également d'autres dispositions qui aident à exempter certaines marchandises de l'imposition douanière et de coopérer à l'élimination de la contrebande de marchandises.

*« Le premier TBI conclu par l'Algérie date du 14 avril 1991 (avec l'Union économique Belgo-Luxembourgeoise UEB.). À ce jour, l'Algérie est signataire de 46 TBI (dont 29 sont en vigueur actuellement) et de 8 TDI (dont 6 sont actuellement en vigueur). Parmi les 46 TBI conclu par l'Algérie 17 ont uniquement été signés par les parties et ne sont pas encore entrées en vigueur. Un seul TBI qui avait été conclu avec le Portugal a été dénoncé jusqu'à présent. Celui-ci a été tété remplacé par un autre TBI signé en 2004 et en vigueur depuis 2005. La plupart des TBI algériens ont été conclu entre la fin des années 1990 et le début des années 2000. (Voir annexe N°01)*

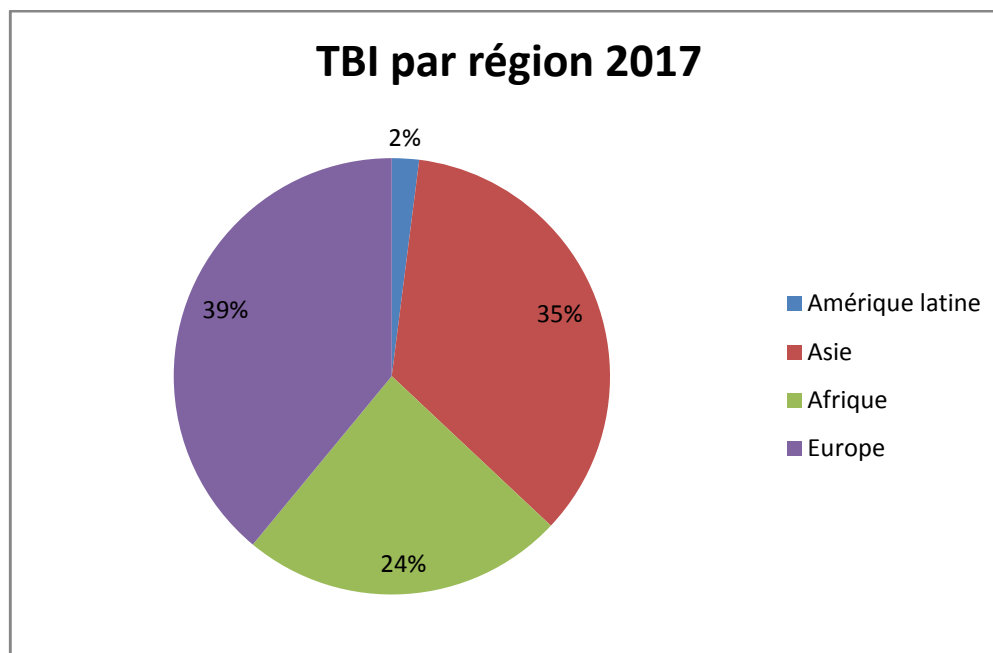
*Ces périodes sont conformes à la croissance globale du régime des accords d'investissement qui a considérablement augmenté durant les années 1990. Depuis l'année 2000, l'Algérie a conclu 26 TBI, le dernier signé avec la Serbie datant de 2012. Au niveau régional, le plus grand nombre de pays partenaires proviennent d'Europe (39%) et d'Asie (35%) (Voir schéma 10) » <sup>(3)</sup>.*

---

<sup>1</sup> KPMG (2009), Op.cit, PP53–54.

<sup>2</sup> Selon le modèle de l'OCDE, les bénéfices d'une entreprise d'un État contractant ne sont imposables dans cet État que si l'entreprise maintient un établissement stable dans l'autre État contractant. Les salaires et l'indemnisation des travailleurs ne sont imposables que dans les traités prévoient que le pays de résidence prévoit des exemptions pour les revenus déjà imposés en Algérie, ou des crédits d'impôt pour le montant de l'impôt déjà payé en Algérie.

<sup>3</sup> KALOUNE, (Salah) : L'applicabilité des conventions fiscales aux services de l'investissement-cas des contrats internationaux, thèse de doctorat, Université de droit d'Aix en province, mars 2018.

**Figure 10 :** Les TIB par région (2017)

**Source :** KALOUNE, (Salah), Op.cit.

La conclusion de ces traités commence par une volonté exprimée par les deux parties signataires (souvent mentionnée dans le préambule avec un objectif de développement de l'activité en cours dans un souci de prospérité des deux Etats) et une large définition de l'investisseur couvert par le traité ainsi que les type d'actifs (meuble, immeuble, action, titre, obligation, droit de propriété intellectuelle et industrielle...) en plus d'une déclaration d'un certain nombre d'objectifs liés à l'accroissement des investissements entre les deux Etats, tels que respecter l'ordre public et la protection de l'investissement et l'investisseur contre les imprévus (force majeure, litige, etc.).

Ces traités bilatéraux d'investissement constituent une étape positive qui devrait apporter la tranquillité d'esprit aux investisseurs. Néanmoins, sur les quarante-six accords bilatéraux, seuls seize sont conclus avec des pays de la région MENA <sup>(1)</sup>.

À ce jour, il n'y a pas de traité bilatéral d'investissement ou de double imposition entre l'Algérie et la plus forte économie du monde, les États-Unis. Toutefois, les États-Unis et l'Algérie ont signé en 2001 un accord-cadre en créant une plate-forme pour les futurs traités bilatéraux entre les deux nations et une discussion sur l'accession de l'Algérie à l'OMC. Des

<sup>1</sup> KPMG (2009), Op.cit, P. 215.

réunions ont été organisées pour évaluer l'état des relations commerciales et encourager une coopération plus étroite. Bien que la nature de ces accords bilatéraux soit un pas dans la bonne direction (à savoir la protection des investissements internationaux), sans finaliser et utiliser ces accords, en particulier dans la région MENA, l'Algérie gaspille une source potentielle de croissance et de revenus.

### **3.2. Ratification par l'Algérie des accords internationaux sur l'exécution et la protection des investissements internationaux**

En matière de protection des droits de propriété intellectuelle, le gouvernement a adopté en juillet 2003 de nouvelles lois sur le droit d'auteur et les droits connexes, les marques, les brevets et les circuits intégrés dans le cadre des négociations d'adhésion de l'Algérie. Cependant, la mise en œuvre a été incohérente et la mise en application reste inégale.

Dans notre étude, nous avons pris l'exemple de l'OPIC pour mettre en évidence le rôle des accords et des traités internationaux dans la protection des investisseurs étrangers et les intérêts du pays.

#### **3.2.1. L'Overseas Private Investment Corporation (22 juin 1990)**

L'Algérie a conclu, en Juin 1990, un accord unique avec les États-Unis qui pourrait bénéficier mutuellement aux investisseurs américains ainsi qu'aux entreprises algériennes et à l'économie nationale. « *L'Overseas Private Investment Corporation (OPIC) est un mécanisme américain destiné à assurer la sécurité et la tranquillité d'esprit des investisseurs américains opérant dans les pays participants, dont l'Algérie est membre.* »<sup>(1)</sup>

Compte tenu de la portée et de l'ampleur de la plupart des projets de l'OPIC, l'IDE apporte des capitaux et des technologies pour permettre aux travailleurs locaux de travailler dans les marchés émergents. Il apporte également des mécanismes de contrôle de la qualité et des techniques de gestion / marketing qui permettent aux acteurs de l'économie hôte d'entreprendre des activités entièrement nouvelles et de poursuivre les activités existantes de

---

<sup>1</sup> <http://www.opic.gov/about/mission> (consulté le 11/05/2018).

manière plus efficace. De plus, l'OPIC a récemment simplifié le processus de l'assurance, ce qui réduit encore les obstacles à l'entrée en Algérie pour les petites et moyennes entreprises. <sup>(1)</sup>

Les avantages de la couverture OPIC sont étendus. Comme indiqué dans le Contrat d'Incitation aux Investissements entre le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire, les intérêts et frais sur les prêts accordés ou garantis par l'OPIC sont exonérés d'impôt pendant vingt ans, même si l'Algérie met fin à l'Accord sur les incitations à l'investissement. <sup>(2)</sup>

### **3.2.2. Application des décisions d'arbitrage international et de règlement des différends**

À l'instar des titres offerts par des institutions telles que l'OPIC, la participation aux normes et organismes internationaux d'arbitrage procure aux investisseurs la tranquillité d'esprit que la résolution des litiges peut accomplir d'une manière conforme aux normes prévues dans les pratiques commerciales modernes. Cela est particulièrement vrai pour les pays en développement, où les systèmes judiciaires n'inspirent pas la confiance à l'étranger ou ne sont pas familiers aux étrangers, ou aux deux.

Le gouvernement algérien a pris des mesures initiales pour créer un environnement plus favorable aux investissements internationaux, comme l'application des clauses d'arbitrage international dans les contrats d'investissement, conformément aux normes internationales d'arbitrage.

Depuis que l'Algérie a ratifié ces conventions, l'arbitrage international est devenu la méthode privilégiée pour résoudre les différends entre l'Algérie et les entreprises étrangères. L'application par l'Algérie des clauses d'arbitrage international protège les droits des investisseurs étrangers qui ne connaissent pas l'Algérie. Il offre aux investisseurs la confiance que les litiges seront judicieusement entendus et appliqués.

Éliminer la double imposition, libérer le transfert des fonds (avec une restriction dans certains cas pour éviter les difficultés liées aux balances de paiements et tous les problèmes

---

<sup>1</sup> OPIC, Forms and Applications, <http://www.opic.gov/publications/forms> (Consulté le 07/05/2018)

<sup>2</sup> Investment Incentive Agreement, supra note 4.

d'ordre macroéconomique) et faciliter l'implantation des IDE sont, entre autres, les éléments clés pris en compte dans ces accords pour attirer davantage d'IDE. Ceci repose obligatoirement par une meilleure cohérence entre les réformes fiscales et la politique d'attraction des investissements en déterminant les moyens les plus efficaces visant, d'un côté, la couverture de l'investisseur, et la protection des intérêts du pays.

Cependant, l'Algérie n'a pas su tirer parti des avantages offerts par de tels accords. Un grand manque en termes de clauses protectrices a été signalé, ceci augmente en général le risque lié aux imprévus et les risques d'une fausse interprétation arbitrale en cas de litige. L'absence de limitations d'accès de l'investisseur au mécanisme de résolution des différends entre investisseur et Etat (RDIE) tend à exposer l'Algérie à une vaste gamme de différends en relation avec un investissement. De plus, ces accords ne visent pas, en général, le développement durable à long terme et se limite aux objectifs à court terme de l'investissement, ce qui va avoir un effet négatif sur les intérêts du pays.

À cet égard, il est essentiel de rechercher une asymétrie entre les options choisies en termes de facilitation des investissements pour ne pas aboutir à divergences qui restreindre la promotion et la protection des investissements par notamment de :

- Clarifier les définitions et les standards de protection pour éviter des interprétations arbitrales imprévisibles et, afin de préserver le droit de régler tout en protégeant l'investisseur ;
- Introduire des limitations et des améliorations des dispositions portant sur le règlement des différends entre investisseur et Etat pour améliorer le règlement des différends en matière d'investissement ;
- Introduire des dispositions sur la promotion des investissements responsables qui reflète les responsabilités de l'investisseur pour rendre les TBI plus favorables au développement durable, ainsi que des dispositions en soutien de la facilitation des investissements. <sup>(1)</sup>

---

<sup>1</sup> KALOUNE (Salah), Op.cit.

### **Section 03 : L'organisation institutionnelle des organes chargés de la diplomatie économique et l'attractivité des IDE en Algérie**

Dans cette section, nous allons mettre en exergue les organes chargés de la diplomatie économique et du développement, la promotion et l'attractivité des IDE hors hydrocarbures au niveau local et étranger, notamment la Direction Générale de la Promotion de l'Investissement (DGPI), lieu où nous avons effectué notre stage pratique, qui travaille en collaboration avec des organisations sous la tutelle du Ministère de l'Industrie et des Mines (MIM), en l'occurrence l'Agence Nationale du Développement de l'Investissement (ANDI), mais aussi d'autres départements ministériels à savoir ceux attachés au Ministère des Finances (MF) et au Ministère des Affaires Étrangères (MAE).

#### **1. La direction générale de la promotion des investissements (DGPI)**

La (DGPI) Direction Générale de la Promotion des Investissements est une des nombreuses structures du Ministère de l'industrie et des mines Algérien. Elle intervient pour l'élaboration de la politique nationale de l'investissement visant une attractivité des investissements ayant un intérêt en faveur de l'économie nationale, la construction des pôles industriels et le développement des infrastructures industrielles et logistiques.

La DGPI occupe une place prépondérante au sein du ministère de l'industrie et des mines, elle peut être considérée comme le levier d'appui sur lequel l'économie nationale se base pour améliorer le climat d'affaire et, donc, attirer davantage d'IDE (l'organisation administrative de la DGPI selon le journal officiel en annexe N°02).

##### **1.1. Missions et attributions de la DGPI**

La DGPI est chargée, par le décret exécutif n° 14-242 du 01 Dhou El Kaada 1435 correspondant au 27 août 2014 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'industrie et des mines, dans son article 6 :

- D'élaborer et de proposer les éléments de la politique nationale de l'investissement et de veiller à sa mise en œuvre ;
- De mener toute démarche en vue de mobiliser et d'encourager la concrétisation des projets d'investissement présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et/ou orientés vers l'exportation ;
- De veiller à la cohérence des mesures et des dispositifs incitatifs en matière de développement de l'investissement et de proposer les améliorations nécessaires ;
- D'initier toute mesure de nature à améliorer le climat de l'investissement ;
- D'assurer le suivi du bon fonctionnement des établissements sous tutelle chargés du foncier et de la promotion de l'investissement ;
- D'élaborer les stratégies et politiques de développement des infrastructures industrielles et logistiques et des pôles industriels.

## **1.2. Organisation de la DGPI**

La DGPI est dirigée par un Directeur Général et comprend, selon le décret exécutif n° 14-242 d'août 2014 du MIM, trois divisions :

### **1.2.1. La Division de l'Attractivité de l'Investissement** chargée, notamment :

- D'assurer la cohérence de la législation et de la réglementation relatives à l'investissement et proposer toute mesure corrective ou d'amélioration ;
- D'organiser et promouvoir les relations avec les milieux d'affaires nationaux et étrangers en vue de mobiliser l'investissement et de développer les activités industrielles ;
- De proposer toute mesure relative à l'investissement national et étranger en vue d'assurer son accroissement, son attractivité et sa cohérence avec la politique économique du Gouvernement ;
- D'évaluer périodiquement le volume et la structure de l'investissement national et étranger.

La division est dirigée par un Chef de Division. Trois Directeurs d'Etudes sont rattachés à la division et sont chargés :

- De contribuer à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires concernant l'investissement, de suivre leur application, à l'amélioration de l'attractivité de l'investissement et de l'évaluation du volume et de la structure de l'investissement ;
- D'assurer la promotion de l'investissement en direction des opérateurs économiques et des porteurs de projets nationaux et étrangers.

**1.2.2. La Division des Grands Projets et des Investissements Directs Etrangers** est chargée, notamment :

- De mener toute action en vue de mobiliser et de favoriser la concrétisation des projets d'investissement présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et/ou orientés vers l'exportation ;
- De veiller à la prise en charge des porteurs de projets par les secteurs ou organismes concernés ;
- D'assister les investissements directs étrangers ;
- De conduire les négociations portant sur les avantages particuliers sollicités par les investisseurs.

La division est dirigée par un Chef de Division. Trois (3) Directeurs d'Etudes sont rattachés à la division et sont chargés :

- D'organiser le suivi des grands projets d'investissement et de veiller à leur réalisation, en relation avec les secteurs et organismes concernés ;
- De participer aux négociations relatives aux avantages particuliers accordés aux investisseurs ;
- D'assurer le suivi de la mise en œuvre des résolutions du Conseil National de l'Investissement ;
- De collecter, traiter et diffuser l'information spécifique aux grands projets d'investissement.

**1.2.3. La Division du Développement des Infrastructures Industrielles et Logistiques et des Pôles Industriels** chargée, notamment :

- De participer à l'amélioration des conditions d'accès au foncier économique ;
- De veiller à la mise en place, au bon fonctionnement et au suivi des organismes d'intermédiation et de régulation du marché foncier économique ;

- De mettre en œuvre le programme d'assainissement, de réhabilitation, de promotion et de gestion des zones industrielles et zones d'activités et d'assurer l'amélioration et le suivi de la gestion et des conditions de fonctionnement de ces zones ;
- De favoriser la création de nouvelles zones industrielles et zones d'activité en liaison avec le développement de l'industrie et les petites et moyennes entreprises ;
- De proposer et d'assurer la mise en œuvre des stratégies et politiques publiques de développement des infrastructures industrielles et logistiques et des pôles industriels ;
- De proposer les programmes de développement des infrastructures industrielles et logistiques et des pôles industriels ;
- De proposer les actions destinées à assurer le développement et la valorisation des infrastructures industrielles et logistiques et des pôles industriels.

La division est dirigée par un Chef de Division. Deux Directeurs d'Etudes sont rattachés à la division et assurent, chacun pour la partie qui le concerne, les missions suivantes :

- De faciliter aux opérateurs économiques et aux petites et moyennes entreprises l'accès au foncier et en améliorer les conditions y afférentes ;
- De suivre la gestion des zones industrielles et des zones d'activité ainsi que les conditions de leur assainissement et réhabilitation ;
- D'assurer la mise en œuvre des stratégies et politiques publiques et des programmes de développement des infrastructures industrielles et logistiques et des pôles industriels ;
- D'établir une note de conjoncture sur les infrastructures industrielles et logistiques et sur les pôles industriels.

Il est à noter que, pour chacune des divisions citées, le directeur d'études est assisté de deux Chefs d'Etudes.

## **2. Organes de soutien aux IDE en Algérie**

En vue d'avoir une combinaison optimisant le développement du climat d'affaire et l'attractivité des IDE, l'Algérie dispose une gamme de dispositifs qui travaillent en collaboration afin donner lieu à la naissance d'une économie nationale puissante et autonome.

### 2.1. Ministère de l'industrie et des mines :

Dans le cadre des réformes constantes introduites à l'économie nationale et au lendemain des élections présidentielles du 17 Avril 2015, un remaniement du gouvernement algérien a eu lieu le 29 avril 2014.

Ce nouveau gouvernement a porté un changement à l'appellation du ministère de l'industrie, anciennement connu : « Ministre du développement industriel et de la promotion de l'investissement », depuis ce dernier remaniement son appellation est devenue « Ministère de l'industrie et des mines » actuellement sous la conduite de M.YOUSFI Youcef.

Les axes autour desquels les tâches du MIM sont articulées sont : l'industrie, les investissements, le climat d'affaire, les PME et les mines (Organisation de l'administration centrale du MIM selon le journal officiel en Annexe N°03). Ainsi, le MIM est chargé d'accomplir les missions suivantes :

- Participer à toute démarche consistant à mobiliser et à favoriser la concrétisation de projets d'investissement présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et/ou orientés vers l'exportation ;
- Diffuser l'information et la réglementation sur l'activité concernée par le projet ainsi que les modalités d'accès au marché ;
- Assurer le lien institutionnel et fonctionnel avec les secteurs, organes et organismes de l'Etat concernés par la mise en œuvre du projet ;
- Participer au traitement des demandes d'avantages particuliers exprimés par les investisseurs ;
- Veiller à la prise de charge des porteurs de projets par les secteurs et organismes concernés par le projet ;
- Participer à l'étude et au traitement des demandes d'avantages à soumettre au conseil national de l'investissement ;
- Participer aux négociations portant sur les avantages demandés et de s'assurer du respect des engagements souscrits ;
- Promouvoir l'attractivité et la compétitivité des facteurs d'investissement nationaux ;
- Faciliter et accompagner les porteurs de projets dans leurs approches et démarches liées à l'investissement ;
- Diffuser l'information et la réglementation sur l'activité concernée par le projet ainsi que les modalités d'accès au marché ;

- Participer à toute action visant à développer les relations économiques extérieures ;
- Participer à l'élaboration des accords et conventions internationaux en rapport avec les missions dévolues au ministère.

On trouve sous la tutelle du ministre de l'industrie et des mines **le fond d'appui à l'investissement**, il est ouvert dans les écritures du trésor avec un compte d'affectation spéciale n° 302-107 intitulé "Fond d'appui à l'investissement". L'ordonnateur principal de ce fonds est le ministre de l'industrie et de la Promotion de l'Investissement "MIPI". Ce compte retrace:

\*En recettes:

- Les subventions et les dotations de l'Etat ;
- Les dons ;
- Les aides internationales ;
- Toutes autres ressources liées au fonctionnement du compte.

\*En dépense :

- La prise en charge de la contribution de l'Etat dans le coût des avantages consentis aux investissements ;
- La prise en charge de tout ou partie des frais induits au titre des actions de promotion et de suivi des investissements ;
- Le Conseil national de l'investissement fixe le seuil de cette contribution ;
- La nomenclature des dépenses prises en charge par ce fonds est fixée annuellement par le Conseil National de l'Investissement (CNI)

La gestion du fonds en termes d'évaluation du coût des avantages consentis aux bénéficiaires est confiée à l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI).

## **2.2. l'Agence Nationale de Développement des Investissements : ANDI**

Dans le souci d'une meilleure prise en charge de la politique d'investissement en Algérie, l'Agence Nationale de Développement des Investissements (ANDI) a été créée en 2001 en tant qu'établissement public à caractère administratif public, avec personnalité juridique et autonomie financière, ayant pour mission de fournir des prestations de service et d'assistance

aux investisseurs nationaux et étrangers dans le domaine de la promotion des exportations des produits hors hydrocarbures.

Cette Agence, qui a remplacé l'Agence de promotion de soutien et de suivi des Investissements (APSI), traite les dossiers des investisseurs nationaux ou étrangers. Elle a pour mission :

- D'assurer la promotion, le développement et le suivi des investissements ;
- D'accueillir, d'informer et d'assister les investisseurs ;
- De faciliter l'accomplissement des formalités de constitution des sociétés ;
- De faciliter les projets d'investissement à travers les prestations du guichet unique décentralisé ;
- D'octroyer les avantages liés à l'investissement dans le cadre du dispositif en vigueur ;
- L'application d'un régime d'incitations mieux ciblé,
- De gérer des fonds d'appui à l'investissement ;
- D'assurer le respect des engagements souscrits par les investisseurs durant la phase d'exonération.

C'est une organisation souple prévoyant un encadrement personnalisé pour les investissements ayant un intérêt particulier pour l'économie nationale notamment les projets qui s'inscrivent dans une politique de développement durable, porteurs de nouvelles technologies, d'économie d'énergie et plus particulièrement créateurs d'emplois.

### **2.2.1. Le guichet unique :**

Le guichet unique décentralisé, au niveau de la wilaya regroupe, les représentants locaux de l'agence, les organismes et administrations concernés par l'investissement. Les décisions du guichet unique sont opposables aux administrations concernées. Son objectif est d'assurer, par sa coordination avec les administrations concernées, l'allégement et la simplification des procédures et formalités de constitution des sociétés et la réalisation du projet.

Avec l'élargissement du réseau des guichets uniques, la mission de l'ANDI a pris une dimension certaine. Toutefois, la subsistance des problèmes et difficultés entravant la concrétisation effective sur le terrain des actions liées aux opérations d'implantation des investissements ont, quelque peu, gêné un fonctionnement normal de cette Agence dont la

finalité est de se mettre au diapason des pratiques internationales des organismes similaires les plus performants dans le monde.

### **2.3. Dispositif de soutien aux IDE attaché au Ministère des Finances**

#### **2.3.1. La Direction Générale des Relations Economiques et Financières Extérieures**

La (DGREFE) Direction Générale des Relations Economiques et Financières Extérieures est une des nombreuses structures du Ministère des Finances Algérien. Elle intervient pour coordonner les opérations économiques et financières entre l'Algérie et le reste du monde et participe au règlement des éventuels problèmes qui peuvent naître durant la conclusion ou l'exécution des accords. La DGREFE occupe une place prépondérante au sein du ministère des finances, elle peut être considérée comme l'interface qui met en relation les structures et le reste du monde (organisation et missions de la DGREFE selon le journal officiel en annexe N° 04).

Parmi ses missions qui touchent le domaine de l'investissement, on trouve :

- Mener la négociation des accords et conventions relatifs à la promotion et la protection réciproque des investissements ;
- Mener la négociation des accords de prêts et de dons dans le cadre de la coopération internationale ;
- La mise en vigueur, de la mise en œuvre et du suivi des accords signés ;

Cette direction est chargée donc de l'aspect financier relatifs aux IDE, à savoir l'obtention des prêts sur le niveau mondial et la négociation des accords en vue d'améliorer les facteurs économique attirant les IDE en éliminant surtout la double imposition fiscale et en allégissant les charges fiscales pour les investisseurs étrangers.

#### **2.4. Le Conseil National d'Investissement : CNI <sup>(1)</sup>**

Il s'agit de l'organisme qui regroupe toutes les autres institutions chargées de la promotion des IDE, il est placé sous l'autorité du chef du gouvernement qui en assure la présidence.

---

<sup>1</sup> [www.industrie.gov.dz](http://www.industrie.gov.dz) (consulté le 28/05/2018)

Les membres permanents qui composent le CNI sont les ministres chargés des portefeuilles suivants :

- Collectivités locales ;
- Finances ;
- Industrie et mines ;
- Commerce ;
- Energie ;
- Tourisme ;
- Petite et moyenne entreprise et artisanat ;
- Aménagement du territoire et environnement.

Ces ministres, sont assistés par les ministres sectoriels concernés par l'ordre du jour, en participant aux travaux du Conseil.

Le Président du Conseil d'administration ainsi que le Directeur Général de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement assistent, en tant qu'observateurs, aux réunions du Conseil.

Le Conseil peut faire appel, en tant de besoin, à toute personne en raison de ses compétences ou de son expertise dans le domaine de l'investissement.

Les travaux du conseil sont sanctionnés par des décisions, des avis et des recommandations. Il y a lieu de rappeler ici, que le CNI n'est pas une autorité administrative indépendante et que ses décisions ou recommandations ne s'adressent pas directement aux investisseurs mais elles sont destinées aux autorités en charge de la mise en œuvre des textes relatifs à la promotion des investissements.

Ces recommandations et décisions portent et visent généralement à promouvoir le développement de l'investissement conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001, modifiée et Complétée, relative au développement de l'investissement. À ce titre, le Conseil :

- ✓ Propose la stratégie et les priorités pour le développement de l'investissement ;
- ✓ Étudie et approuve le programme national de promotion de l'investissement qui lui est soumis et fixe les objectifs en matière de développement de l'investissement ;

- ✓ Propose l'adaptation aux évolutions constatées des mesures incitatives pour l'investissement ;
- ✓ Étudie toute proposition d'institution de nouveaux avantages, ainsi que toute modification des avantages existants ;
- ✓ Examine et approuve la liste des activités et des biens exclus des avantages ainsi que leur modification et leur mise à jour ;
- ✓ Étudie et approuve les critères d'identification des projets présentant un intérêt pour l'économie nationale ;
- ✓ Évalue les crédits nécessaires à la couverture du programme national de promotion de l'investissement.

### **3. Organes chargés de la diplomatie économique en Algérie**

#### **3.1. Ministère des Affaires Étrangères**

Le ministère des affaires étrangères est l'un des cinq départements ministériels de souveraineté de l'Etat, Celui-ci est sous la conduite de Monsieur MESSAHEL Abdelkader, Ministre des affaires étrangères.

Ce ministère est le premier responsable de la mission diplomatique et de la représentation des intérêts du pays à l'extérieur. Entre autres, l'aspect économique fait une partie indissociable des missions diplomatiques de l'Algérie, d'où vient le rôle joué par cet instrument à l'égard de la diplomatie économique.

Selon le décret présidentiel n° 17-262 du 13 Moharram 1439 correspondant au 4 octobre 2017 portant organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères, la structure la plus adaptée à la prise en charge de la diplomatie économique est « La Direction de la Promotion et du Soutien aux Échanges Économiques (DPSEE) ». Néanmoins, et vu que ce décret présidentiel n'est pas entré en vigueur jusqu'à la date de la rédaction de ce travail de recherche, nous avons trouvé convenable d'étudier l'organisation actuelle, établie selon le décret présidentiel n° 08-162 du 27 Joumada El Oula 1429 correspondant au 2 juin 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères, et donc de prendre comme structure chargée de la diplomatie économique : la Direction Générale des Relations Économiques et de la Coopération Internationale (DGRECI).

### **3.1.1. La direction générale des relations économiques et de la coopération internationale**

Cette direction active dans les relations économiques de l'Algérie avec le reste du monde, elle est donc l'acteur principal de la diplomatie économique. Elle est chargée <sup>(1)</sup> :

- Des questions d'ordre économique, financier et commercial multilatérales examinées par l'Organisation des Nations Unies, ses institutions spécialisées ainsi que les regroupements régionaux et transrégionaux ;
- De l'animation, de la coordination et du suivi de la participation de l'Algérie aux conférences internationales.

Elle comprend quatre directions <sup>(2)</sup> :

- La direction des affaires économiques et financières internationales ;
- La direction des affaires commerciales multilatérales ;
- La direction de la promotion et du soutien aux échanges économiques ;
- La direction de l'environnement et du développement durable.

---

<sup>1</sup> Décret présidentiel n° 08-162 du 27 Joumada El Oula 1429 correspondant au 2 juin 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères.

<sup>2</sup> Ibid.

### **Conclusion**

Ce chapitre a rassemblé les idées de l'économie et de la diplomatie économique afin d'étudier correctement la question à peine chiffrée de l'influence des interactions relationnelles interétatiques sur l'attractivité des IDE en Algérie. Les résultats de confirment que de bonnes relations diplomatiques ont un impact positif sur les IDE.

Il apparaît également que de bonnes relations diplomatiques stimulent la coopération économique renforcée entre l'Algérie et ses partenaires de l'IDE, à travers la signature d'accords internationaux contraignants, tels que les TBI. Ainsi, ce document insiste sur la nécessité de prendre en compte à la fois les déterminants intra-étatiques et internationaux de l'IDE.

Dans le chapitre suivant, nous allons déterminer, à travers les résultats tirés de notre recherche sur terrain, l'efficacité de la diplomatie économique algérienne en vue de l'attractivité des IDE hors hydrocarbures, en déterminant les obstacles rencontrés à ce niveau et donc proposer des solutions pour les surmonter.

## **Chapitre II : Recherches et études sur terrain**

Ce chapitre est le fruit de notre recherche et étude sur terrain. Il s'articulera sur quatre principales sections, à savoir : conception de la recherche et méthodologie, guide d'entretien, analyse de réponse et conclusion et recommandations.

Un modèle de la diplomatie économique sera proposé à la fin de ce chapitre. Ceci résume les expériences vécues tout au long de notre recherche et donne lieu à la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositifs que nous avons trouvé impératifs afin de renforcer l'efficacité de la diplomatie économique algérienne et son rôle dans l'attractivité des IDE hors hydrocarbures.

## **Section 01 : Conception de la recherche et méthodologie**

Dans cette étude de cas, le but est de déterminer le rôle de la diplomatie économique algérienne dans l'attractivité des IDE hors hydrocarbure. Une telle étude n'a pas été réalisée avant que cela puisse être considéré comme une étude pilote. La mesure du succès étant son efficacité. En d'autres termes, cette étude de cas présente un inventaire sur le climat d'affaire, l'attractivité des IDE hors hydrocarbures et de l'efficacité de la diplomatie économique de l'Algérie, et dans ce cas la question à laquelle il faut répondre est: Quel est l'impact de la diplomatie économique algérienne sur l'attractivité des IDE hors hydrocarbures?

Les données primaires à partir desquelles la réalisation de cette étude sera déterminée prennent la forme de données mixtes (descriptive et analytique) provenant, d'une part, de l'analyse des données statistiques et de la documentation mise à notre disposition par les différents organes que nous avons consultés (Voir chapitre 03), les résultats tirés de cette analyse forme les données descriptives à caractère qualitatif de la recherche.

D'autre part, des entretiens avec des responsables dans des institutions et des départements ministériels chargés de la diplomatie économique et ceux chargés des IDE, des experts et des connaisseurs du climat d'affaire en Algérie et des professeurs et des enseignants dans le domaine. Leurs expériences et leur satisfaction vis-à-vis du profil d'activité de la diplomatie économique et des enjeux des IDE hors hydrocarbures proposés sont la base sur laquelle cette étude tire ses conclusions, les données obtenues à partir de ces entretiens prendront la forme de données analytiques.

### **1. Guide d'entretiens**

Afin de mettre en perspective notre analyse, des entretiens ont eu lieu avec des enseignants, des responsables et cadres de plusieurs départements ministériels (MAE, MIM et MF) et des cadres au sein de l'ANDI.

L'ensemble des interviewés ont été interrogés sur leurs expériences personnelles et leur point de vue sur les points traités dans notre travail. Cela a été fait à l'aide d'entrevues en face-à-face et par email. À l'avance, une liste de questions a été établie pour structurer l'interview,

qui a été envoyée (ou non) préalablement, offrant aux répondants une chance de se préparer et de réfléchir sur les résultats antérieurs pendant l'interview.

En outre, une disposition semi-structurée permettait aux conversations de se dérouler naturellement, donnant à l'intervieweur la possibilité de poser d'autres questions au cas où elles se poseraient ou s'abstiendraient de poser d'autres questions en cas de contraintes de temps ou d'autres considérations.

Comme un moyen d'enregistrer les données, l'enregistrement audio est préféré sur prendre des notes afin d'augmenter la fiabilité. Auparavant, en utilisant l'enregistrement audio, on demandait aux personnes interrogées la permission. Enfin, les personnes interrogées restent anonymes, ce qui signifie que les fonctions des répondants sont également exclues des données car le groupe interrogé est très restreint et l'anonymat ne peut être garanti autrement.

### **1.1 Objectifs des entretiens :**

En vue de la conjoncture économique actuelle, l'Algérie ne cesse de mettre en place des dispositifs menant à dépasser cette situation, mais aussi à réduire la dépendance de son économie aux hydrocarbures. Pour ce faire, il n'est plus question d'attendre les opportunités et, par conséquent, il faut les attirer.

La diplomatie économique est l'un des outils les plus adaptés pour attirer ces opportunités et aller directement vers les investisseurs étrangers. Dans ce sens, nous avons objectif dans cette phase d'études empirique les points suivants :

- Présenter le contexte économique de l'Algérie en vu de la globalisation actuelle ;
- Analyser le climat d'affaire et mesurer l'attractivité des IDE en Algérie ;
- Déterminer les obstacles rencontrés par les investisseurs étrangers lors de l'implantation de leurs projets en Algérie et proposer des solutions pour surmonter ces aléas et les inciter davantage ;
- Présenter le cadre et les freins de coordination entre les institutions chargées de la diplomatie économique et celles chargées de l'attractivité des IDE hors hydrocarbures en Algérie ;
- Déterminer l'impact de la diplomatie économique sur l'attractivité des IDE hors hydrocarbures en Algérie ;

- Identifier les difficultés rencontrées par la diplomatie économique et donner des solutions pour les surmonter ;
- Proposer un modèle de la diplomatie économique que doit adopter l'Algérie pour mieux attirer les IDE hors hydrocarbures.

### 1.2 Sélection de l'échantillon

Dans le but de donner une cohérence et d'enrichir notre travail de recherche, une liste très précise a été élaborée afin de choisir les personnes les plus susceptibles à répondre aux questions, à savoir :

- Au sein du ministère de l'industrie et des mines :
  - Cadre à la direction générale de la promotion de l'investissement ;
  - Cadre à la direction générale de la veille stratégique, des études et des systèmes d'information ;
  - Cadre à la direction de la coopération et de la communication.
- Au sein du Ministère des affaires étrangères :
  - Deux hauts responsables à la direction générale des relations économiques et de la coopération internationale ;
  - Un ex-ambassadeur de l'Algérie en Russie ;
  - Cadre à la direction générale « Europe » ;
  - Cadre à la direction générale des relations multilatérales ;
- Au sein au ministère des finances :

Un travail collaboratif a été réalisé au sein du MF qui a pris la forme d'une cellule de réflexion (Voir les annexes N°06-07) regroupant plusieurs fonctionnaires et cadres provenant de différentes directions, à savoir :

- Direction générale des relations financières extérieures ;
- La direction générale des impôts ;
- La direction générale du budget ;
- La direction générale du Trésor.

➤ Au sein de l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI) :

Une seule entrevue a eu lieu avec une responsable. Cependant la réponse aux questions a pris plus de dix jours vu que l'ensemble des réponses données issues d'un travail collaboratif entre plusieurs fonctionnaires, chacun en ce que lui concerne.

De plus, un enseignant et un expert en IDE ont été interviewés pour avoir plus d'informations en la matière.

### **1.3 Les critères de choix de l'échantillon**

Compte tenu que, en Algérie, ces deux activités se font presque exclusivement sur le niveau des administrations publiques, notamment les ministères suscités et l'ANDI. En conséquence, les personnes interviewées représentent la population qui active vivement dans le domaine de l'attractivité des IDE et de la diplomatie économique en Algérie également.

Le choix de ces trois ministères s'explique par le rôle joué par ces instruments étatiques dans la gestion, le renforcement et la promotion des activités en question ; le MAE est chargé de l'ensemble des relations extérieures et toute mission liée à ce niveau, le MIM est l'organe chargé, à l'instar d'autres ministères, à la promotion et l'attractivité des investissements et l'amélioration de climat d'affaires, le MF est l'instrument qui garantit un cadre réglementaire favorable et des facilitations, en terme de fiscalité et échanges financière, pour les étrangers venant investir en Algérie et l'ANDI qui touche un peu de tous ces aspect.

Les personnes interviewées sont des bons connaisseurs dans le domaine et maîtrisent largement ces fonction en vue les postes qu'ils occupent et qui leur permette d'avoir connaissances de toute information ou nouveauté utile pour notre recherche.

### 1.4 Composition du questionnaire

Les questions posées (Voir annexe N°08) au cours des entrevues sont partagées entre trois axes principaux :

1. Un premier axe qui porte sur le contexte économique en Algérie, ceci vise à diriger les entretiens vers une optique économique, notamment sur les questions relatives à la diplomatie économique où ils se peut que les répondants adoptent une approche politique. Ainsi, les trois questions formant cet axe permettront à évoquer un ensemble de connaissances en la matière, mais aussi d'apprécier la maîtrise et le degré d'implication des interviewés dans ce sens ;
2. Dans le deuxième axe intitulé « les IDE hors hydrocarbures en Algérie », nous avons essayé de mettre en exergue l'ensemble des enjeux relatifs aux IDE hors hydrocarbures en Algérie, les secteurs d'attractivité les plus attractifs, l'attractivité du pays vis-à-vis les IDE hors hydrocarbures, connaître l'ensemble des freins bloquant les étrangers à s'installer sur le territoire nationale en essayant d'assembler les solutions proposées par des experts et des cadres et de présenter le cadre de coopération entre les institutions chargées de promouvoir les IDE à l'étranger. À la base des réponses issues de ces conversations que notre analyse prendra ses résultats afin de déterminer les raisons qui empêchent l'afflux entrant des IDE hors hydrocarbures ;
3. Le dernier axe nous a permis, à travers l'ensemble des questions qui le forment, de voir de près comment la diplomatie économique algérienne se pratique sur plusieurs niveaux, d'apprécier l'importance de l'aspect économique dans nos relations extérieures, d'avoir conscience des différents défis rencontrés et les solutions proposées afin d'améliorer et renforcer la contribution de la diplomatie économique dans l'attractivité des IDE hors hydrocarbures. Les expériences partagés par les personnes interviewées nous permettront par la suite de proposer un modèle pour la diplomatie économique algérienne.

## **Section 02 : Analyse de l'étude**

### **1. Analyse des réponses**

Dans cette rubrique, nous avons traité l'ensemble des réponses, les points de convergence et de divergence entre les interviewés et nous avons essayé de présenter une réponse unique pour chaque question afin de donner une combinaison cohérente en prenant en considération toute information utile dans cette analyse :

#### **1.1. AXE 01 : Contexte économique en Algérie**

1. Présentez, selon vous, le contexte économique en Algérie en vu de la globalisation actuelle.

##### **Analyse des réponses :**

Le contexte économique en Algérie, après une période de transition dans un mode de gestion d'une économie planifiée et administrée durant la période post-indépendance, a évolué vers une économie libérale régie par les règles du marché, la concurrence, la libre entreprise et le soutien à l'investissement privé national et étranger.

Actuellement, le contexte économique en Algérie traverse une multitude de perturbations notamment sur le plan financier et bancaire, moteur de l'économie algérienne, et ce en raison de la baisse des rentes pétrolières provenant de l'importation des hydrocarbures ces dernières quatre années.

En outre, et pour pallier cette situation transitoire, les démarches entreprises par le gouvernement à savoir « le financement non conventionnel » et « la dévaluation de la monnaie algérienne » adoptées par la Banque Centrale vont engendrer la flambée des prix des produits finis destinés à la consommation face à un faible pouvoir d'achat.

Autrement dit, le nouveau dosage de politique économique à court terme est risqué et pourrait entraver la réalisation d'objectifs tracés. Les nouvelles mesures risquent d'aggraver les déséquilibres, accentuer les tensions inflationnistes et accélérer la perte de réserves de changes. En conséquence, il se peut que l'environnement économique ne devienne propice ni aux réformes, ni au développement du secteur privé.

Selon le dernier rapport du Fonds monétaire International, l'Algérie reste confrontée à des défis importants, posés de la baisse des prix du pétrole .En dépit d'un ajustement budgétaire

important en 2017, les déficits budgétaire et du compte courant extérieur demeurent élevés. Si les réserves restent abondantes, elles ont diminué de 17 milliards de dollars, pour atteindre 96 milliards de dollars. L'activité économique globale a ralenti, bien que la croissance hors du secteur des hydrocarbures soit restée stable. L'inflation a ralenti de 6,4 % en 2016 à 5,6 % en 2017.

Néanmoins, l'ouverture de l'économie, dans le contexte actuel de globalisation, a conduit l'Algérie à adhérer à de multiples conventions et accords internationaux conclus avec des organisme fédérant les pays de grands ensembles régionaux ou avec des organismes internationaux en vue de rendre sont climat d'affaire plus attractif aux investissements mais aussi pour donner plus de fluidité aux échanges commerciaux. Cela participe vivement dans la diversification de la rente du pays, l'élimination de la dépendance aux secteurs des hydrocarbures et la création de l'emploi.

La globalisation économique incite notre pays à plus d'ouverture et d'internationalisation des entreprises ainsi que des circuits et échanges commerciaux, pour mieux insérer et intégrer notre économie aux chaînes de valeurs mondiales.

## 2.Comment trouvez-vous le climat d'affaires en Algérie ? Et comment l'imaginez-vous dans les années à venir ?

### **Analyse des réponses :**

Le climat d'affaires en Algérie constitué des entreprises étatiques et privées, nationales et internationales, a été touché également par la crise économique dont traverse notre pays. Aussi, certaines entreprises souffrent d'une fluctuation de chiffre d'affaires induite par la baisse de production notamment suite au gel des importations des intrants industriels par le gouvernement.

Cette situation est due à un certain nombre de « facteurs d'inertie » <sup>(1)</sup>, à savoir : les ressources humaines moyennement qualifiées qui manquent de formation, manque d'exploitation des nouvelles technologies et de la digitalisation des administrations chargées de la promotion et l'attractivité des investissement et dans les entreprises privées également,

---

<sup>1</sup> Entretien avec M.KARIM Abdelmadjid, chargé de dossier France, Ministère des affaires étrangères.

la multitude des acteurs qui interviennent à plusieurs sur une même question ce qui crée une interférence des langages et une bureaucratie, etc.

En général, le climat d'affaires en Algérie est caractérisé par une opacité et une imperméabilité qui peuvent être expliquées par la divergence des chiffres statistiques et des indicateurs économiques communiqués par les administrations algériennes. D'autre part, les entreprises privées sont les autres impliquées. Certaines entreprises ne déclarent pas leurs impôts, d'autres profitent des avantages offerts par l'État.

Néanmoins, les efforts de l'État ne cessent d'exprimer sa volonté pour surmonter ces défis. À titre d'exemple, le système fiscal en Algérie est parmi les plus encourageants dans le monde en vue des exonérations qu'ont connu plusieurs secteurs stratégiques.

Selon les résultats du *Doing Business 2017*, les efforts déployés par les autorités publiques et la politique mise en place par le gouvernement en matière d'amélioration du climat d'affaires a permis à l'Algérie d'obtenir un gain de sept places dans le classement *Doing Business 2017* par rapport à l'édition 2016 passant de la 163ème à la 156ème place sur 190 économies.

#### Le climat d'affaire dans les années à venir :

En dépit des circonstances économiques actuelles, l'avenir du climat des affaires en Algérie est prometteur par consensus de l'ensemble des parties interviewées.

Le gouvernement a commencé faire la part entre les décisions conjoncturelles à court terme, qui répondent uniquement à un problème donné, et les décisions structurelles qui visent le traitement des problèmes du climat d'affaire. Pour ce faire, des mesures correctrices doivent être mises en action notamment la libéralisation des compétences, la libéralisation des initiatives, l'élimination des contraintes de l'investissement et le problème de foncier, la mise en vigueur des décisions fortes qui permettent au secteur privé de s'exprimer d'une meilleure manière et, surtout, la construction d'une base de données et d'un réseau de communication pour donner plus de transparence au climat d'affaire en Algérie.

La généralisation des TIC devrait permettre de poursuivre le processus d'amélioration de l'environnement des affaires engagés ainsi qu'une meilleure visibilité des progrès réalisés grâce à une dématérialisation des procédures administratives, notamment à travers l'introduction des procédés électroniques.

Beaucoup reste à faire pour améliorer la communication sur le climat des affaires. La définition, puis la mise en œuvre d'un plan de communication impliquant tous les acteurs tant au niveau national qu'auprès des institutions internationales sont, de ce fait, indispensables.

3. Quelle est, selon vous, la place qu'occupent actuellement les IDE hors hydrocarbures dans le développement économique en Algérie ?

**Analyse des réponses :**

L'IDE est synonyme d'apport en capitaux, en expertise, en technologie, une ouverture sur les marchés internationaux, d'emplois et contribue à la hausse de la productivité.

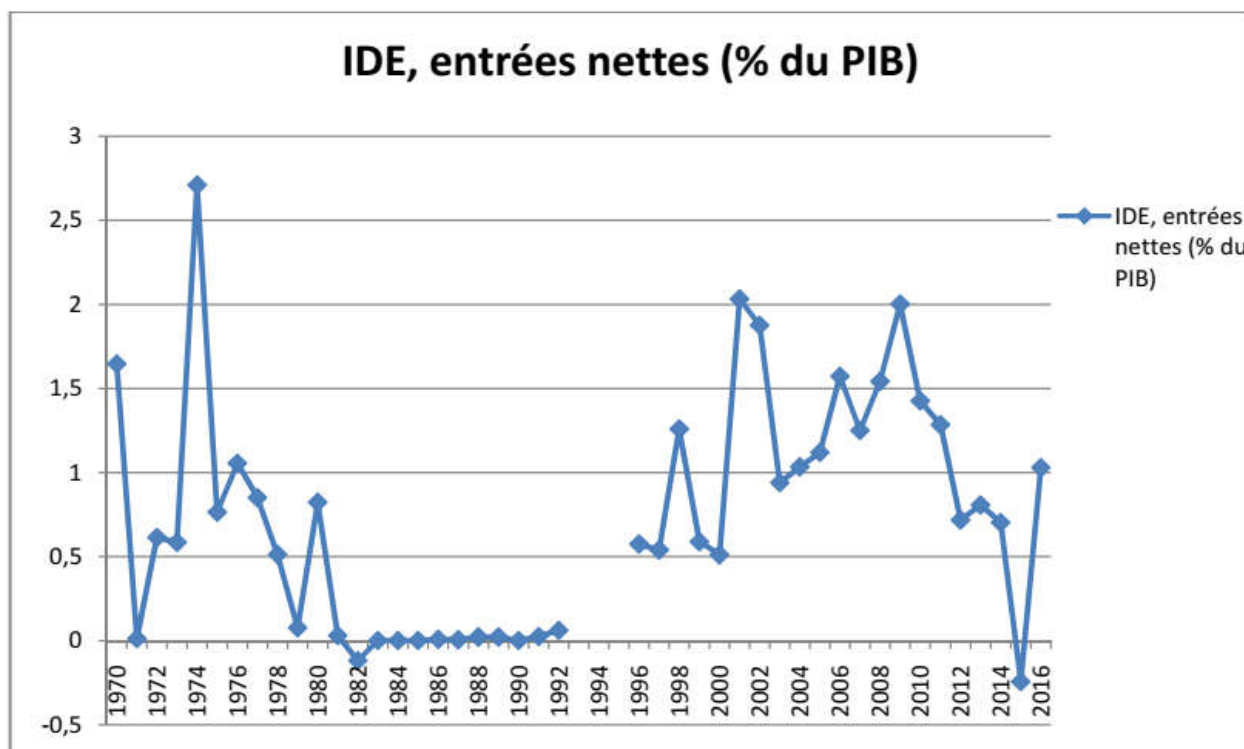
L'effet positif de l'IDE sur la croissance économique est devenu conventionnel, dans ce cadre, l'Algérie a conclu 45 conventions bilatérales de protection des investissements qui viennent s'ajouter aux conventions multilatérales pour des validés de 5 à 20 ans. (Rapport KPMG guide investir en Algérie 2016).

Mais la problématique qui se pose, selon la note de réflexion du Ministère des Finance, est de savoir si les IDE qui sont à l'origine de la croissance économique du pays d'accueil ou est-ce plus tôt la croissance économique qui attire les IDE?

D'abord, la croissance économique puis les IDE ou bien d'abord les IDE qui amèneront la croissance économique?

Selon Abdelmadjid BOUZIDI (économiste), c'est plutôt la première thèse qui semble se confirmer sur le terrain : la Chine, l'Inde, le Brésil, la Tunisie attirent les IDE, car ils affichent régulièrement de forts taux de croissance économiques, par la suite il y a une dialectique croissance économique/IDE l'un alimentant l'autre et vice-versa.

Suite au rapport énoncé par la Banque Mondiale en 2017, la place qu'occupent les IDE dans le développement économique en Algérie est marginale. Les IDE ne servent pas largement l'économie algérienne.

**Figure 11 :** Investissement direct à l'étranger, entrée nettes (% du PIB)- Algérie 1970-2016

**Source :** <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/BX.KLT.DINV.WD.GD.ZS>  
(consulté le 21/05/2018)

La figure ci-dessus montre que le taux des IDE entrants dans le PIB n'a dépassé, depuis l'indépendance, 2,71% ce qui confirme qu'en Algérie la place qu'occupent les IDE hors hydrocarbures dans le développement économique reste faible du fait que l'économie algérienne est encore basée sur les ressources pétrolières.

## 1.2. AXE 02 : les IDE hors hydrocarbures en Algérie

1 Quels sont les secteurs d'activités (hors hydrocarbures) qui attirent le plus d'IDE en Algérie ?

### Analyse des réponses :

L'Algérie est un pays potentiellement porteur dans plusieurs domaines. Incontestablement, l'industrie agro-alimentaire, en pôle position, ce secteur connaît un développement remarquable depuis une quinzaine d'années et les perspectives de croissance sont encore plus importantes pour le futur, compte tenu de l'importance de la demande algérienne et des possibilités d'exportations dans certains secteurs. Ce secteur considéré vital pour l'économie, représente 12% du PIB du pays et emploie environ 23% de la population active, à savoir 140 000 emplois et 17 000 entreprises. Cependant, les exportations du domaine agro-alimentaire restent très faibles malgré le potentiel pour certain produit. C'est un secteur stratégique, important et porteur qu'il faut moderniser ses standards.

Ensuite, le secteur de l'industrie pharmaceutique attire de plus en plus d'IDE, et les parts de marchés des médicaments localement produits ne cessent d'augmenter. Pendant les cinq dernières années, les importations des produits médicaux ont diminué de 14,5% suite aux mesures prises par le gouvernement algérien en vue d'encourager la production locale et, en conséquence, plus de 140 nouveaux projets ont été inscrit dans ce domaine avec une moyenne de trois à quatre unités de fabrication qui voient le jour annuellement.

Hors le secteur des industries, le secteur des services occupe, aujourd'hui, un rang très avancé dans l'arrangement des secteurs les plus attractifs en Algérie. En dépit de l'exploitation insuffisante du domaine des services, ceci est caractérisé par une grande potentialité, notamment le tourisme, les banques et les NTIC entre autres, et les demandes offertes par les investisseurs étrangers à cet égard sont de plus en plus en augmentation.

Il est aussi intéressant de noter que le marché de l'internet et des services de communication a évolué ces dernières années en Algérie. Dans les années 2000, une connexion internet était possible principalement dans les nombreux cybercafés qui étaient implantés un peu partout dans le pays. Depuis, les choses ont évolué et de plus en plus de citoyens accèdent à internet à partir de chez eux ou de leurs téléphones mobiles. En 2016, le nombre d'abonnés souscrits à internet fixe et mobile a atteint 29,539 millions d'abonnés contre 18,947 millions en 2015, soit une augmentation de 10,592 millions d'abonnés. Cette situation s'explique

principalement par la migration des abonnés GSM (Global System for Mobile Communications) vers les réseaux 3G et 4G. La pénétration d'internet dans le pays s'élève à 71,17% contre 45,99% en 2015, soit une augmentation de plus de 25% en une année.

2. Quelle est votre perception pour l'attractivité des IDE en Algérie ? Et quels sont, selon vous, les valeurs et les outils d'appui pour l'attractivité ?

**Analyse des réponses :**

L'attractivité des IDE en Algérie est perceptible à travers l'importance des IDE et investissements impliquant des étrangers, conclus en partenariat avec des investisseurs nationaux, qui sont concrétisés le plus souvent par des projets structurants dans divers secteurs stratégiques pour l'économie nationale.

Il en est ainsi d'importants IDE réalisés dans des secteurs prioritaires tels que les industries (Agro-industrie, chimie et pharmacie, sidérurgie, automobile...), les services (TIC, logistique,...), l'agriculture, etc.

L'attractivité des IDE en Algérie repose notamment, d'une part, sur des facteurs attractifs naturels inhérents aux immenses potentialités et ressources naturelles que recèle notre pays ainsi que sur la compétitivité de coût des facteurs de production, l'étendue du marché national et les perspectives de pénétration des marchés extérieurs régionaux environnant (africains, européens, maghrébins et méditerranéens) que favorise la position géostratégique de l'Algérie, la stabilité générale de l'environnement politique et les grands projets d'infrastructures réalisés dans le cadre des différents plans quinquennaux.

D'autre part, les instruments et dispositifs d'incitations, de facilitation, de soutien et d'accompagnement des investissements mis en place en Algérie, à l'appui d'une politique de promotion et d'attractivité des IDE et de valorisation de la destination Algérie ainsi que ses opportunités et potentialités locales, régionale et nationale, constituent autant de facteurs d'attractivité des IDE dans notre pays.

3.Existe-t-il une stratégie nationale d'attractivité des IDE hors hydrocarbures efficace en Algérie ? Si oui, quels sont ses principaux traits ?

**Analyse des réponses :**

Dans notre recherche d'une réponse pour cette question, nous nous sommes trouvés face à une divergence idéologique entre les parties interviewées. En conséquence, et pour avoir une réponse honnête à cette question, nous avons pris en considération les points de convergence entre les personnes interviewées, mais aussi une recherche dans le cadre réglementaire portant sur les IDE était nécessaire afin d'avoir l'analyse suivante :

Actuellement, il n'existe pas encore une stratégie nationale efficace et bien définie d'attractivité des IDE hors hydrocarbures. Cependant, il existe une bonne volonté des pouvoirs publics d'encourager les IDE à s'implanter sur le territoire national.

L'Algérie a mis en place des dispositifs et des politiques globaux de développement économique, intégrant l'attractivité des IDE comme l'un des axes fondamentaux susceptible de contribuer à l'atteinte des objectifs visés par ces politiques, notamment à travers l'apport attendu des IDE en termes de transfert technique et technologique outre l'apport des capitaux, dans le cadre de projet en partenariat avec des nationaux qui soient fructueux et bénéfiques mutuellement.

Divers instruments et mécanismes de soutien et de promotion proactive des investissements en Algérie favorisant l'attractivité des IDE ont été mis en place, notamment à travers le nouveau code des investissements institué par la loi 16-09 du 03 Août 2016 relative à la promotion de l'investissement.

Ce code introduit en effet, des incitations fiscales très avantageuses, des facilités, des protections et des garanties assurées au profil des investisseurs notamment étrangers, telles que le principe de liberté d'investissement, la non rétroactivité des lois, le droit au transfert du capital investi et des revenus qui en découlent, le droit de recours administratif et juridique et la possibilité de recours à l'arbitrage international ainsi que sa signature de nombreux conventions internationales et accords bilatéraux dont des conventions d'encouragement et de protection de l'investissement et de non double imposition.

Ces dispositifs sont complétés par les différentes mesures de soutien et de facilitation de l'acte d'investir, notamment à travers la simplification des procédures et formalités

administratives qui y sont liées, contribuant progressivement à une amélioration du climat des affaires en Algérie, à l'exemple de la réduction des délais d'obtention du permis de construire et autres actes d'urbanisme, la création d'entreprise et la déclaration d'investissement en ligne que compte lancer l'ANDI incessamment ainsi que l'informatisation d'autres formalités et prestations administratives de service public.

Un dispositif d'accompagnement est prévu également au niveau des Guichets Uniques décentralisés de l'ANDI, qui ont été structurés en centre de prestations spécialisés. Il s'agit notamment :

- Du Centre d'Accomplissement des formalités qui fournit les prestations liées aux formalités constitutives des entreprises et à la réalisation des projets avec le soutien des services des administrations et organismes prestataires qui y sont représentés (service CNRC, de l'APC, de l'urbanisme, de l'environnement, du travail, de la CNAS et CASNOS) ;
- Du centre de soutien à la création des entreprises qui assure aux porteurs de projets l'aide et le soutien à la création et au développement des entreprises, notamment à travers l'accompagnement technique, le conseil et la fourniture d'information économiques pour le montage de leurs projets ;
- Du centre de promotion territoriale qui assure la promotion des potentialités et les opportunités locales d'investissement et une contribution à l'attractivité du territoire.

#### 4. Quels sont les obstacles qui empêchent la localisation des IDE en Algérie ?

##### **Analyse des réponses :**

Selon les interviewés, les principaux obstacles qui empêchent la localisation des IDE en Algérie sont résumés comme suit :

- ✓ Problème de bureaucratie (Lenteurs bureaucratiques : lourdeur des procédures administratives et douanières) ;
- ✓ Difficultés d'accès au foncier industriel ;
- ✓ La non modernisation du secteur bancaire ;
- ✓ Ralentissement important dans les réformes financières et bancaires (méthode de gestion et gamme de produits offerts aux opérateurs économiques,...) ;

- ✓ Le manque d'utilisation du numérique et des nouvelles technologies dans les administrations publiques ;
- ✓ Le faible taux de pénétration des NTIC ;
- ✓ Manque de qualification des ressources humaines (les qualifications des ressources humaine ne répondent pas aux besoins de marché de l'emploi, près de 80% du volume des universitaires algériens font des études en sciences humaines –économie, droit, sociologie, langues- et des sciences médicales –médecine, pharmacie, chirurgie dentaire- et le peu qui reste fait des études dans les sciences techniques ce qui crée un immense besoin en termes de techniciens et des ingénieurs) ;
- ✓ Existence d'un important secteur informel ;
- ✓ Le fléau de la contrefaçon ;
- ✓ La généralisation de la corruption : mauvaise image pour l'Algérie ;

De plus de ce que considère l'étranger comme facteur de blocage, sa perception de l'Algérie ; le déficit d'image et de communication à l'étranger et le manque d'information pour les investisseurs étrangers notamment en matière d'avantages crée un état de peur notamment en vue de l'instabilité réglementaire et l'opacité du climat des affaires en Algérie ce qui rend difficile de développer un discours convainquant pour les inviter à lever les craintes.

5.À votre avis, quels changements l'Algérie devrait-elle apporter pour la rendre plus attractive en terme d'investissement ?

#### **Analyse des réponses :**

Les avantages comparatifs précités font de l'Algérie l'un des pays les plus attractifs de la région et même au plan international. Cependant, le pays doit adopter un ensemble de changement en vue de le rendre plus attractif vis-à-vis les IDE.

Il est nécessaire en premier lieu d'élaborer une stratégie nationale de développement industriel afin de déterminer avec précision le besoin national en termes d'investissement. Ceci contribuera activement dans la prise en charge et l'orientation des investisseurs étrangers et dans la constitution d'un point d'appui et d'une base de donnée essentiels permettant de cibler les investissements dont l'Algérie a besoin pour le développement de son économie.

Un autre changement majeur est l'introduction des technologies moderne dans les administrations publiques notamment celles chargées des investissements. L'information doit être communiquée en temps réel et la prise en charge des dossiers des investissements doit se faire dans les brefs des délais pour que les investisseurs étrangers sachent à qui s'adresser dans un premier temps, et pour que leurs préoccupations soient prises en charge afin de les satisfaire et les inciter davantage à s'implanter et diversifier leurs activités sur le territoire algérien.

En parallèle, les administrations au niveau central (ANDI, Chambre de Commerce, Ministère des Finance, du commerce, de l'industrie et des mines et l'ensemble des guichets attachés dans les différentes Wilaya en plus du Ministère des Affaires Étrangères et ses représentants à l'étranger) doivent coordonner, de façon cohérente, entre elles et ce ne peut se faire que grâce aux NTIC et le développement du système d'information entre autres. Par conséquent, il faut développer le système d'information au sein de chaque administration qui n'est, malheureusement, pas le cas aujourd'hui.

Différents autres changement peuvent se faire par le règlement de multiples facteurs :

- Qualifier la ressource humaine pour qu'elle soit prête à accueillir les IDE ;
- Préparer un foncier industriel, quoiqu'il existe beaucoup de progrès qui on été fait en la matière, mais le domaine de foncier reste encore bureaucratique ;
- La mise à niveau des agences de gestion de foncier afin de répondre rapidement aux besoins des investisseurs, etc.

6.Comment assurer une meilleure coopération entre les organes chargés des IDE au niveau local et ceux chargés de les promouvoir à l'étranger?

**Analyse des réponses :**

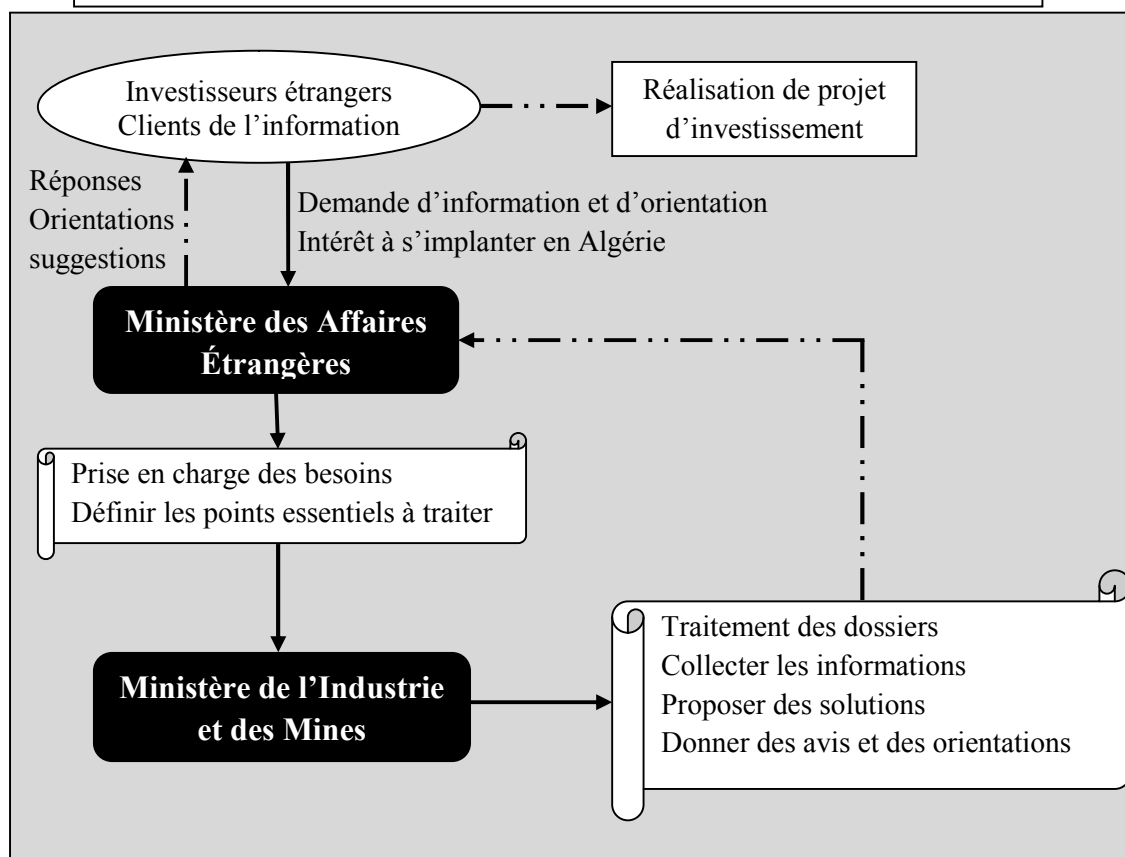
Une meilleure coopération entre les organes chargés des IDE au niveau local et ceux chargés de les promouvoir à l'étranger, notamment le Ministère des Affaires Étrangères, peut être assurée essentiellement à travers diverses actions concourant à une meilleure coordination et collaboration entre ces services locaux (ANDI, Chambre de Commerce, organismes, institutions et acteurs locaux, régionaux et nationaux en charge de l'investissement et du développement) et nos représentations diplomatiques à l'Étranger.

Pour ce faire, il faut introduire les nouvelles technologies et avoir un système d'information au sein de chaque ministère pour arriver à accéder rapidement à l'information. Cette information pourra être partagée et communiquée en coordination entre les différents secteurs.

De plus, un travail pédagogique doit être fait en ce qui concerne la rivalité institutionnelle qui représente un sérieux déficit pour plusieurs pays ; les institutions et les administrations publiques et même privées s'engagent à prendre des mesures polyvalentes en pensant que chaque dossier traité relève de leur domaine. C'est une question transversale qui concerne pratiquement tout les secteurs que l'État doit accorder plus d'importance pour arriver à séparer les responsabilités entre les organes, chacun en ce qui le concerne.

Ainsi, il est indispensable de responsabiliser ces organes et créer un régime de partage et de communication de l'information plus efficace à celui appliqué aujourd'hui, à l'instar de mode de communication, simple et modeste, entre le Ministère des Affaires Étrangères et le Ministère de l'Industrie et des Mines figurant dans le schéma ci-dessous, et qui doit être amélioré et mis en réseau avec d'autres organes pour assurer une meilleure coordination.

**Figure 12 :** plan de mode de communication MAE-MIM



**Source :** Élaborer par nous même à la base des informations données au cours des interviews au sein du MAE

Il y'a lieu de préciser dans ce sens que des journées d'informations ont été organisées en concertation avec les services de MAE à l'adresse des représentations diplomatiques, notamment sur les potentialités et l'image de l'Algérie ainsi que sur les divers dispositifs, mécanismes et mesures d'incitation, d'appui, de facilitation et d'accompagnement de l'investissement dans notre pays, à l'effet d'y attirer des investissements étrangers.

En outre, il importe de noter la présence de représentants des administrations et organismes publics au sein des centres d'accomplissement au niveau des Guichets Uniques décentralisés permettant ainsi une meilleure concertation avec les intervenants dans la chaîne de l'investissement. Les services de l'ANDI marquent également une présence dans la quasi majorité des comités et autres instances ayant une relation avec l'acte d'investir.

Cette présence, conjuguée aux différentes actions entreprises par l'ANDI pour assurer une meilleure concertation avec les administrations et organismes en charge de l'investissement, contribue de manière significative à la coordination d'ensemble et à la coopération entre les différents acteurs en charge de la promotion des investissements en Algérie.

### **1.3. AXE 03 : La diplomatie économique en Algérie**

#### 1. Comment définissez-vous la diplomatie économique ?

##### **Analyse des réponses :**

Tout comme dans le domaine de la recherche, les définitions de la ED des personnes interrogées diffèrent également.

Malgré quelques tentatives de la part des autres personnes interviewées, les réponses à cette question proviennent essentiellement des entretiens faites au sein du MAE. En conséquence, nous avons essayé de prendre les idées en commun afin de donner une définition cohérente en se basant sur l'ensemble des définitions proposées, à savoir :

« La diplomatie économique est l'action entreprise en utilisant des canaux, réseaux et moyens diplomatiques pour régler les questions de politique économique à l'extérieur du pays et promouvoir l'économie nationale. Cette action dynamique ne peut être menée exclusivement

par le MAE, mais par plusieurs acteurs qui contribuent ensemble en faveur des intérêts économiques du pays. ».

## 2. Quels sont les obstacles rencontrés par la diplomatie économique algérienne ? Et quelles solutions proposez-vous pour l'améliorer ?

### Analyse des réponses :

En premier lieu, l'un des problèmes les plus tendus rencontrés par la diplomatie économique algérienne est celui de l'information. L'absence d'un système d'information permettant la récolte, le traitement et la diffusion de l'information représente aujourd'hui un souci majeur qui touche profondément le bon fonctionnement de la mission diplomatique, notamment celle qui porte sur des questions économiques. Le contexte économique actuelle exige une certaine disponibilité et partage d'information, l'absence d'une plateforme commune entre les différentes institutions économiques empêche les représentants de l'Algérie à l'étranger d'être au courant des évolutions des projets en cours. Ce problème de communication et de manque d'information limite le pouvoir des diplomates économiques à répondre aux besoins des étrangers ayant intérêt à réaliser un projet en Algérie et les décourage fortement. Le diplomate est comme un militant qui défend les intérêts du pays, si le combattant a besoin de son arme, le diplomate a besoin de l'information.

Un autre obstacle est celui de l'absence d'un *national branding* (image de marque) et d'une stratégie nationale industrielle et d'attraction des investissements (Voir réponse à la question 03 AXE 02). La diplomatie économique ne peut pas s'exprimer si ces avant-gardes ne sont pas établies, et donc elle n'a qu'à subir l'absence de ces repères.

Ceci n'exclue pas la responsabilité du secteur privé qui, malgré les efforts déployés par l'État, reste un secteur qui adopte une approche spéculatrice. En réalité, le premier acteur de la diplomatie économique est l'entreprise qui reflète une image claire sur l'état de santé de l'économie nationale. En Algérie, très peu d'entreprises qui disposent d'une stratégie claire basée sur un business plan et la plus parts des entreprises sont des entreprises familiales qui veulent rester petites et qui manquent de croissance et d'ouverture sur l'étranger. En conséquence, les investisseurs étrangers cherchant une sous-traitance ou un business en joint-venture se trouvent souvent à la recherche d'un collaborateur pour réaliser un projet en commun.

Les mécanismes de coopérations (les commissions mixtes à titre d'exemple) n'ont pas encore vu le jour. Nous n'avons pas encore accordé une place de choix à la diplomatie économique aux seins des postes diplomatiques et consulaires. Aujourd'hui, l'ambassadeur doit être au sommet de toute action diplomatique quelque soit la question en cours de traitement (politique, économique,...).

#### Solution proposées :

L'ensemble des solutions proposées en vue d'améliorer la diplomatie économique en Algérie sont résumées dans l'intervention de Monsieur Abdelkader MESSAHEL, ministre des Affaires Etrangères : (forum FCE 2017). Selon plus de 80% des personnes interviewées, ces solutions englobent les points essentiels pour surmonter les freins vis-à-vis la diplomatie économique en Algérie, à savoir :

- Proposition de la création d'une filiale d'une compagnie aérienne nationale dans la région de l'extrême sud pour mieux desservir les pays africains ;
- Le rôle de notre diplomatie est capital au regard des défis, que nous devons absolument relever si nous voulons réussir l'intégration de notre économie dans l'économie mondiale ;
- Le rôle de nos ambassades est essentiel pour que nos entreprises commencent à construire les réseaux qui font défaut à notre pays pour combler le déficit en matière d'information sur les marchés extérieurs auquel sont confrontées nos entreprises, afin de mieux se positionner sur les marchés extérieurs ;
- Il faut favoriser le rapprochement de nos entreprises avec la diaspora algérienne établie à l'étranger dont l'apport au développement à l'international des entreprises algériennes reste à promouvoir ;
- Concernant le développement des exportations, malgré la volonté affichée par les Pouvoirs Publics pour encourager les entreprises à exporter, les opérateurs économiques indiquent que plusieurs obstacles (bureaucratie, concurrence déloyale, démantèlement tarifaire, etc.) se dressent devant eux quand il s'agit de se lancer dans des opérations d'exportation ;
- Il est essentiel d'encourager et réglementer le commerce transfrontalier. Une telle initiative permettra de vivifier l'activité économique des wilayas limitrophes des frontières. Le FCE réitère sa proposition relative à la création d'une zone franche dans l'extrême Sud qui serait reliée au Nord par la route transsaharienne ;

- Il faut réfléchir à des accords intergouvernementaux avec les pays africains pour la réalisation de projets structurants dans les domaines de des transports et de la logistique ;
- Il est nécessaire de renforcer l'implantation de banques algériennes dans les pays africains afin d'accompagner les entreprises algériennes.

### 3. Quelle importance représente l'aspect économique dans les relations diplomatiques de l'Algérie ? (Question réservée au MAE).

#### **Analyse des réponses :**

Aujourd'hui, il y'a lieu de grandes avances de la fonction économique dans les activités diplomatiques algériennes. Cette fonction importante vient d'avoir une nouvelle place dans le dernier organigramme du MAE qui a été dernièrement révisé et modifié, pour des raisons budgétaires et stratégiques également, et les questions économiques vont être pris en charge au sein du ministère à deux niveaux, à savoir :

- Au niveau de la direction de la promotion et du soutien aux échanges économique (DPSEC) ;
- Au niveau des bureaux géopolitiques (DGRM, DGCID,...).

« Dans le nouvel organigramme du ministère des Affaires étrangères, repensé et réfléchi pour donner plus de cohérence à l'action diplomatique algérienne, et dans lequel, la diplomatie économique prend une large place, nous avons mis une structure spéciale en charge de la diplomatie économique, à sa tête, un ambassadeur-conseillé, chargé exclusivement de la prospection et l'accompagnement des entreprises à l'étranger », a précisé M. Messahel lors de son intervention dans le forum des chefs d'entreprises 2017.

Cette direction générale permettra, selon lui, « non seulement de se projeter sur de nouvelles actions à mener à l'étranger en faveur de l'économie nationale dans l'avenir, mais également la formation de nos diplomates dans le volet économique ».

Au niveau bilatéral, l'importance de la dimension économique dépend des relations et des liens établis entre les deux pays en questions. À titre d'exemple, les relations algéro-chinoises se caractérisent par une forte présence des questions économiques, ceci revient aux liens économiques solides qui relient les deux pays. Avec la France, en plus des échéances

politiques, il y'a des échéances qui sont exclusivement économiques, à l'instar du Comité Mixte Économique algéro-français qui est une cellule diplomatique qui traite uniquement des questions économiques.

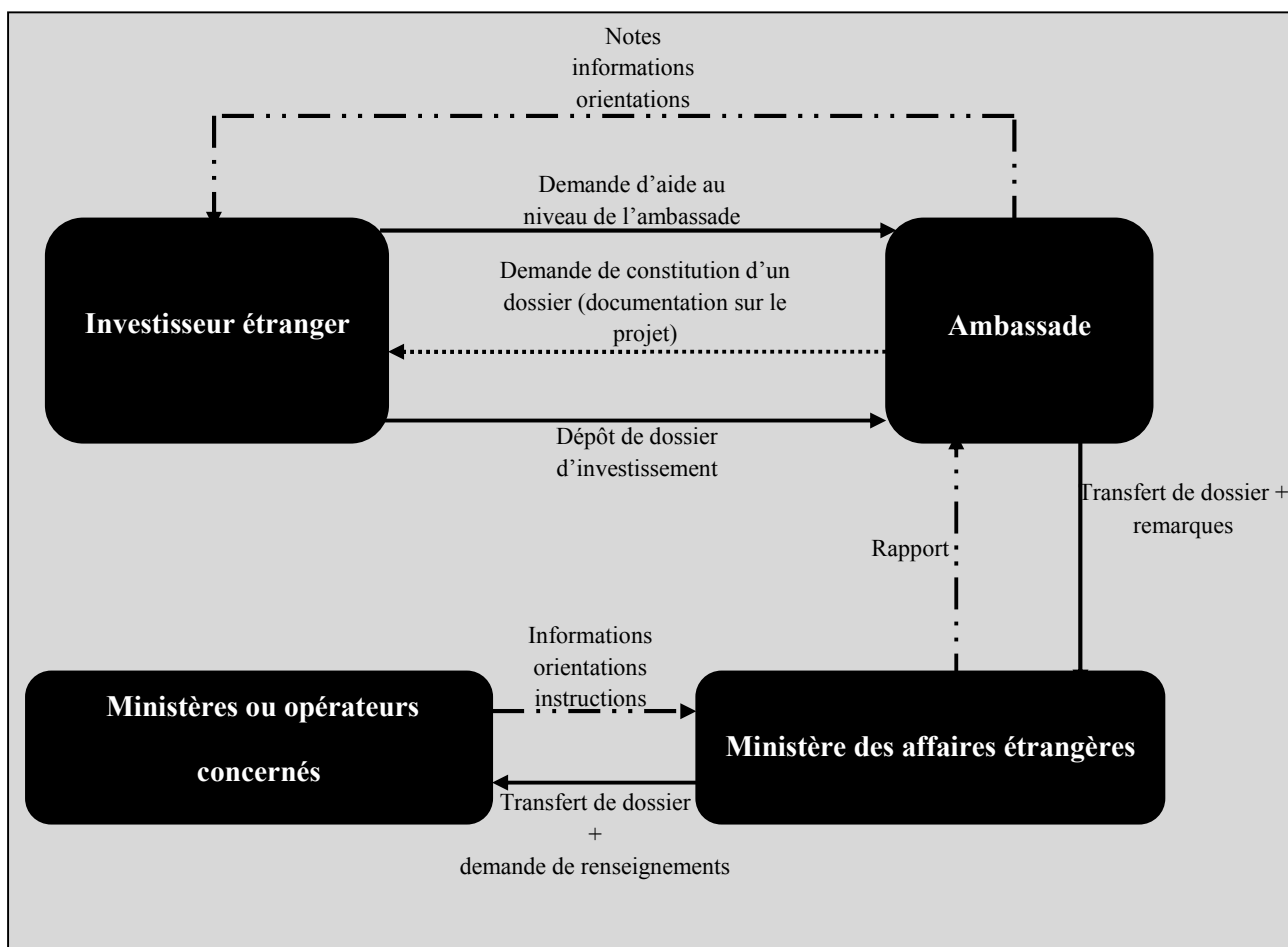
Néanmoins, la part des questions économiques augmentera automatiquement si les efforts entrepris par les autres secteurs se multiplient. Si on s'entendra sur un moyen de communication efficace et sur un secteur privé potentiel pour son développement à l'international et que l'État arrive à tracer une stratégie d'attraction des IDE, cette part augmentera et la dimension économiques occupera plus d'espace dans les activités diplomatiques algériennes.

4.Recevez-vous beaucoup de demandes d'aide de la part des entreprises / Hommes d'affaires ayant intérêt à investir en Algérie ? Si oui, que demandent-ils ? Et comment évaluez-vous la pertinence des informations économiques fournies aux étrangers par le ministère des affaires étrangères ?

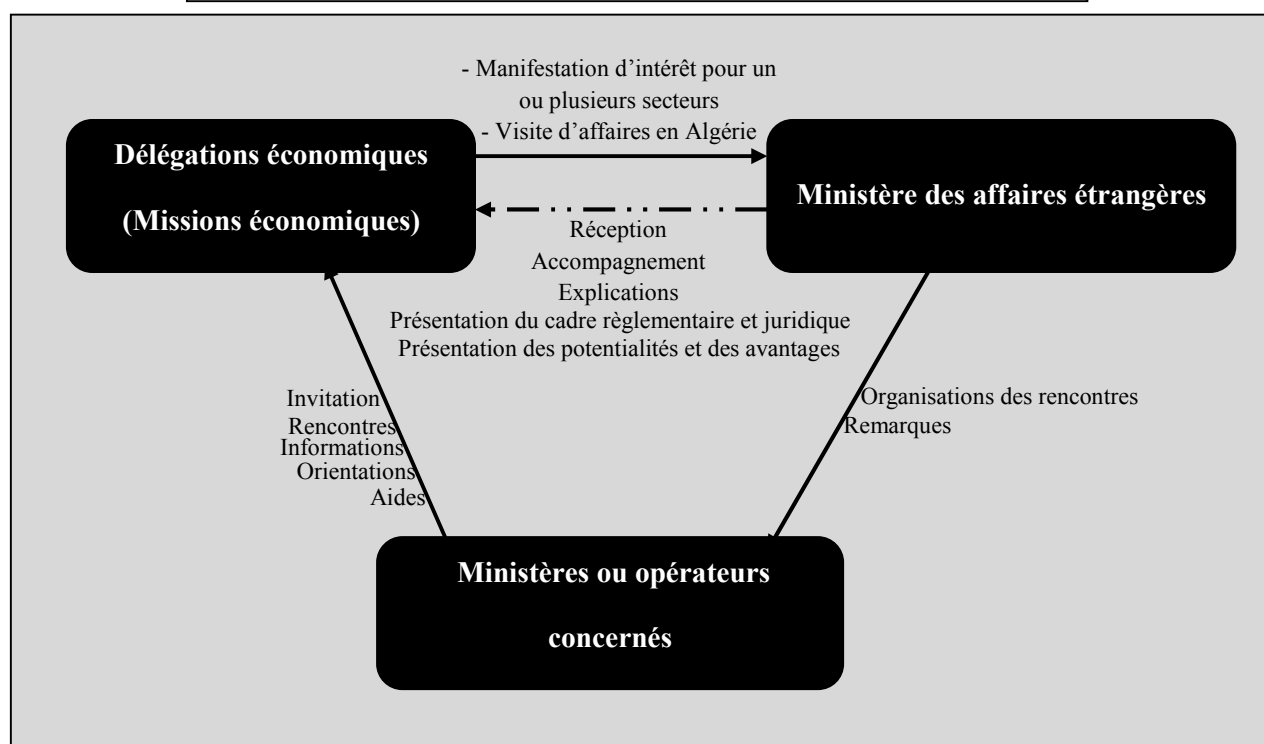
**Analyse des réponses :**

Dans un certain nombre de postes, notamment en Europe (France, Italie, Espagne, etc.), on note un grand attrait des opérateurs économiques provenant de ces pays pour l'Algérie.

Ces manifestations d'intérêt sont gérées par le MAE, et la réception des demandes d'aide suit, le plus souvent, l'un des deux processus schématisés comme suit :

**Figure 13** : Réception de demandes d'aide au niveau des ambassades (à l'étranger)

**Source** : Élaborer par nous même à la base des informations données au cours des interviews au sein du MAE

**Figure 14 :** Réception des délégations économiques (en Algérie)

**Source :** Élaborer par nous même à la base des informations données au cours des interviews au sein du MAE

Selon les interviewées, pas beaucoup d'étrangers qui sollicitent de l'aide de la part des représentants algériens à l'extérieur ou du MAE également. Ceci revient à une rupture de confiance expliquée par les retards de réponses, le manque d'information et le temps, considéré très long, que prend le processus de prise en charge de ces investisseurs et qui peut être expliqué par la multiplicité des intervenants qui sont impliqués.

Généralement, les étrangers se trouvent à la recherche, sans se limiter, des points suivant :

- Organisation des rencontres B to B avec des responsables, des représentants des organismes ou avec des chefs d'entreprises ;
- Des facilitations pour l'implantation de leurs projets (foncier, prêts bancaires, etc.) ;
- Des informations sur le cadre réglementaire et les questions liées à la fiscalité ;
- Des informations sur l'économie du pays (les marchés, les secteurs attractifs ou un secteur spécifique ;
- Des partenaires potentiels (licence, sous-traitance, joint-venture, etc.).

L'information est produite mais elle n'est pas assez communiquée. Tous les secteurs souffrent d'un manque de communication et de coordinations ce qui met l'acte d'investir en péril, et l'investisseur étranger se trouve dans une situation de recherche continue de l'information. À ce niveau, l'information est relative à son degré de partage et sa disponibilité, et les diplomates ne peuvent répondre qu'à la base des informations et des rapports partagés par les autres secteurs.

L'information économique fournie aux étrangers par le MAE est donc d'ordre général, malgré les efforts déployés pour la rendre plus précise. Dans le domaine diplomatique, des diplomates sont rigoureux et ne peuvent pas avancer dans l'obscurité en donnant des informations faussées qu'ils ne maîtrisent pas. Cependant, le langage diplomatique est fait de manière à ce qu'il y'a des informations qui sont fournies sur la macroéconomie, sur un certain nombre de secteurs porteurs, le cadre réglementaire d'investissement en Algérie, les avantages et les exonérations fiscales et, surtout, les entreprises qui activent dans certain secteur.

5. De quelle manière la diplomatie économique algérienne participe-t-elle à l'amélioration du climat d'affaire ? Et comment contribue-t-elle à l'attractivité des IDE hors hydrocarbures ?

**Analyse des réponses :**

Pour améliorer le climat des affaires en Algérie, la diplomatie économique marque sa contribution par le partage des expériences vécues à l'étranger. Dans leurs missions dans des pays ayant passés par la même situation économique conjoncturelle de celle de l'Algérie aujourd'hui, les diplomates se sont, au fur et à mesure du temps, dotés d'une expérience qui peut être transmise pour améliorer le climat d'affaires.

Ces expériences, en plus des expérience vécue lors de la prise en charges et le suivi et des problème rencontrés par les investisseurs étrangers, qui peuvent faire l'objet des rapports partagés par les ambassades ou le MAE en vue de l'amélioration de l'économie nationale, représentent un des ingrédients nécessaires à l'élaboration d'une stratégie permettant l'amélioration du climat d'affaires en Algérie. Cependant, il faut savoir comment en profiter pour tirer les manières de faire et les démarches à suivre, et se tenir à l'essentiel en faisant un benchmarking pour prendre un chemin raccourci et attraper le retard marqué par le climat des affaires algérien également.

D'autre part, l'image et les discours portés par la diplomatie économique algérienne contribuent largement à l'attractivité des IDE hors hydrocarbures. Les efforts déployés à l'étranger par les diplomates, qui sont en contact permanent avec les étrangers, au même titre des autres secteurs, afin de convaincre les étrangers de venir s'implanter en Algérie via l'identification des opportunités d'affaires et à travers plus d'implication sur le dossier économique, participent à l'établissement des liens solides et durables tout en donnant une position avantageuse au pays dans les relations économiques internationales en faveur de l'économie nationale généralement, et l'attractivité des IDE particulièrement.

#### 6. Quel modèle de diplomatie économique l'Algérie doit-elle adopter pour attirer les IDE hors hydrocarbures ?

##### **Analyse des réponses :**

Selon le peu de personnes ayant répondu à cette question, il y'a lieu de noter qu'il existe plusieurs doctrines qui proposent des modèles de la diplomatie économique. En Algérie, compte tenu de la nature des institutions de l'État hautement centralisées et qui suivent de prêt les différents dossiers, notamment économiques, les traits d'un modèle de la diplomatie économique que le pays doit adopter doivent être différents à ceux d'aujourd'hui où l'État est l'acteur principal de toute action économique (représentation, accompagnement, subventionnement, etc.). En conséquence, il faut apporter des améliorations nécessaires, notamment l'introduction des systèmes d'informations, des moyens modernes de communication et également l'instauration des règles de coordination et de cohérence entre les différents acteurs de la diplomatie économique.

## 2. Synthèse et recommandations

L'Algérie n'a jamais manqué des ressources naturelles et humaines, néanmoins son climat d'affaire subie de nombreux imperfections. La mise en place d'une administration numérique avec un système de gestion et de contrôle est indispensable afin de garantir une traçabilité et une transparence permettant aux opérateurs économiques nationaux et étrangers d'avoir plus de confiance qui a connu une forte rupture qui peut être expliquée par le népotisme et les pratiques bureaucratiques aux seins des administrations publiques et privées également.

Les cadre réglementaires et juridiques ont connu dernièrement de nombreuses modifications pour les rendre plus souple et répondant aux besoins des investisseurs. Certes, de telles tentatives sont nécessaires pour un pays en développement, mais la fréquence de ces transmutations est énorme et les règles protectrices de l'économie nationales ne cessent de toucher les intérêts des investisseurs étrangers. D'où l'exigence de stabiliser ces cadres par la mise en place d'un dispositif participatif et non centralisé prenant en considération les suggestions et avis des experts, des entreprises nationales et étrangères.

De même, une forte communication interne au sein du réseau de la diplomatie économique algérienne est essentielle. Les ambassades ont accès à des informations vitales concernant la situation locale et les opportunités dans le pays étranger tandis que les ministères et les agences en Algérie ont des connaissances cruciales sur le monde des affaires algériens et sont plus proches du développement et du sens de la politique.

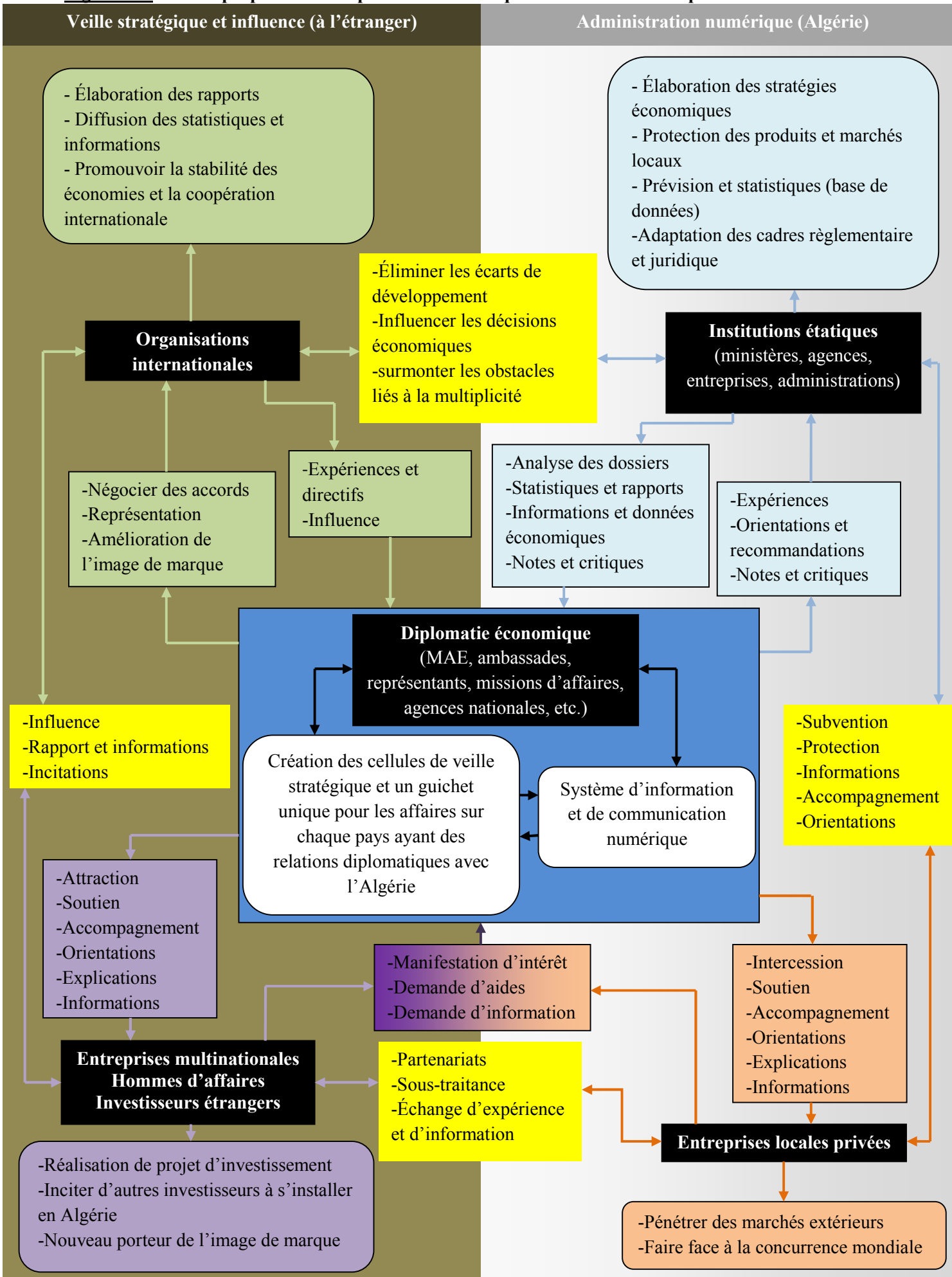
Le gouvernement a déjà mis l'accent sur l'augmentation de la visibilité des informations fournies à son réseau de missions étrangères. De plus, cette étude a montré que dans le cas des IDE hors hydrocarbures, l'intérêt des investisseurs étrangers reste relativement faible. Il serait donc recommandé d'augmenter encore ces aspects de visibilité. Cela peut être fait en diffusant autant que possible les informations sur les opportunités en Algérie et les activités et services des ambassades auprès des entreprises et des organisations à l'étranger. Pour ce faire, le développement d'un système d'information et d'une base de partage est primordial notamment si cette action sera assistée par les NTIC et les médias numériques qui doivent être continuellement mis à jour.

De ce que précède, un ensemble de recommandations semble nécessaire pour améliorer le climat des affaires et optimiser le rôle de la diplomatie économique algérienne, considéré mineur, dans la promotion de l'économie nationale et le renforcement l'attractivité des IDE hors hydrocarbures.

Étant donné que l'économie algérienne souffre d'une insuffisance des afflux entrants d'IDE hors hydrocarbures, nous avons essayé de proposer, ci-dessous, un modèle de la diplomatie économique permettant à la fois l'amélioration du climat des affaires, la promotion de l'image de marque et l'attractivité des IDE hors hydrocarbures en Algérie.

Ce modèle tire ses principes de l'ensemble des expériences vécues tout au long de notre travail de recherche, des expériences des personnes rencontrées et interviewées et de la littérature en la matière.

Figure 15 : Modèle proposé « Une diplomatie économique interactive assistée par les NTIC »



Ce modèle qui se base principalement sur un système d'information assistée par les NTIC mets en interaction tous les acteurs économiques et non économiques ayant un rôle direct ou indirect dans la promotion d'un climat d'affaire pour l'attractivité des IDE hors hydrocarbure, et ceux impliqués dans la diplomatie économique.

Nous avons tout d'abord pensé à mettre en place, sur le niveau interne, une administration numérique, gérée par un seul organisme mais qui donne accès aux acteurs qui sont concernés de près ou de loin du sujet (gouverneur, ministères, entreprises nationales et privées, entrepreneurs, commerçants, experts, professeurs, etc.), permettant de créer une base de données et un réseau de partage de toutes sortes d'informations, mais aussi qui permet de diffuser toute nouveauté en ce qui concerne les modifications sur le plan réglementaire, juridique ou même au niveau des entreprises activant sur le territoire nationale. Cet instrument éliminera les freins et les obstacles liés à la communication et à la disponibilité de l'information nécessaire dans l'activité de la diplomatie économique et, avec sa mise en vigueur, sa généralisation et son obligation, permettra d'avoir contrôle sur toute pratique bureaucratique et frauduleuse.

Au niveau externe, nous avons trouvé extrêmement utile de mettre en place, dans chaque ambassade, banque ou autre organe représentant l'Algérie à l'étranger des cellules de veille stratégique économique et d'information et, en parallèle, avoir dans chacun d'eux un guichet unique qui regroupe à la fois des connaisseurs de l'économie algérienne, son climat d'affaire et sa réglementation, et des représentants ministériels de différents secteurs. Ceci vise la mise en disposition aux entreprises et investisseurs étrangers des informations et des explications sur les potentialités, les facilitations et autres renseignements sur les affaires en Algérie, et la promotion de l'image de marque du pays.

Enfin, il y'a lieu de noter que ce modèle est flexible et accepte toute adaptation aux situations et changements susceptibles au niveau interne et au niveau externe également.

# Conclusion générale

## Conclusion générale

Cette recherche avait comme objectif de s'interroger sur le rôle joué par la diplomatie économique algérienne dans l'attractivité des IDE hors hydrocarbures.

Sur le plan méthodologique, une méthode mixte a été adoptée afin de mieux répondre à notre problématique. Celle-ci regroupe à la fois une approche descriptive (à caractère qualitatif) qui nous a aidés à étudier les documents mis à notre disposition, et une approche analytique pour analyser et expliquer l'ensemble des informations tirées des entretiens effectués tout au long de notre travail de recherche.

Dans une première partie, à travers une revue de la littérature, théorique et empirique, nous avons présenté le cadre global d'analyse dans deux chapitres.

Nous avons concentré, dans le premier chapitre, sur la diplomatie économique dans les relations internationales. Ils ont été présentés en premier lieu les éléments de compréhension de la diplomatie économique mettant en l'occurrence certaines racines historiques et une définition de cette notion. Par la suite, nous avons mis en évidence que la diplomatie économique est un élément clé dans les relations économiques qui favorise un climat d'affaires pour les IDE.

Il a été constaté que la diplomatie économique est la poursuite des intérêts économiques de tous les pays, plus un pays est bien représenté, plus ses dirigeants sont stables sur leurs sièges. Cette activité est dynamique et doit s'adapter aux réalités contemporaines comme de nouvelles questions émergent toujours et le contexte peut changer radicalement. Nous avons envisagé également que c'est l'économie forte accompagnée de justice sociale qui sous-tend la bonne gouvernance et qui peut être réalisée grâce à une diplomatie économique solide.

Le deuxième chapitre touche les IDE dans le nouveau contexte économique. Il met à la lumière les caractéristiques des IDE et examine, en particulier, leur impact sur le pays d'accueil à travers leur mise en relation avec le développement économique. Nous avons donné lieu à la fin de ce chapitre à une analyse de l'attractivité des IDE et leur place dans les relations économiques.

Les caractéristiques d'attractivité des pays pour les IDE sont généralement liées aux facteurs macroéconomiques qui influencent les décisions des investisseurs étrangers, mais ils sont aussi étroitement liés aux décisions spécifiques qui peuvent être prises pour rendre un pays plus attractif et permettre aux gestionnaires de baser leurs décisions sur un sous-sol plus orienté vers les faits. Les principales conclusions sont que les pays peuvent accroître leur attrait pour les IDE en mettant l'accent, sans se limiter, sur la stabilité politique, plus de transparence et des conditions économiques stables.

Dans la deuxième partie, de manière plus détaillée, nous avons étudié le cas de l'Algérie afin de déterminer le rapport entre la diplomatie économique et les IDE hors hydrocarbures dans le pays.

Au cours d'un premier chapitre, nous avons démontré comment l'attractivité des IDE peut être renforcée par la diplomatie économique. Pour ce faire, il a été avancé les différents enjeux liés aux IDE en Algérie poursuivi par une identification des liens entre la diplomatie économique et les IDE et une présentation de l'organisation institutionnelle des organes chargés de la diplomatie économique et de l'attractivité des IDE en Algérie.

En se basant sur l'analyse des documents et rapports mis à notre disposition, nous avons constaté que, malgré les potentialités qu'il dispose sur tous les niveaux, l'Algérie reste un pays qui attire timidement les IDE hors hydrocarbures. Nous avons porté une attention particulière au rôle joué par la diplomatie économique algérienne dans ce sens à travers une analyse des accords et les relations économiques internationaux.

Le dernier chapitre est le fruit de notre enquête sur terrain dans lequel nous avons présenté la méthodologie et le contexte de recherche, l'analyse des réponses tirées des entretiens auprès des professeurs, experts et des responsables de plusieurs départements ministériels et, enfin, un modèle de la diplomatie économique permettant à la fois l'amélioration du climat des affaires, la promotion de l'image de marque et l'attractivité des IDE hors hydrocarbures en Algérie.

Notre analyse des résultats issus de l'enquête effectuée sur terrain, qui a pris la forme des interviews, a démontré que l'apport que présente la diplomatie économique algérienne en vue d'attirer davantage les IDE hors hydrocarbure est faible et que son rôle se limite, le plus souvent, à donner des explications et des informations aux investisseurs étrangers sans que ces derniers soient motivés et pleinement accompagnés. Cette faiblesse, qui a engendré une mauvaise image de marque de l'Algérie sur la scène internationale, due principalement à une

absence d'un système d'information et à une mauvaise communication et coordination entre les différents acteurs concernés par l'acte diplomatique et l'attractivité des IDE hors hydrocarbures. Ces résultats ont motivés nos ambitions pour marquer notre contribution à l'enrichissement de la littérature en la matière par l'établissement d'un modèle de la diplomatie économique, que nous avons proposé à la fin de ce chapitre, et qui peut être mis en vigueur pour surmonter les failles suscités.

Compte tenu des résultats de la recherche et en réponse à notre problématique : «Est-ce que la diplomatie économique algérienne contribue efficacement dans l'attractivité des IDE hors hydrocarbures ?», nous pouvons confirmer notre première hypothèse selon laquelle : La diplomatie économique en Algérie est insuffisamment efficace et manque des outils afin d'attirer davantage les IDE hors hydrocarbures.

Nous avons pu, à travers l'enquête menée sur le terrain, noter les efforts menés par l'État algérien afin de rendre son climat d'affaire plus favorable vis-à-vis les IDE hors hydrocarbures, mais qui n'ont pas été complètement connus par les étrangers d'une façon immédiate ce qui montre clairement la non utilisations des outils adaptés à cette mission à l'instar des NTIC et l'absence de coordination entre les acteurs concernés.

Par ailleurs, la centralisation de l'administration publique a fait que les décideurs de la mise en œuvre, ou pas, d'une stratégie nationale du développement économique excluent généralement la diplomatie économique des outils aidant à l'attractivité des IDE hors hydrocarbures. Cependant, à travers notre recherche sur terrain, nous avons noté une grande importance accordée par les cadres et les responsables aux ministères concernés au rôle joué par la diplomatie économique dans l'attractivité des IDE hors hydrocarbures, ce qui confirme également la deuxième hypothèse.

Nous n'avons pas pu confirmer notre troisième hypothèse qui émettait que la diplomatie économique algérienne a réussi à favoriser un climat d'affaire attractif à travers sa participation sur la scène économique internationale. Car dans notre cas, nous avons constaté que cette participation demeure timide et n'a pas abouti à une véritable amélioration du climat d'affaire due à cette activité de la diplomatie économique.

En dépit de ces apports précieux, cette recherche présente des limites tant conceptuelles que pratiques. Sur le plan conceptuel, il nous a été difficile de trouver des ouvrages spécialisés sur la diplomatie économique. De ce fait l'apport théorique aurait pu être plus riche.

Sur le plan pratique, une des principales limites de la recherche est que nous n'avons pas pu effectuer notre stage au niveau du ministère des affaires étrangères pour des raisons qui leur concernent, ce qui a limité notre accès aux informations liées à la diplomatie économique, et notre pouvoir à faire des interviews avec des cadres et diplomates qui y travaillent.

Comme indiqué avant, la taille de cette étude de cas est plutôt petite. D'où la nécessité de poursuivre les recherches sur le rôle de la diplomatie économique algérienne dans l'attractivité des IDE hors hydrocarbures. Cette thèse incluait uniquement les acteurs actifs sur le niveau local. Cependant, une telle recherche peut donc inclure des ambassades, plus de cadres et responsables au niveau des ministères et des agences concernés au niveau locale et extérieur également et plus important encore, plus d'entreprises et investisseurs étrangers.

## **Bibliographie**

### **Ouvrage :**

Albert Hirschman, the strategy of economic development, Edition Yale University Press, USA, 1958.

ANDRES, (Rodríguez-Clare) : Les multinationales, les liens et le développement économique, édition American Economic Association, 1996.

BAYNE (N) et WOOLCOCK (S), La nouvelle diplomatie économique: Prise de décision et négociation dans les relations économiques internationales, chapitre 11 (S.RANA (K), Diplomatie économique: L'expérience des pays du développement), 2ème édition (Ashgate), Londres, 2007.

B. Coeuré et I. Rabaud : Attractivité de la France : Analyse, perception et mesure, Economie et statistique, n° 363, 2003.

Berridge : Diplomacy, Theory and practice, 5<sup>ème</sup> édition, 2010.

CARRON DE LA CARRIERE, (Guy) : La diplomatie économique, le diplomate et le marché, édition ECONOICA, Paris, 1998.

DIETMAR et alii : Practical Handbook Marketing: Principes fondamentaux et instruments; 1ère édition Campus Verlag, Frankfurt, 2004.

D. Rodolphe et V. Vincent : Traités bilatéraux d'investissement direct et d'investissement bilatéral, une perspective politique internationale, Edition Centre d'économie de la Sorbonne, Université de Paris, Juillet 2007.

D. Tersen / J.L. Bricourt, l'investissement international, Edition Armand Colin / Masson, Paris, 1996.

FINDLAY, (Ronald): Le retard relatif, l'investissement étranger direct et le transfert de technologie: un modèle dynamique simple, édition John Wiley et fils, 1978.

HAR (Wai Mun) et alii : Les relations internationales de la Malaisie et l'investissement direct étranger (IDE): une analyse du changement structurel, Edition Asian Social Science, Malaisie, juillet 2010.

HUGONNIER, (Bernard) : Investissement direct, coopération internationale et firmes multinationales, Edition ECONOMICA, Paris, 1984.

James Markusen & Anthony Venables, L'investissement direct étranger en tant que catalyseur du développement industriel, Edition European Economic Review, 1999.

J. Nancy : Dimensions internationales du comportement organisationnel, 5ème édition Mason: Thomson Sud-Ouest, 2008.

J. Zhang, J. Jiang et C. Zhou : la diplomatie et l'investissement - le cas de la Chine, édition Emerald Group, Chine, 2014.

K. Mario et alii: Explorer le rôle de la participation du gouvernement dans l'IDE sortant des économies émergentes, Edition Journal of International Business Studies, Septembre 2012.

M. Carthy et E. Jerome : Basic Marketing, 5ème Edition : Homewood, 1975.

MOKRANI (Nassim), les nouvelles diplomaties, Casbah Editions, 2009.

MUCCHIELLI, (J.L) : Multinationale et mondialisation, Edition du Seuil, Paris, 1998.

MUSSING et alii : Linde Verlag, Edition Wien, 2007.

Pierre Berthaud : Introduction à l'économie internationale : Le commerce et l'investissement, édition De Boeck (1<sup>ère</sup> édition), Bruxelles, 2013.

Rangarajan et Kautilya : The Arbasbastra, édition Penguin Books, India, 1992.

RAYMOND (C) and WETBROOK (R) : Amarana diplomacy, The beginning of international relations, édition The John Hopkins university press, London, 2002.

R.MARKUSEN, (James) : Les frontières des entreprises multinationales et la théorie du commerce international, édition printemps 1995.

R. Xin et alii: Connexions en tant que substituts au soutien institutionnel formel, Edition Academy of Management Journal, 1996.

Sanchez Robles, (B) : Investissement dans l'infrastructure et croissance: quelques preuves empiriques. Politique économique contemporaine, 1998.

SILEM, (Ahmed) et alii : Investissements directs étrangers et participation des pays méditerranéens aux chaînes de valeur mondiales, édition l'Harmattan, France, 2015.

Thomas del Marmol & Brigitte Feys, Le Modèle PESTEL: Analyser son environnement pour mieux anticiper, Edition 50MINUTES.fr, 2015.

YVES, (Crozet) : Les grandes questions de l'économie internationale, Édition Nathan, France, 2001.

Z. Robert : Un accord commercial entre les États-Unis et le Moyen-Orient: Un cercle d'opportunités?, Édition Peterson Institute for International Economics, novembre 2006.

### **Revue et périodiques :**

ANIMA : l'impact des IDE sur le développement économique des pays. Etat de l'art et application à la région, Bénédicte de Saint-Laurent, Décembre 2010.

Banque mondiale : Agir pour les entreprises, rapport de Doing Business, 2011.

Centre international pour le commerce et le développement durable : rapport OMC En bref - L'énergie, les services freinent les pourparlers sur l'accèsion de l'Algérie à l'OMC, PROGRAMME DES SERVICES, 6 février 2008.

CHAVAGNEUX (C), « La diplomatie économique : plus seulement une affaire d'États », revue française d'études constitutionnelles et politiques, n°88, 88 - La politique étrangère aujourd'hui.

CNUCED, Rapport sur l'investissement dans le monde (WIR), Base de données sur l'IED et les entreprises multinationales, 2016-2017.

DJUMALA, (D) : Revisiter la diplomatie économique, The Jakarta Post, Jakarta, 2015.

Définition de référence de l'OCDE des investissements directs internationaux, 4<sup>ème</sup> édition, 2010.

E. Borensztein, J. De Gregorio et J-W. Lee : Comment l'investissement étranger direct affecte-t-il la croissance économique ? Journal of International Economics, édition Elsevier Science, 1998.

FMI, *Manuel de la balance de paiement*, 6<sup>ème</sup> édition, Washington, 2009.

Investment Incentive Agreement, supra note 4.

Henry Wai-Chung Yeung, Business networks and transnational corporations: A study of Hong Kong firms in the Asean Region. Economic Geography, Singapour, 1997.

PAVOL, (B) : La diplomatie économique moderne, Article sur internet, 2009.

REVEL (C) : Revue géoéconomique N°56, Paris, Hiver 2010-2011.

RAO, (Sumedh) : Climat d'investissement dans les États fragiles et les conflits qui touchent les Etats », rapport de recherche, Université de Birmingham, Royaume-Uni, 2010.

Rapport de KPMG, 2009.

Rapport de la banque mondiale, la région du MENA, Les évolutions économiques et les perspectives : La création de l'emploi dans une ère de croissance élevée, 2007.

S. Adams : Investissement direct étranger, investissement intérieur et croissance économique en Afrique subsaharienne, Journal of Policy Modeling, 2009.

Statistiques et données de la Banque Mondiale.

Statistiques ONS 2017.

### **Travaux universitaires :**

AMOKRANE, (Abdelaziz) : les facteurs d'attractivités des investissements directs étrangers en Algérie : Aperçu comparatif aux autres pays du Maghreb, mémoire de magistère en science économique (option MonnaieFinance-Banque), université de Tizi Ouzou, 2012.

Bacha, (Soumeiya) : Contribution à l'analyse théorique de l'attractivité des IDE (Etude comparative entre l'Algérie et les pays de MENA), thèse de doctorat, EHEC Alger département affaires internationales, Juin 2017.

BENTEBOULA (Naim) et MAZOUZI (Rym Lina) : la diplomatie économique et commerciale au service du commerce extérieur (cas : Algérie), Licence en sciences commerciales, EHEC, Juin 2012.

KALOUNE, (Salah) : L'applicabilité des conventions fiscales aux services de l'investissement-cas des contrats internationaux, thèse de doctorat, Université de droit d'Aix en province, mars 2018.

KIONI, (Joel) : Les investissements internationaux et la diplomatie économique de la RDC, mémoire de licence en droit économique et social, Université protestante, Congo, 2011.

N'GBESSO, (Didier Joël Kama) : Impact du risque politique sur les investissements directs étrangers en Afrique subsaharienne, Université d'Auvergne Clermont- Ferrand1, centre d'études et de recherches sur le développement international, mémoire Master, France, 2010.

PRADIER (Foréré), cours droit diplomatique, Paris,

قطاب الجمعي الماجستير في العلوم التجارية. مذكرة لنيل شهادة دور الدبلوماسية الجزائرية في تشجيع الاستثمارات الأجنبية وسيم, 2013

### **Textes réglementaires :**

Décret présidentiel n° 08-162 du 27 Joumada El Oula 1429 correspondant au 2 juin 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères.

### **Sites web :**

<https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/BX.KLT.DINV.WD.GD.ZS> (consulté le 21/05/2018).

<https://encyclopedia2.thefreedictionary.com/Economic+Information> (consulté le 25/03/2018).

<http://www.opic.gov/about/mission> (consulté le 11/05/2018).

[www.industrie.gov.dz](http://www.industrie.gov.dz) (consulté le 28/05/2018)

[www.g77.org](http://www.g77.org) (consulté le 27/03/2018).

[http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/Les\\_IDE\\_dans\\_le\\_monde\\_benchmarking.pdf](http://www.mdipi.gov.dz/IMG/pdf/Les_IDE_dans_le_monde_benchmarking.pdf) (Consulté le 16/04/2018).

[https://fr.wiktionary.org/wiki/diplomatie\\_économique](https://fr.wiktionary.org/wiki/diplomatie_économique) (publié le 01/05/2015 consulté le 19/03/2018).

<http://maghrebemergent.info> (publié le 22/10/2017 consulté le 02/05/2018).

<http://www.mf.gov.dz> (publié en fin de décembre 2017 consulté le 02/05/2018).

<http://littre.reverso.net/> site officiel du dictionnaire (consulté le 13/03/2018).

### **Conférences et entretiens :**

BENYAHIA (F) et RAHABI (A), Conférence : The Economic Diplomacy, ESAA, 15/02/2018, 14h00.

HARRIMAN, (W.A) : Conférence de Téhéran, Mars 1943.

Entretien avec M.KARIM Abdelmadjid, chargé de dossier France, Ministère des affaires étrangères.

# **Annexes**

## **Liste des annexes :**

<b><u>Annexe 01</u></b> : Liste des TBI (accords et conventions sur l'investissement par pays) .....	<b>I</b>
<b><u>Annexe 02</u></b> : Organisation administrative de la DGPI selon le journal officiel .....	<b>II</b>
<b><u>Annexe 03</u></b> : Organisation de l'administration centrale du Ministère de l'Industrie et des Mines selon le journal officiel .....	<b>III</b>
<b><u>Annexe 04</u></b> : Organisation et missions de la DGREFE selon le journal officiel .....	<b>IV</b>
<b><u>Annexe 05</u></b> : Organisation de l'administration centrale du Ministère des Affaires Etrangères selon le journal officiel .....	<b>V</b>
<b><u>Annexe 06</u></b> : Décision et détermination des tâches pour une cellule de réflexion au sein du ministère des finances sur notre problématique .....	<b>VI</b>
<b><u>Annexe 07</u></b> : Quelques diapositives de la présentation effectuée au sein de ministère des finances dans le cadre d'une cellule de réflexion afin de répondre à notre problématique ...	<b>VII</b>
<b><u>Annexe 08</u></b> : Liste des questions posées au cours des entretiens .....	<b>VIII</b>

**Annexe 01** : Liste des TBI (accords et conventions sur l'investissement par pays).

<b>Afrique</b>					
<b>Afrique du sud</b>	Promotion et protection réciproques des investissements.	24/09/2000	23/07/2001	10	N° 41-2001
<b>Egypte</b>	Encouragement et protection réciproques des investissements	29/03/1997	11/10/1998	10	N° 76-1998
<b>Ethiopie</b>	Promotion et protection réciproques des investissements	27/05/2002	17/03/2003	10	N° 19-2003
<b>Libye</b>	Encouragement, protection et garantie de l'investissement	06/08/2001	05/05/2003	10	N° 33-2003
<b>Mali</b>	Promotion et protection réciproques des investissements	11/07/1996	27/12/1998	10	N° 97-1998
<b>Mozambique</b>	Promotion et protection réciproques des investissements	12/12/1998	23/07/2001	10	N° 40-2001
<b>Niger</b>	Promotion et protection réciproques des investissements	16/03/1998	22/08/2000	10	N° 52-2000
<b>Nigeria</b>	Promotion et protection réciproques des investissements	14/01/2002	03/03/2003	10	N° 16-2003
<b>Soudan</b>	Encouragement et protection réciproques des investissements	24/10/2001	17/03/2003	10	N° 20-2003
<b>Tunisie</b>	Encouragement et protection réciproques des investissements	16/02/2006	14/11/2006	10	N° 73-2006
<b>AMERIQUE</b>					
<b>PAYS</b>	Nature de l'accord ou de la convention	Date de signature	Date de ratification	Duree de validité	Référence
<b>Argentine</b>	Promotion et protection réciproques des investissements	04/10/2000	13/11/2001	10	N° 69-2001
<b>Etats-Unis d'Amérique</b>	Encouragement des investissements	22/06/1990	17/10/1990	20	N° 45-1990
<b>EUROPE</b>					
<b>Pays</b>	Nature de l'accord ou de la convention	Date de signature	Date de ratification	Durée de validité	Référence
<b>Allemagne</b>	Encouragement et	11/03/1996	07/10/2000	10	N° 58-

	protection réciproques des investissements				2000
<b>Autriche</b>	Promotion et protection réciproques des investissements	17/06/2003	10/10/2004	-	N° 65-2004
<b>Bulgarie</b>	Promotion et protection réciproques des investissements	25/10/1998	07/04/2002	15	N° 25-2002
<b>Danemark</b>	Promotion et protection réciproques des investissements	25/01/1999	30/12/2003	10	N° 02-2004
<b>Espagne</b>	Promotion et protection réciproques des investissements	23/12/1994	25/03/1995	10	N° 23-1995
<b>Finlande</b>	Promotion et protection réciproques des investissements	11/12/2006	13/01/2005	20	N° 82-2006
<b>France</b>	Encouragement et protection réciproques des investissements	13/02/1993	02/01/1994	10	N° 01-1994
<b>Grèce</b>	Promotion et protection réciproques des investissements	20/02/2000	23/07/2001	10	N° 41-2001
<b>Italie</b>	Promotion et protection réciproques des investissements	18/05/1991	05/10/1991	10	N° 46-1991
<b>Portugal</b>	Promotion et protection réciproques des investissements	15/09/2004	28/05/2005	01	N° 37-2005
N° 24-2005					
<b>République Tchèque</b>	Promotion et protection réciproques des investissements	22/09/2000	07/04/2002	10	N° 25-2002
<b>Roumanie</b>	Encouragement et protection réciproques des investissements	28/06/1994	22/10/1994	10	N° 69-1994
N° 37-1995					
	N° 21-2006				
<b>Serbie</b>	Promotion et la protection des investissements	13/02/2012	30/09/2013	10	N°49-2013
<b>Suède</b>	Promotion et protection réciproques des investissements	15/02/2003	29/12/2004	20	N° 84-2004
<b>Suisse</b>	Encouragement et	30/11/2004	23/06/2005	15	N° 45-

	protection réciproques des investissements				2005
<b>Tchèque</b>	Ratification de l'accord de coopération économique et industrielle	21-11-2011	13-06-2012	05	N° 12-262
<b>UE Belgo-Luxembourgeoise</b>	Encouragement et protection réciproques des investissements	24/04/1991	05/10/1991	10	N° 46-1991
<b>ARABES</b>					
<b>Arabie saoudite</b>	La création d'une société algéro-saoudienne d'investissement	14/04/2004	19/09/2004	-	N°60-2004
<b>Bahreïn</b>	Encouragement et protection des investissements	11/06/2000	08/02/2003	10	N° 10-2003
<b>Egypte</b>	Encouragement et protection réciproques des investissements	29/03/1997	11/01/1998	10	N° 76-1998
<b>Emirats Arabes Unies</b>	Encouragement et protection réciproques des investissements	24/04/2001	22/06/2002	20	N° 45-2002
17/12/2000		-			N° 79-2000
<b>Jordanie</b>	Promotion et protection réciproques des investissements	01/08/1996	05/04/1997	10	N° 20-1997
<b>Koweït</b>	- Décret présidentiel n°11-435 du 11 Décembre 2011 portant ratification du mémorandum d'entente de coopération dans les domaines du pétrole, du gaz et des sources des énergies nouvelles et renouvelables entre le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et	02-06-2010	11-12-2011	02	N° 71-2011

	Populaire et le Gouvernement de l'état du Koweït, signé au Koweït le 02 Juin 2010				
<b>Koweït</b>	- Encouragement de la coopération dans le domaine du tourisme	12-10-2010	23-11-2011	05	N° 65-11
<b>Koweït</b>	- Encouragement de la coopération dans le domaine du dessalement d'eau de mer	02-06-2010	23/11/2011	05	N° 65d-11
<b>Koweït</b>	-Encouragement de la coopération bilatérale dans le domaine agricole	02-06-2010	23-11-2011	05	N° 65a-11
<b>Koweït</b>	Encouragement et protection réciproques des investissements	30/09/2001	23/10/2003	20	N° 66-2003
<b>Libye</b>	Encouragement, protection et garantie de l'investissement	06/08/2001	05/05/2003	10	N° 33-2003
<b>Oman</b>	Encouragement et protection réciproques des investissements	09/04/2000	22/06/2002	10	N° 44-2002
<b>Pays Arabes</b>	Investissements des capitaux arabes dans les pays arabes	07/10/1995	07/10/1995	05	N° 59-1995
<b>Pays Arabes</b>	création de la société islamique de garantie des investissements et de crédit à l'exportation		24/04/1996	-	N°26-1996
<b>Qatar</b>	Encouragement et protection réciproques des investissements	24/06/1996	23/06/1997	10	N° 43-1997
<b>Soudan</b>	Encouragement et la protection réciproques des investissements	24/10/2001	23/03/2003	-	N°20-2003
<b>Syrie</b>	Encouragement et protection réciproques des investissements	14/09/1997	27/12/1998	10	N° 97-1998
<b>Tunisie</b>	Encouragement et protection réciproques	16/02/2006	14/11/2006	-	N° 73-2006

	des investissements				
<b>Union du Maghreb Arabe</b>	Promotion et garantie des investissements	23/07/1990	22/12/1990	-	N° 06- 1991

**Annexe 02 :** Organisation administrative de la DGPI selon le journal officiel.

19 Dhou El Kaada 1435  
14 septembre 2014

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 52

19

— d'élaborer des synthèses sur les activités de la branche.

La division est dirigée par un chef de division

Deux (2) directeurs d'études sont rattachés à la division et sont chargés :

— de suivre les activités minières et contribuer à leur développement ;

— de contribuer à la formulation de la réglementation et des normes relatives à l'activité minière et veiller à leur application ;

— d'élaborer et suivre des synthèses sur l'évolution technologique de la branche ;

— de veiller à la conservation du patrimoine minier et à l'exploitation rationnelle des gîtes et gisements miniers en tenant compte des principes du développement durable ;

— de traiter les dossiers relatifs au dépôt des substances explosives et à leur importation ;

— de suivre l'évolution de la consommation et de l'utilisation des substances explosives ;

— de participer à l'élaboration des textes réglementaires régissant les activités et veiller à leur respect.

**Art 6. — La direction générale de la promotion de l'investissement** est chargée, notamment :

— d'élaborer et proposer les éléments de la politique nationale de l'investissement et de veiller à sa mise en œuvre ;

— de mener toute démarche en vue de mobiliser et d'encourager la concrétisation des projets d'investissement présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et/ou orientés vers l'exportation ;

— de veiller à la cohérence des mesures et des dispositifs incitatifs en matière de développement de l'investissement et de proposer les améliorations nécessaires ;

— d'initier toute mesure de nature à améliorer le climat de l'investissement ;

— d'assurer le suivi du bon fonctionnement des établissements sous tutelle chargés du foncier et de la promotion de l'investissement ;

— d'élaborer les stratégies et politiques de développement des infrastructures industrielles et logistiques et des pôles industriels.

Elle est dirigée par un directeur général et comprend trois (3) divisions.

**1- La division de l'attractivité de l'investissement** chargée, notamment :

— d'assurer la cohérence de la législation et de la réglementation relatives à l'investissement et proposer toute mesure corrective ou d'amélioration ;

— d'organiser et promouvoir les relations avec les milieux d'affaires nationaux et étrangers en vue de mobiliser l'investissement et de développer les activités industrielles ;

— de proposer toute mesure relative à l'investissement national et étranger en vue d'assurer son accroissement, son attractivité et sa cohérence avec la politique économique du Gouvernement ;

— d'évaluer périodiquement le volume et la structure de l'investissement national et étranger.

La division est dirigée par un chef de division.

Trois (3) directeurs d'études sont rattachés à la division et sont chargés :

— de contribuer à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires concernant l'investissement, de suivre leur application, à l'amélioration de l'attractivité de l'investissement et de l'évaluation du volume et de la structure de l'investissement ;

— d'assurer la promotion de l'investissement en direction des opérateurs économiques et des porteurs de projets nationaux et étrangers.

Chaque directeur d'études est assisté de deux (2) chefs d'études.

**2- La division des grands projets et des investissements directs étrangers** est chargée, notamment :

— de mener toute action en vue de mobiliser et de favoriser la concrétisation des projets d'investissement présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale et/ou orientés vers l'exportation ;

— de veiller à la prise en charge des porteurs de projets par les secteurs ou organismes concernés ;

— d'assister les investissements directs étrangers ;

— de conduire les négociations portant sur les avantages particuliers sollicités par les investisseurs.

La division est dirigée par un chef de division.

Trois (3) directeurs d'études sont rattachés à la division et sont chargés :

— d'organiser le suivi des grands projets d'investissement et de veiller à leur réalisation, en relation avec les secteurs et organismes concernés ;

— de participer aux négociations relatives aux avantages particuliers accordés aux investisseurs ;

— d'assurer le suivi de la mise en œuvre des résolutions du conseil national de l'investissement ;

— de collecter, traiter et diffuser l'information spécifique aux grands projets d'investissement.

Chaque directeur d'études est assisté de deux chefs d'études.

**3- La division du développement des infrastructures industrielles et logistiques et des pôles industriels** chargée, notamment :

- de participer à l'amélioration des conditions d'accès au foncier économique ;
- de veiller à la mise en place, au bon fonctionnement et au suivi des organismes d'intermédiation et de régulation du marché foncier économique ;
- de mettre en œuvre le programme d'assainissement, de réhabilitation, de promotion et de gestion des zones industrielles et zones d'activités et d'assurer l'amélioration et le suivi de la gestion et des conditions de fonctionnement de ces zones ;
- de favoriser la création de nouvelles zones industrielles et zones d'activité en liaison avec le développement de l'industrie et les petites et moyennes entreprises ;
- de proposer et d'assurer la mise en œuvre des stratégies et politiques publiques de développement des infrastructures industrielles et logistiques et des pôles industriels ;
- de proposer les programmes de développement des infrastructures industrielles et logistiques et des pôles industriels ;
- de proposer les actions destinées à assurer le développement et la valorisation des infrastructures industrielles et logistiques et des pôles industriels.

La division est dirigée par un chef de division.

Deux (2) directeurs d'études sont rattachés à la division et assurent, chacun pour la partie qui le concerne, les missions suivantes :

- de faciliter aux opérateurs économiques et aux petites et moyennes entreprises l'accès au foncier et en améliorer les conditions y afférentes ;
- de suivre la gestion des zones industrielles et des zones d'activité ainsi que les conditions de leur assainissement et réhabilitation ;
- d'assurer la mise en œuvre des stratégies et politiques publiques et des programmes de développement des infrastructures industrielles et logistiques et des pôles industriels ;
- d'établir une note de conjoncture sur les infrastructures industrielles et logistiques et sur les pôles industriels.

Chaque directeur d'études est assisté de deux (2) chefs d'études.

**Art 7. — La direction générale de la petite et moyenne entreprise** est chargée, notamment :

- d'encourager l'émergence d'un environnement assurant aux petites et moyennes entreprises le soutien et l'impulsion nécessaires à leur promotion et à leur développement ;
- d'élaborer le programme de mise à niveau des petites et moyennes entreprises et s'assurer de sa mise en œuvre ;

- de veiller à la bonne affectation des fonds d'appui, de soutien et de garantie en vue de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises à des financements adaptés ;

- de veiller, en relation avec les organisations concernées, à l'élaboration d'un système d'information économique adapté aux petites et moyennes entreprises.

Elle est dirigée par un directeur général et comprend deux (2) divisions.

**1- La division de la promotion de la petite et moyenne entreprise** est chargée, notamment :

- d'encourager la création de nouvelles petites et moyennes entreprises et l'élargissement de leur champ d'activité ;
- de mettre en place un cadre de concertation avec le mouvement associatif et les organisations patronales des petites et moyennes entreprises ;
- d'initier et de mettre en œuvre toute mesure de nature à instaurer un cadre de coordination avec les collectivités locales en vue de faciliter la création, la promotion et le développement des petites et moyennes entreprises ;
- de participer à l'élaboration du programme de mise à niveau des petites et moyennes entreprises et de veiller à sa mise en œuvre.

La division est dirigée par un chef de division.

Trois (3) directeurs d'études sont rattachés à la division et sont chargés :

- de la mise en place des conditions en vue de la promotion de nouvelles petites et moyennes entreprises ;
- de participer aux travaux et actions de promotion initiés par les instances de concertation et de coordination avec les collectivités locales, le mouvement associatif et les organisations patronales des petites et moyennes entreprises ;
- d'assurer, en relation avec les organismes concernés, le suivi de la mise en œuvre et de l'évaluation du programme de mise à niveau des petites et moyennes entreprises.

Chaque directeur d'études est assisté de deux (2) chefs d'études.

**2- La division d'appui à la petite et moyenne entreprise** est chargée, notamment :

- de proposer toute mesure visant à encourager l'amélioration et le développement de la compétitivité des petites et moyennes entreprises afin de promouvoir le produit national et de le rendre conforme aux normes internationales ;
- de proposer toute mesure de nature à favoriser l'accès des petites et moyennes entreprises aux marchés publics ;

**Annexe 03 :** Organisation de l'administration centrale du Ministère de l'Industrie et des Mines selon le journal officiel

19 Dhou El Kaada 1435  
14 septembre 2014

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 52

13

— représente l'Algérie, auprès des organisations internationales et régionales dont les activités sont liées à celles du secteur et veille, dans le cadre de ses attributions, au respect des engagements, accords et conventions internationaux, conclus ;

— participe à l'élaboration des accords bilatéraux en rapport avec ses missions, notamment les accords relatifs à la protection et à la garantie réciproque des investissements ;

— contribue à l'élaboration et au suivi de l'exécution de tout accord gouvernemental ou de coopération avec les organismes et les institutions financières régionales et internationales en vue de mobiliser les ressources financières et les capacités d'appui nécessaires à l'amélioration de l'organisation et du fonctionnement de l'économie nationale ;

— organise et assure les activités et événements à l'échelle nationale et internationale à même de promouvoir le partenariat industriel et minier.

Art 13. — Dans le domaine de ses attributions, le ministre de l'industrie et des mines peut initier tout texte à caractère législatif et réglementaire.

Art 14. — Le ministre de l'industrie et des mines s'assure du bon fonctionnement des structures centrales et déconcentrées ainsi que de tout établissement ou institution placé sous sa tutelle.

Art 15. — Le ministre de l'industrie et des mines propose la création de toute institution de concertation et/ou de coordination interministérielle et de tout organe de nature à permettre une meilleure prise en charge des missions qui lui sont confiées.

Art 16. — Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le Aouel Dhou El Kaada 1435 correspondant au 27 août 2014.

Abdelmalek SELLAL.

-----★-----

**Décret exécutif n° 14-242 du Aouel Dhou El Kaada 1435 correspondant au 27 août 2014 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'industrie et des mines.**

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'industrie et des mines,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2) ;

Vu le décret présidentiel n° 14-145 du 28 Joumada Ethania 1435 correspondant au 28 avril 2014 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 14-154 du 5 Rajab 1435 correspondant au 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 90-188 du 23 juin 1990 déterminant les structures et les organes de l'administration centrale des ministères ;

Vu le décret exécutif n° 07-267 du 27 Chaâbane 1428 correspondant au 9 septembre 2007, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'énergie et des mines ;

Vu le décret exécutif n° 11-17 du 20 Safar 1432 correspondant au 25 janvier 2011, modifié et complété, portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement ;

Après approbation du Président de la République ;

**Décète :**

Article 1er. — Sous l'autorité du ministre, l'administration centrale du ministère de l'industrie et des mines comprend :

**1. Le secrétaire général** assisté de deux (2) directeurs d'études, auquel sont rattachés le bureau du courrier et de la communication et le bureau ministériel de la sûreté interne d'établissement.

**2. Le chef de cabinet** assisté de huit (8) chargés d'études et de synthèse, chargés :

— de l'organisation de la participation du ministre aux activités Gouvernementales ;

— de la communication et des relations avec la presse ;

— des relations avec les institutions nationales ;

— de la coopération et la préparation des visites des délégations économiques étrangères ;

— suivi de la mise en œuvre des réformes ;

— du suivi de la situation économique ;

— de l'établissement des programmes et bilans d'activités ;

— des questions sociales et des relations avec les associations et les organisations socioprofessionnelles.

**3. L'inspection générale**, dont l'organisation et le fonctionnement sont fixés par décret exécutif.

**4. Les structures suivantes :**

— la direction générale du développement industriel et technologique ;

— la direction générale de la compétitivité industrielle ;

— la direction générale de la gestion du secteur public marchand ;

— la direction générale des mines ;

— la direction générale de la promotion de l'investissement ;

— la direction générale de la petite et moyenne entreprise ;

- la direction générale de la veille stratégique, des études et des systèmes d'information ;
- la direction de la coopération et de la communication ;
- la direction des études juridiques, du contentieux et de la documentation et des archives ;
- la direction des ressources humaines et de la formation ;
- la direction de l'administration des moyens.

**Art. 2. — La direction générale du développement industriel et technologique est chargée, notamment :**

- de mettre en place les conditions nécessaires à la densification du tissu industriel ;
- de participer à la mise en œuvre des programmes de développement des filières et des produits industriels ;
- de proposer et d'assurer la mise en œuvre des stratégies et politiques industrielles et technologiques ;
- de mettre en place les conditions nécessaires en vue de la création de réseaux inter-entreprises ;
- de promouvoir les activités industrielles émergentes et naissantes et les nouvelles technologies ;
- de promouvoir les institutions d'appui technique au secteur industriel et les supports de développement technologiques ;
- de mettre en place les politiques et programmes assurant la modernisation et la mise à niveau des entreprises industrielles ;
- d'évaluer périodiquement le niveau de développement industriel et technologique.

Elle est dirigée par un directeur général et comprend cinq (5) divisions :

**1- La division des industries sidérurgiques, métallurgiques, mécaniques, métalliques, navales, aéronautiques, électriques et électroniques chargée, en ce qui concerne ces filières, notamment :**

- d'élaborer les stratégies et politiques industrielles ;
- d'assurer la promotion des institutions d'appui technique au secteur de l'industrie ;
- d'assurer la coordination intra et intersectorielle ;
- de proposer les actions destinées à assurer la sauvegarde et la valorisation du potentiel industriel existant et en suivre la mise en œuvre ;
- d'élaborer les politiques de modernisation des capacités productives des entreprises industrielles et promouvoir le développement de la technologie et en faciliter l'accès aux entreprises industrielles ;
- d'établir les stratégies et politiques visant à l'amélioration de la productivité et d'inciter les entreprises industrielles à adopter les normes y afférentes ;
- de participer à l'élaboration et de veiller à la mise en œuvre du programme national de mise à niveau des entreprises ;

- de promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les entreprises industrielles.

La division est dirigée par un chef de division.

Trois (3) directeurs d'études sont rattachés à la division et assurent, chacun pour la filière industrielle qui le concerne, les missions communes, ci-après :

- de mettre en œuvre les stratégies et politiques industrielles des filières ;
- d'assurer les actions de coordination intra et intersectorielle ;
- de mettre en œuvre les programmes de développement des filières ;
- d'assurer le suivi des activités liées à la filière et en élaborer les bilans ;
- d'assurer le suivi des activités des institutions d'appui technique au secteur de l'industrie ;
- de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme national de mise à niveau des entreprises, d'assurer le suivi de son application et de procéder à son évaluation ;
- de mettre en œuvre les mesures de nature à moderniser les capacités productives et la productivité des entreprises industrielles.

Chaque directeur d'études est assisté de deux (2) chefs d'études.

**2- La division des industries manufacturières et de l'agroalimentaire chargée, en ce qui concerne ces filières, notamment :**

- d'élaborer les stratégies et politiques industrielles ;
- d'assurer la promotion des institutions d'appui technique au secteur de l'industrie ;
- d'assurer la coordination intra et intersectorielle ;
- de proposer les actions destinées à assurer la sauvegarde et la valorisation du potentiel industriel existant et en suivre la mise en œuvre ;
- d'élaborer les politiques de modernisation des capacités productives des entreprises industrielles et promouvoir le développement de la technologie et en faciliter l'accès aux entreprises industrielles ;
- d'établir les stratégies et politiques visant à l'amélioration de la productivité et d'inciter les entreprises industrielles à adopter les normes y afférentes ;
- de participer à l'élaboration et de veiller à la mise en œuvre du programme national de mise à niveau des entreprises ;
- de promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les entreprises industrielles.

La division est dirigée par un chef de division.

## Annexe 04 : Organisation et missions de la DGREFE selon le journal officiel

22 Dhou El Kaada 1428  
2 décembre 2007

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 75

21

— de mettre en œuvre les budgets des services extérieurs ;

— d'encadrer, de coordonner la gestion des budgets, des moyens et des personnels des services extérieurs ;

— d'assurer la mise en œuvre et l'exécution des programmes de formation destinés aux personnels de la direction générale dans le cadre de la stratégie de formation du ministère.

Elle est composée de trois (3) sous-directions :

• **La sous-direction du personnel**, chargée :

— de gérer les personnels des structures centrales de la direction générale ;

— d'encadrer la gestion des personnels des services extérieurs, d'en assurer le suivi et l'évaluation.

• **La sous-direction des moyens et du budget**, chargée :

— de gérer les moyens financiers et matériels des structures centrales de la direction générale ;

— d'élaborer les prévisions budgétaires de la direction générale ;

— de mettre en œuvre les budgets alloués aux services extérieurs, d'en assurer le suivi et l'évaluation ;

— d'assurer la gestion de la documentation et la conservation des archives.

• **La sous-direction de la formation**, chargée :

— de participer à la définition des programmes de formation nécessaires aux personnels de la direction générale ;

— de mettre en œuvre en relation avec la structure du ministère chargée des ressources humaines et d'exécuter les programmes de formation destinés aux personnels de la direction générale.

La direction générale de la comptabilité publique dispose d'une inspection des services comptables régie par un texte particulier.

Le directeur général de la comptabilité est assisté de deux (2) directeurs d'études.

Art 7. — **La direction générale des relations économiques et financières extérieures, en relation avec les institutions, organismes et structures concernés et selon les procédures établies**, est chargée :

— de proposer les éléments nécessaires à la définition de la stratégie d'endettement et du traitement des créances ;

— d'examiner les demandes de financement émanant des secteurs, d'en étudier l'opportunité, de rechercher et de sélectionner les meilleures opportunités de financement et de mener la négociation des accords d'emprunts ;

— de promouvoir les relations de coopération financière ;

— de mener la négociation des accords et conventions relatifs à la promotion et la protection réciproque des investissements ;

— de mener la négociation des accords de prêts et de dons dans le cadre de la coopération internationale ;

— de la mise en vigueur, de la mise en œuvre et du suivi des accords signés ;

— de représenter le ministère des finances aux commissions mixtes de coopération et autres organes bilatéraux de concertation et de consultation ;

— d'assurer, au titre des relations avec les institutions et organisations financières internationales, la préparation des assemblées annuelles ou périodiques, l'examen de toute modification de statut ou de capital, l'étude de tout nouveau projet d'adhésion ainsi que la fonction d'ordonnateur pour le règlement des participations et contributions mises à la charge de l'Algérie ;

— de participer aux négociations des accords traitant des relations économiques avec les grands ensembles économiques régionaux et les organisations économiques et de développement ;

— d'organiser et de suivre, les missions d'évaluation, ainsi que les revues initiées par les pays et les institutions et organisations financières internationales.

Elle est composée de deux (2) directions :

\* **La direction des financements extérieurs**, chargée :

— de traiter les demandes émanant des secteurs pour le financement de projets éligibles au financement extérieur ;

— de procéder à la recherche et à l'évaluation des ressources mobilisables ;

— de mener la négociation avec les bailleurs de fonds, d'engager la procédure de ratification ou d'approbation, selon le cas, des accords de financements signés, de suivre leur mise en vigueur et de veiller à la mise en œuvre des conditionnalités contenues dans lesdits accords ;

— de suivre la situation des engagements et des mobilisations des emprunts extérieurs contractés, ainsi que l'évolution physique et financière des projets financés sur emprunts extérieurs ;

— de recueillir, de traiter et de diffuser, les informations statistiques, concernant les engagements et les mobilisations des financements extérieurs.

Elle est composée de trois (3) sous-directions :

• **La sous-direction des financements bilatéraux**,

• **La sous-direction des financements des institutions internationales**,

• **La sous-direction des financements des institutions régionales**.

Elles sont chargées, chacune en ce qui la concerne :

— de participer à l'identification des programmes et projets éligibles à financements extérieurs,

— à la définition des conditions et modalités d'utilisation des financements extérieurs mis en place,

— à la levée des contraintes relatives à l'établissement et au maintien des relations financières,

— à la confection des tableaux de bord et autres instruments d'information sur les conditions d'octroi des crédits extérieurs,

— de préparer et de présenter les analyses et les synthèses ayant trait à l'exécution des différentes dispositions des protocoles, conventions et accords.

**\* La direction de la coopération et des relations économiques internationales, chargée :**

— d'assurer la représentation du ministère des finances au sein des commissions mixtes de coopération et autres organes bilatéraux de concertation et de consultation mis en place avec les différents pays ;

— d'identifier les activités éligibles à financements extérieurs de type concessionnel, de contribuer à la définition des conditions et modalités d'utilisation des emprunts extérieurs mis en place et à la levée des contraintes relatives à l'établissement et au maintien des relations économiques avec les partenaires étrangers ;

— de veiller à la mise en œuvre des résolutions et décisions prises lors des assemblées des institutions et organisations financières internationales ;

— de veiller au respect des engagements financiers pris par l'Algérie dans le cadre des participations et contributions vis-à-vis des institutions et organisations financières internationales ;

— d'assurer le suivi des relations avec les organes multilatéraux de garantie des investissements et spécialisés des opérations de commerce extérieur ;

— de recueillir, d'exploiter, et de diffuser les informations à caractère économique et financier publiées par les organismes et institutions spécialisées ;

Elle est composée de quatre (4) sous-directions :

**\* La sous-direction de la coopération et des relations économiques bilatérales, chargée :**

— d'assurer, le suivi et la centralisation des dons obtenus auprès des bailleurs de fonds ;

— de recueillir, auprès des structures et institutions financières nationales concernées, les données relatives à la mobilisation de crédits extérieurs de type gouvernemental et bancaire et d'en établir les situations périodiques ;

— de participer à la gestion dynamique de la balance des paiements globale et par pays.

**\* La sous-direction de la coopération et des relations économiques avec les ensembles régionaux, chargée :**

— de suivre les accords et instruments traitant des relations économiques de l'Algérie avec les grands ensembles économiques régionaux et de contribuer à leur mise en œuvre ;

— d'assurer le suivi des aspects économiques liés aux relations de l'Algérie avec les grands ensembles économiques nationaux et internationaux ;

— de suivre l'évolution de l'environnement international et d'évaluer son impact sur l'économie nationale.

**\* La sous-direction de la coopération et des relations économiques avec les organismes multilatéraux spécialisés ou de développement, chargée :**

— de suivre la mise en œuvre des résolutions et décisions prises lors des assemblées des organismes multilatéraux spécialisés ou de développement ;

— d'élaborer annuellement, en relation avec les structures, institutions et organismes concernés, l'état prévisionnel des dépenses relatives aux contributions et participations de l'Etat aux organismes multilatéraux spécialisés ou de développement et d'en assurer la mise en œuvre et le suivi ;

— d'assurer le suivi des projets financés par les organisations du système des Nations Unies ;

— de traiter et de diffuser, aux structures compétentes concernées, les informations à caractère économique et financier émanant de ces organismes ;

— de participer et de contribuer à la détermination du ratio d'endettement extérieur devant fixer le niveau des emprunts extérieurs en fonction des besoins de financement.

**\* La sous-direction de la coopération et des relations économiques avec les institutions financières internationales, chargée :**

— de suivre la mise en œuvre des résolutions et décisions prises lors des assemblées des institutions financières internationales ;

— d'élaborer annuellement, en relation avec les structures, institutions et organismes concernés, l'état prévisionnel des dépenses relatives aux participations de l'Etat aux institutions financières internationales et d'en assurer la mise en œuvre et le suivi ;

— de traiter et de diffuser, aux structures compétentes concernées, les informations à caractère économique et financier émanant de ces organismes.

Le directeur général des relations économiques et financières extérieures est assisté par un directeur d'études.

Art 8. — **La direction générale du domaine national** est chargée :

— d'élaborer et de proposer les projets de textes législatifs et réglementaires relatifs au domaine national, au cadastre, à la publicité foncière et de veiller à leur bonne application ;

— de prendre toute mesure visant à valoriser et sauvegarder les propriétés publiques et de contrôler les conditions de leur utilisation ;

**Annexe 05** : Organisation de l'administration centrale du Ministère des Affaires Etrangères selon le journal officiel

29 Jomada El Oula 1429  
4 juin 2008

2 JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 29

3

## DECRETS

**Décret présidentiel n° 08-161 du 27 Jomada El Oula 1429 correspondant au 2 juin 2008 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement de la Présidence de la République.**

-----  
Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-6° et 125 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 07-12 du 21 Dhou El Hidja 1428 correspondant au 30 décembre 2007 portant loi de finances pour 2008 ;

Vu le décret présidentiel du 26 Moharram 1429 correspondant au 3 février 2008 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2008, au budget des charges communes ;

Vu le décret présidentiel n° 08-13 du 26 Moharram 1429 correspondant au 3 février 2008 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2008, à la Présidence de la République ;

### Décète :

Article 1er. — Il est annulé sur 2008, un crédit de quatre cent vingt-cinq millions sept cent soixante-douze mille dinars (425.772.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-93 "Provision pour la mise en œuvre du système de rémunération découlant du nouveau statut général de la fonction publique".

Art. 2. — Il est ouvert sur 2008, un crédit de quatre cent vingt-cinq millions sept cent soixante-douze mille dinars (425.772.000 DA), applicable au budget de fonctionnement de la Présidence de la République et aux chapitres énumérés à l'état annexé à l'original du présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 27 Jomada El Oula 1429 correspondant au 2 juin 2008.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

**Décret présidentiel n° 08-162 du 27 Jomada El Oula 1429 correspondant au 2 juin 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères.**

-----  
Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères,

Vu la Constitution, notamment ses articles 70 et 77 (3, 6 et 9) et 125 (alinéa 1er) ;

Vu le décret présidentiel n° 94-167 du 5 Moharram 1415 correspondant au 15 juin 1994 portant missions, organisation et fonctionnement de l'inspection générale du ministère des affaires étrangères ;

Vu le décret présidentiel n° 96-442 du 28 Rajab 1417 correspondant au 9 décembre 1996 portant statut des agents diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret présidentiel n° 02-403 du 21 Ramadhan 1423 correspondant au 26 novembre 2002 fixant les attributions du ministère des affaires étrangères ;

Vu le décret présidentiel n° 02-404 du 21 Ramadhan 1423 correspondant au 26 novembre 2002 portant organisation de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères ;

Vu le décret présidentiel n° 03-63 du 7 Dhou El Hidja 1423 correspondant au 8 février 2003 relatif à la composition du cabinet du ministre des affaires étrangères et à l'ouverture de postes de directeurs d'études auprès du secrétaire général du ministère des affaires étrangères ;

Vu le décret présidentiel n° 07-172 du 18 Jomada El Oula 1428 correspondant au 4 juin 2007 portant nomination du Chef du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 07-173 du 18 Jomada El Oula 1428 correspondant au 4 juin 2007 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 90-188 du 23 juin 1990 déterminant les structures et les organes de l'administration centrale des ministères ;

Vu le décret exécutif n° 90-361 du 10 novembre 1990 portant création des fonctions supérieures de secrétaire général adjoint et d'ambassadeur conseiller, au titre de l'administration centrale du ministère des affaires étrangères ;

Vu le décret exécutif n° 93-247 du 8 Jomada El Oula 1414 correspondant au 24 octobre 1993 portant abrogation des dispositions du décret exécutif n° 90-361 du 10 novembre 1990 relatives à la fonction supérieure de secrétaire général adjoint ;

**Décète :**

Article 1er. — Sous l'autorité du ministre des affaires étrangères, l'administration centrale du ministère des affaires étrangères comprend :

**1 - le secrétaire général**, assisté de directeurs d'études, auquel sont rattachés le bureau du courrier et le bureau ministériel de sûreté interne d'établissement ;

**2 - les ambassadeurs-conseillers ;**

**3 - le chef de cabinet du ministre**, assisté de chargés d'études et de synthèse ;

**4 - l'inspection générale** dont l'organisation et le fonctionnement sont fixés par voie réglementaire.

**5 - les structures suivantes :**

- la direction générale du protocole,
- la direction générale des pays arabes,
- la direction générale « Afrique »
- la direction générale « Europe »,
- la direction générale « Amérique »,
- la direction générale « Asie-Océanie »,
- la direction générale des affaires politiques et de sécurité internationales,
- la direction générale des relations économiques et de la coopération internationales,
- la direction générale de la communauté nationale à l'étranger,
- la direction générale des affaires juridiques et consulaires,
- la direction générale des ressources,
- la direction générale de la communication, de l'information et de la documentation.

Art. 2. — **La direction générale du protocole** est chargée :

- des questions relatives aux missions diplomatiques et consulaires étrangères en Algérie et algériennes à l'étranger, aux représentations internationales et centres culturels ;
- des questions concernant la situation des membres de ces missions et représentations, dans le cadre des conventions de Vienne sur les relations diplomatiques et consulaires et de la législation algérienne appropriée ;
- de l'organisation des visites en Algérie des personnalités officielles étrangères.

Elle comprend deux (2) directions :

**\* La direction des immunités et privilèges diplomatiques**, chargée :

- de la réflexion, la conception, la coordination et du suivi des activités des structures en relevant ;
- des questions liées aux immunités et privilèges diplomatiques ;

— de la délivrance des titres et documents officiels et de l'introduction auprès des missions étrangères des demandes de visas au profit des agents du ministère des affaires étrangères et des missionnaires de l'Etat.

Elle comprend trois (3) sous-directions :

**• La sous-direction des immunités du personnel et locaux diplomatiques**, chargée :

- des questions se rapportant aux immunités reconnues aux personnels diplomatiques et assimilés accrédités en Algérie ;
- de la tenue des listes diplomatiques et consulaires ;
- des questions se rapportant aux locaux diplomatiques.

**• La sous-direction des privilèges diplomatiques et consulaires**, chargée :

- de la délivrance des titres et documents d'identité, pour le corps diplomatique, les membres des organisations internationales et des missions étrangères ayant un caractère spécifique ainsi que des visas pour les titres diplomatiques ;
- des questions se rapportant aux privilèges et franchises reconnus aux personnels diplomatiques et assimilés accrédités en Algérie.

**• La sous-direction des titres et documents de voyage**, chargée :

- de la délivrance des titres et documents de voyage pour les fonctionnaires du ministère des affaires étrangères, y compris ceux en poste dans les services extérieurs, ainsi que pour les organismes officiels de l'Etat ;
- de l'établissement des ordres de missions internes et externes ;
- de faire suivre les demandes de visas introduites auprès des ambassades accréditées à Alger au profit des agents du ministère ou des missionnaires de l'Etat.

**\* La direction du cérémonial, des visites officielles et des conférences**, chargée :

- de la procédure d'accréditation des chefs de missions, des attachés de défense et des fonctionnaires des organisations internationales ;
- de l'organisation des conférences et des visites en Algérie des personnalités officielles étrangères ;
- de l'organisation du cérémonial.

Elle comprend deux (2) sous-directions :

**• La sous-direction des accréditations, des audiences et des visites officielles**, chargée :

- de la procédure d'accréditation et d'établissement de lettres de créance, lettres de cabinet, brevets consulaires ainsi que des demandes d'agrément ;
- de la procédure de demande d'agrément et de la préparation des cérémonies de remise de lettres de créance ;
- de l'organisation des audiences sollicitées par le corps diplomatique étranger auprès des autorités algériennes.

**Annexe 06 :** Décision et détermination des tâches pour une cellule de réflexion au sein du ministère des finances sur notre problématique

**République Algérienne Démocratique et Populaire**

*Ministère des Finances* وزارة المالية

**Direction Générale du Trésor**

**Direction des Participations**

**Sous direction des Participations à caractère Industriel (SDPI)**

**Test 1 de la cellule de réflexion**

**Thème :** *Le rôle de la diplomatie économique dans l'attractivité des IDE hors hydrocarbures en Algérie*

**Définir les rôles et les responsabilités de chaque acteur du dossier confié à la cellule de réflexion**

**La méthode RACI :**

**R.A.C.I** est un acronyme qui signifie:

- **R - Responsable** : les personnes chargées de réaliser la tâche;
- **A - Accountable** : les autorités chargées de valider le travail;
- **C - Consulted** : les personnes à consulter;
- **I - Informed** : les personnes à informer.

### **Les règles:**

- Le ou les **R** réalisent la tâche. Il doit y avoir au minimum un R pour chaque tâche. Le A est responsable de l'organisation du travail et des résultats produits par le ou les R. Ainsi, si les R n'atteignent pas leurs objectifs, c'est le A qui est responsable de la situation.
- Le A approuve et valide la tâche dont il est responsable. Il a autorité sur les R. Il doit rendre des comptes sur l'avancement de la tâche. Il n'y a qu'un seul et unique A pour chaque tâche, mais le A peut aussi jouer le rôle d'un R.
- Le ou les **C** sont des experts (personnes ou groupes) dans leur domaine. Ils peuvent être consultés par le A et/ou les R pour donner un avis ou un conseil, mais ils n'ont aucune autorité. C'est le A qui décide de prendre en compte ou non l'avis des C.
- Les **I** sont les personnes qui doivent être informées. Elles sont directement ou indirectement impactées par le projet, comme les utilisateurs, les fournisseurs, les responsables de projets périphériques, etc.

	<b>Sous directeur (responsable de la structure)</b>	<b>(Chef de la cellule de réflexion)  chargé du dossier</b>	<b>Membres de la cellule  (cadres de la structure)</b>	<b>Autres Structures  (DGP, DGRFE, DGI, DGT "DBM")</b>	<b>Stagiaire (nouveau recru)</b>
<b>Phase 01: Préparer (diagnostic du dossier)</b>					
<b>Tâche 01 :</b> L'objet du dossier et éventuellement le cadre réglementaire y affèrent	<b>A</b>	<b>I</b>	<b>I</b>	<b>C</b>	<b>R</b>
<b>Tâche 02 :</b> Un aperçu sur les éléments importants du dossier	<b>A</b>	<b>R</b>	<b>R</b>	<b>-</b>	<b>R</b>
<b>Tâche 03 :</b> Les différents points à traiter du dossier.	<b>A</b>	<b>R</b>	<b>R</b>	<b>C</b>	<b>I</b>
<b>Phase 02: Procéder (Le traitement du dossier)</b>					
<b>Tâche 01 :</b> Contact des cadres et des structures concernés (plan de communication)	<b>A</b>	<b>R</b>	<b>R</b>	<b>I</b>	<b>-</b>
<b>Tâche 02 :</b> Collecte des informations	<b>I</b>	<b>C</b>	<b>R</b>	<b>C</b>	<b>R</b>
<b>Tâche 03 :</b> Analyse et interprétation des informations	<b>I</b>	<b>C</b>	<b>R</b>	<b>I</b>	<b>-</b>
<b>Phase 03: Réalisation du livrable</b>					
<b>Tâche 01 :</b> Réunion de la cellule	<b>A</b>	<b>R</b>	<b>R</b>	<b>I</b>	<b>-</b>
<b>Tâche 02 :</b> Rédaction de la note de réflexion	<b>I</b>	<b>R</b>	<b>R</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Tâche 03 :</b> Les contraintes et difficultés rencontrées au cours du traitement de dossier	<b>I</b>	<b>R</b>	<b>R</b>	<b>I</b>	<b>-</b>
<b>Tâche 04 :</b> Présentation de la	<b>A</b>	<b>R</b>	<b>C</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

note de réflexion à la hiérarchie					
<b>Tâche 05:</b> Validation de la note de réflexion	<b>A</b>	<b>C</b>	<b>I</b>	<b>-</b>	<b>I</b>

**R.A.C.I. du projet : (Temps attribué à cette cellule) : 5 jours**

**Degré d'urgence du dossier : Urgent et important.**

**Annexe 07 :** Quelques diapositives de la présentation effectuée au sein de ministère des finances dans le cadre d'une cellule de réflexion afin de répondre à notre problématique.

Ministère d'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Ecole des Hautes Etudes Commerciales

**AHEC**  
ALGER  
ECONOMIQUES ET INNOVATION

Affaires internationales  
Troisième année Master  
Groupe 2

## LE RÔLE DE LA DIPLOMATIE ÉCONOMIQUE DANS L'ATTRACTIVITÉ DES IDE HORS HYDROCARBURES EN ALGÉRIE

Présentation de projet de mémoire en vue d'obtention d'un master en sciences commerciales (cellule de réflexion sur la question au sein du ministère des finance- Alger)

Présenté par: **AOUIZ Nabil**

Responsable de la structure : **Mme.OULDMATARI Aziza**

Année universitaire: 2017/2018

L'Algérie	Instrument stratégique
<ul style="list-style-type: none"> <li>Conjonture économique               <ul style="list-style-type: none"> <li>Un retard technologique</li> <li>Un taux de chaumage élevé</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La diplomatie économique               <ul style="list-style-type: none"> <li>Large réseau consulaire</li> <li>Meilleurs ambassades dans le monde</li> </ul> </li> </ul>
<p>↓</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Afflux entrant des IDE hors hydrocarbures               <ul style="list-style-type: none"> <li>Dépasser les circonstances économiques</li> <li>Éliminer la dépendance aux hydrocarbures</li> </ul> </li> </ul>	<p>↓</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une faible attraction               <ul style="list-style-type: none"> <li>Compétence insuffisante</li> <li>Climat d'affaire perturbé</li> </ul> </li> </ul>

## Problématique

- Est-ce que la diplomatie économique algérienne contribue efficacement dans l'attractivité des IDE hors hydrocarbures ?

## **Annexe 08** : Liste des questions posées au cours des entretiens

### **Questionnaire** :

Cette présente enquête s'inscrit dans le cadre de la préparation d'un mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention d'un master en science commerciales à l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales EHEC (ex INC), option affaires internationales, dont le thème est :

#### **Le rôle de la diplomatie économique dans l'attractivité des IDE hors hydrocarbures en Algérie**

Votre rétroaction nous sera très utile. Pour ce faire, nous vous prions de nous accorder un peu de votre temps et de répondre à toutes les questions afin de nous permettre de mener des meilleures analyses. Nous vous informons que vos informations resteront confidentielles.

#### **Axe 01** : Contexte économique en Algérie

1. Présentez, selon vous, le contexte économique en Algérie en vu de la globalisation actuelle.
2. Comment trouvez-vous le climat d'affaires en Algérie ? Et comment l'imaginez-vous dans les années à venir ?
3. Quelle est, selon vous, la place qu'occupent actuellement les IDE hors hydrocarbures dans le développement économique en Algérie ?

#### **Axe 02** : les IDE hors hydrocarbures en Algérie

1. Quels sont les secteurs d'activités (hors hydrocarbures) qui attirent le plus d'IDE en Algérie ?
2. Quelle est votre perception pour l'attractivité des IDE en Algérie ? Et quels sont, selon vous, les valeurs et les outils d'appui pour l'attractivité ?
3. Existe-t-il une stratégie nationale d'attractivité des IDE hors hydrocarbures efficace en Algérie ? Si oui, quels sont ses principaux traits ?
4. Quels sont les obstacles qui empêchent la localisation des IDE en Algérie ?
5. À votre avis, quels changements l'Algérie devrait-elle apporter pour la rendre plus attractive en terme d'investissement ?
6. Comment assurer une meilleure coopération entre les organes chargés des IDE au niveau local et ceux chargés de les promouvoir à l'étranger, notamment le ministère des affaires étrangères?

### **Axe 03 : La diplomatie économique en Algérie**

1. Comment définissez-vous la diplomatie économique ?
2. Quels sont les obstacles rencontrés par la diplomatie économique algérienne ? Et quelles solutions proposez-vous pour l'améliorer ?
3. Quelle importance représente l'aspect économique dans les relations diplomatiques de l'Algérie ? (Question réservée au MAE).
4. Recevez-vous beaucoup de demandes d'aide de la part des entreprises / Hommes d'affaires ayant intérêt à investir en Algérie ? Si oui, que demandent-ils ? Et comment évaluez-vous la pertinence des informations économiques fournies aux étrangers par le ministère des affaires étrangères ?
5. De quelle manière la diplomatie économique algérienne participe-t-elle à l'amélioration du climat d'affaire ? Et comment contribue-t-elle à l'attractivité des IDE hors hydrocarbures ?
6. Quel modèle de diplomatie économique l'Algérie doit-elle adopter pour attirer les IDE hors hydrocarbures ?

### **Autres**

1. Avez-vous quelque chose à ajouter ?

## **Table des matières :**

**Résumé**

**Dédicaces**

**Remerciements**

**La liste des tableaux**

**La liste des figures**

**La liste des abréviations**

**Le sommaire**

**Introduction .....01**

**Première partie : Cadre global d'analyse .....07**

**Chapitre I : La diplomatie économique dans les relations internationales .....08**

**Section 01 : Éléments de compréhension de la diplomatie économique .....09**

1. La diplomatie et l'économie .....09

1.1. Définition de la diplomatie .....09

1.2. Le renforcement de la fonction économique de la diplomatie .....10

2. Concept de la diplomatie économique .....12

2.1. Diplomatie économique : Origines et étapes .....12

2.1.1. Quand est née la diplomatie économique ? .....12

2.1.2. Par quelles étapes la diplomatie économique est-elle passée ? .....13

2.2. Définition de la diplomatie économique .....16

3. Objectifs de la diplomatie économique .....18

**Section 02 : Les enjeux de la diplomatie économique dans le cadre de la mondialisation économique .....19**

1. Le triangle de la diplomatie économique .....19

1.1. Schéma des principaux acteurs de la diplomatie économique .....19

1.2. Les enjeux des relations entre les différents acteurs .....20

1.2.1. Les enjeux des relations État-État .....20

1.2.2. Les enjeux des relations Firme-Firme .....21

1.2.3. Les enjeux des relations État-Firmes .....21

2. La diplomatie économique comme levier dynamique dans l'économie mondiale .....21

3. La diplomatie et l'information économique .....24

4. Vers une E-diplomatie facilitant l'accueil et le partage de l'information .....27



3.1. Proximité géographique des marchés potentiels .....	75
3.2. Disponibilité des ressources naturelles .....	75
3.3. Ouverture, libéralisation et réformes économiques .....	76
3.4. Intégration économique régionale .....	76
3.5. Abondance de ressources humaines .....	77
3.6. Taille du marché .....	77
3.7. Infrastructure .....	78
<b>Section 02 : La diplomatie économique en Algérie .....</b>	<b>79</b>
1. Emergence de la diplomatie économique en Algérie .....	79
1.1. Diplomatie du « Non-alignement » .....	79
1.2. La situation diplomatique contemporaine .....	80
1.3. Ajustements structurels en Algérie .....	80
2. Lien entre la diplomatie économique et les IDE .....	81
3. Les accords et les relations économiques internationales au service des IDE .....	82
3.1. Le rôle des traités multilatéraux et bilatéraux .....	84
3.1.1. Accords multilatéraux .....	84
3.1.2. Accords bilatéraux .....	85
3.2. Ratification par l'Algérie des accords internationaux sur l'exécution et la protection des investissements internationaux .....	88
3.2.1. L'Overseas Private Investment Corporation (OPIC) .....	88
3.2.2. Application des décisions d'arbitrage international et de règlement des différends .....	89
<b>Section 03 : L'organisation institutionnelle des organes chargés de la diplomatie économique et l'attractivité des IDE en Algérie .....</b>	<b>91</b>
1. La Direction Générale de la Promotion des Investissements (DGPI) .....	91
1.1. Missions et attributions de la DGPI .....	92
1.2. Organisation de la DGPI .....	92
1.2.1. La division de l'attractivité de l'investissement .....	92
1.2.2. La division des grands projets des IDE .....	93
1.2.3. La division du développement des infrastructures industrielles et logistiques des pôles industriels .....	94
2. Organes de soutien aux IDE en Algérie .....	95
2.1. Le Ministère de l'Industrie et des Mines .....	95
2.2. L'Agence Nationale du Développement de l'Investissement (ANDI) .....	97
2.2.1. Le guichet unique .....	97
2.3. Dispositif de soutien aux IDE attaché au Ministère des Finances .....	98
2.3.1. La Direction Générale des Relations Economiques et Financières Extérieures (DGREFE) .....	98
3. Organes chargés de la diplomatie économique en Algérie .....	100
3.1. Le ministère des Affaires Étrangères .....	100

3.1.1. La Direction Générale des Relations Économiques et de la Coopération Internationale (DGRECI) .....	101
<b>Chapitre II : Recherche et étude sur terrain .....</b>	<b>103</b>
<b>Section 01 : Conception de la recherche et méthodologie .....</b>	<b>104</b>
1. Guide d'entretiens .....	104
1.1. Objectifs des entretiens .....	105
1.2. Sélection de l'échantillon .....	106
1.3. Les critères de choix de l'échantillon .....	107
1.4. Composition du questionnaire .....	108
<b>Section 02 : Analyse de l'étude .....</b>	<b>109</b>
3. Analyse des réponses .....	109
3.1. Axe 01 : Contexte économique en Algérie .....	109
3.2. Axe 02 : Les IDE hors hydrocarbures en Algérie .....	114
3.3. Axe 03 : La diplomatie économique en Algérie .....	121
4. Synthèse et recommandations .....	130
<b>Conclusion .....</b>	<b>134</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>138</b>

## **Annexes**

### **Table des matières**